

Jeux Olympiques de 2008

Octobre 2000

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Introduction générale	p 2
Possibilité d'implantation d'un village olympique à Paris	p 3
Étude pour l'implantation d'un stade nautique à Paris	p 12
Possibilité d'extension de la Halle Carpentier	p 31
Organisation de l'hébergement hôtelier à Paris et en Ile-de-france .	p 42
Implantation du village olympique aux Batignolles :	p 69
- premières propositions	p 69
- illustration des propositions	p 96
Études pour la très grande salle à Paris	p 106
Le boulevard des Sports	p 114

La candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2008 a été lancée le 17 décembre 1998.

Pour présenter cette candidature, l'État, la Ville de Paris, la Région Île-de-France et le Comité National Olympique ont fondé le 25 mai 1999 un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

La présidence du GIP est assurée par le Maire de Paris, sa vice-présidence par le Président de la Région Île-de-France, Monsieur Jean Paul HUCHON. Le GIP est également composé de l'État, représenté par Madame Marie-George BUFFET, Ministre de la Jeunesse et des Sports et du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) présidé par Monsieur Henri SERANDOUR.

Le Groupement d'Intérêt Public " Paris Île-de-France pour la candidature aux Jeux Olympiques de 2008 " a pour objet de soutenir et de promouvoir cette candidature à l'échelon national et international en préservant l'idéal de l'esprit olympique, dans le respect des directives fournies par les instances compétentes.

Le GIP doit également élaborer, produire et diffuser tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature de

Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2008. Il est également chargé de préparer les documents nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques de 2008.

L'APUR participe aux études préalables au dépôt du dossier de candidature, notamment en ce qui concerne les possibilités de localisation du village olympique, l'organisation de l'hébergement hôtelier à Paris et Île-de-France (étude réalisée en collaboration avec l'IAURIF), la faisabilité et la localisation de quelques grands équipements sportifs (stade nautique, très grande salle, extension de la halle Carpentier).

L'APUR est également à l'origine du concept de " boulevard des sports ", qui s'inscrit dans une importante dynamique de revalorisation de l'ensemble du Nord-Est parisien, et d'amélioration des liens entre Paris et ses communes riveraines (Saint Denis, Aubervilliers et Pantin) dans ce secteur de la capitale.

Le présent document regroupe l'ensemble des études effectuées en 2000 sur ces thèmes. Elles seront poursuivies en 2001, notamment pour tout ce qui concerne la mise en valeur du Nord-Est parisien.

Possibilité d'implantation d'un village olympique à Paris

Notes d'étape

Novembre 1999

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 5
A – LES DIRECTIVES DU CIO POUR LE VILLAGE OLYMPIQUE	p. 7
B – LES SITES POTENTIELS À PARIS	p. 7
B1. Bercy	p. 8
B2. Cité universitaire et stade Elisabeth	p. 9
B3. Batignolles	p. 10

INTRODUCTION

Le Groupement d'Intérêt Public en charge de la candidature de Paris – Ile-de-France aux Jeux Olympiques de 2008 a été constitué le 25 mai 1999. L'APUR lui apporte un soutien technique (localisation du village olympique à Paris, création de nouveaux équipements sportifs (stade nautique, grande salle...), données générales (capacité hôtelière...).

Dans le cadre de cette coopération, il a été demandé à l'APUR de procéder à un repérage des sites susceptibles d'accueillir le village olympique à Paris.

Ce document rassemble les premiers éléments fournis par l'APUR au GIP. Les sites sont présentés sous forme de fiches synthétiques (surfaces mobilisables, propriétaires,

projets et problèmes éventuels) et sont accompagnés d'un plan de situation, figurant la qualité de la desserte routière et en transports en commun, et d'une photographie aérienne permettant d'apprécier l'occupation actuelle du site et de ses abords.

L'IAURIF a procédé simultanément à une analyse de même nature hors de Paris.

- 1 -

**LES DIRECTIVES DU CIO
POUR LE VILLAGE OLYMPIQUE**

A. Les directives du CIO pour le village olympique

Les directives du Comité International Olympique concernant le village olympique pour les Jeux de 2008 ne sont pas encore connues. Les normes prises en compte sont celles du cahier des charges des Jeux de 2004, qui auront lieu à Athènes. Les modifications susceptibles d'intervenir pour les Jeux de 2008 ne devraient cependant pas être de nature à remettre en cause le choix des sites.

Au total, l'implantation du village olympique nécessite plus de 300 000 m² de surfaces hors œuvre :

- plus de 280 000 m² pour la zone résidentielle (hébergement des délégations, 16 000 personnes au total et services annexes),
- plus de 20 000 m² sans compter les aires de stationnement pour la zone internationale (services, boutiques, installations culturelles...).

Certaines directives ont des conséquences directes sur le choix des sites :

- le village olympique est un site unitaire,
- il s'agit d'un complexe résidentiel sûr, bien protégé et confortable pour les athlètes et leurs accompagnateurs (il doit être clôturé),
- il doit se situer à proximité du stade olympique principal ou d'un noyau de sites de compétition afin de réduire au maximum le temps de déplacement des athlètes,
- une attention particulière doit être portée à la qualité de l'environnement et à l'utilisation post-olympique du village

Le village olympique peut correspondre à une nouvelle zone résidentielle, à l'utilisation de quartiers d'habitation existants (résidences universitaires par exemple) ou à des installations temporaires pouvant être démontées.

Cependant pour la candidature de Paris – Ile-de-France aux Jeux Olympiques de 2008, la solution visant à réaliser un village éphémère pour les Jeux, entièrement fait de structures démontables a été écartée d'emblée, pour répondre à un objectif de développement durable.

B. Les sites potentiels à Paris

Il a été supposé qu'après les Jeux Olympiques, le village serait transformé en un nouveau quartier de Paris.

Pour l'implantation du village à Paris, une emprise d'environ 40 ha de terrain a été jugée nécessaire pour apporter aux athlètes un environnement de qualité.

Les différents sites envisagés sont repérés sur le plan joint. Il s'agit :

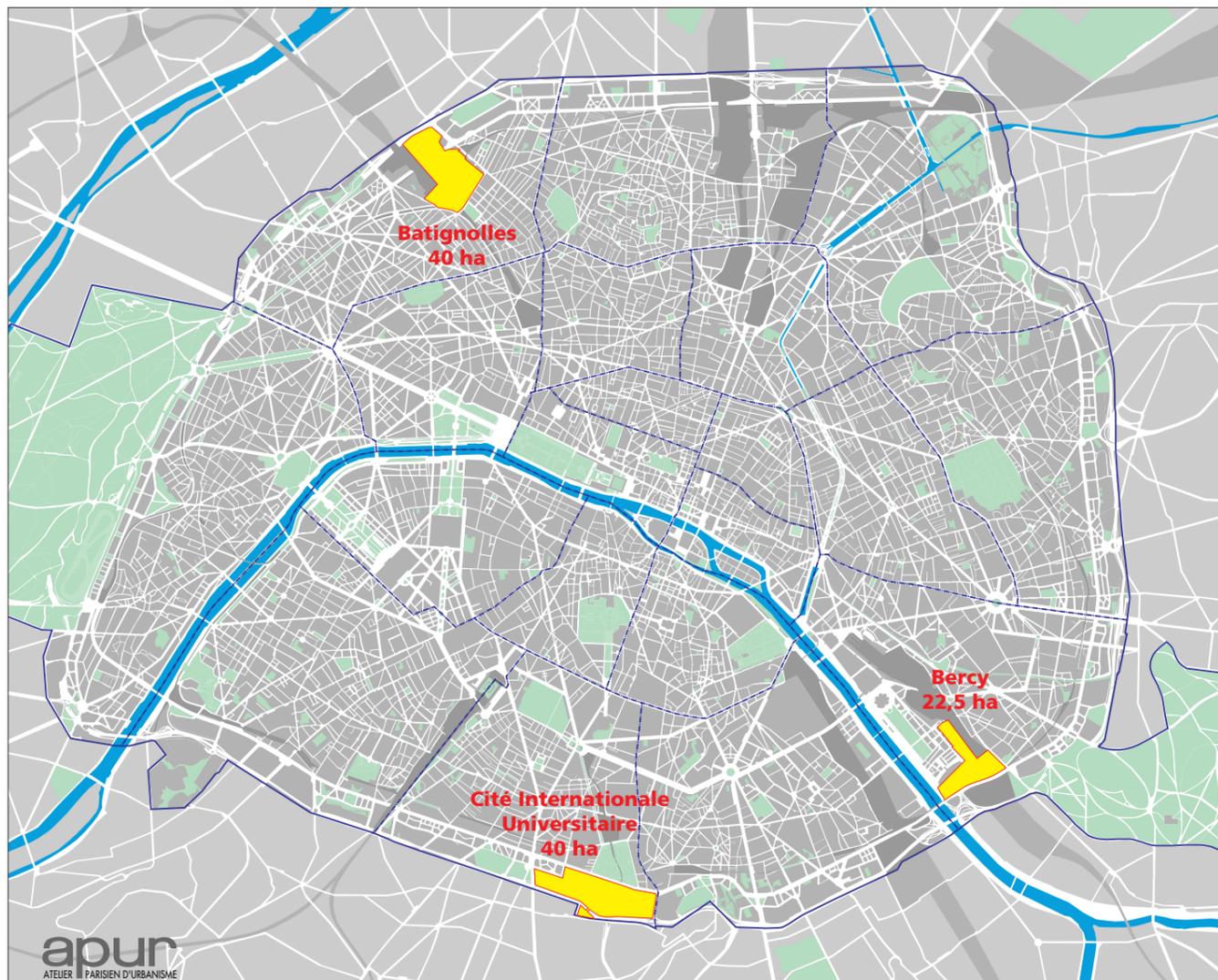
- de Bercy (Paris, 12e arrondissement),
- de la Cité Internationale Universitaire (Paris, 14e arrondissement),
- des Batignolles (Paris, 17e arrondissement).

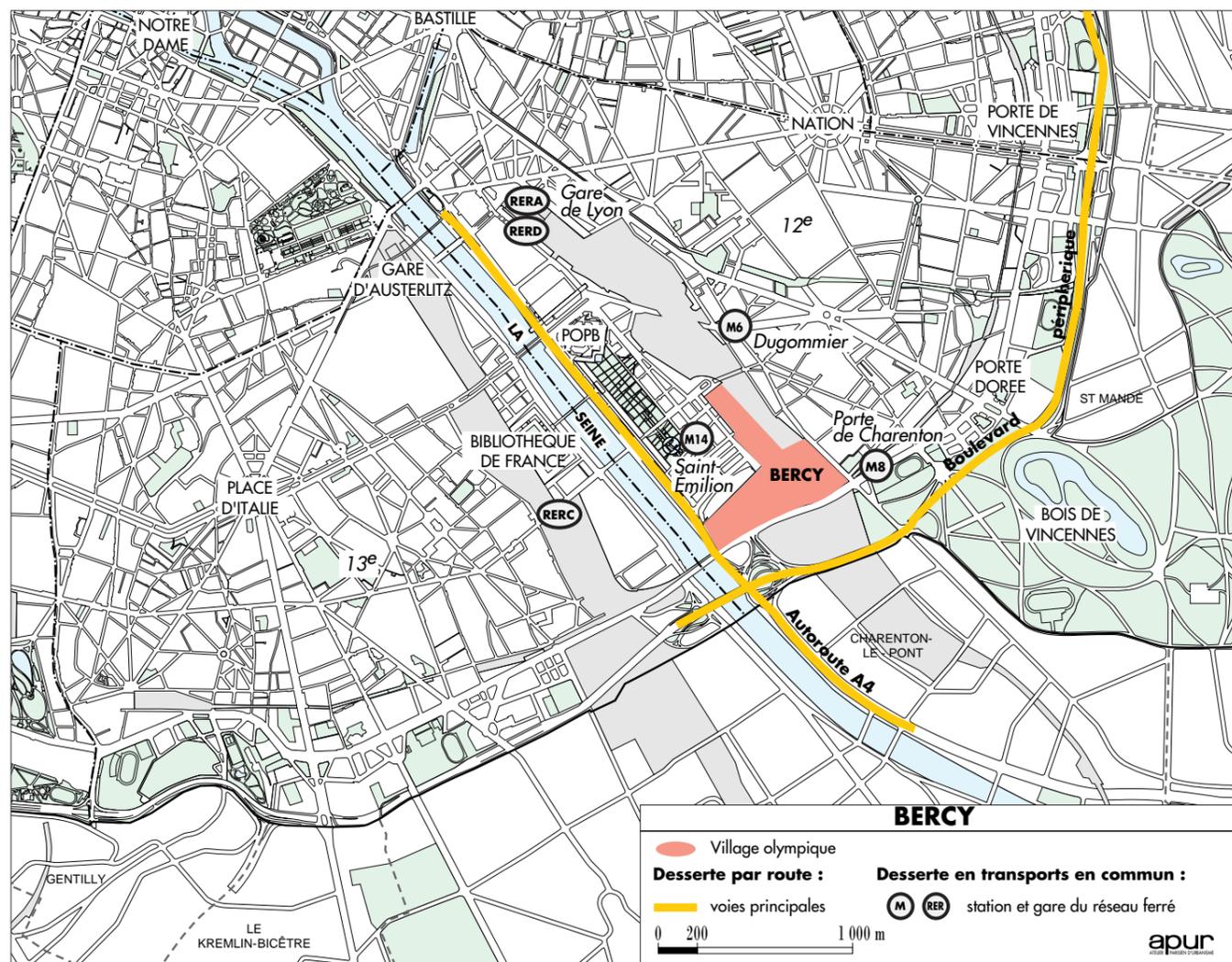
Un autre site à cheval sur Paris et la commune d'Aubervilliers, à l'Est de la porte d'Aubervilliers, a été envisagé et fait l'objet de premières réflexions. Mais ce site a été écarté en raison de projets dont la réalisation est prévue à court terme (quelques années) : la ZAC de la porte d'Aubervilliers à Aubervilliers d'une part, le parc d'entreprises prévu à Paris sur les terrains EMGP, d'autre part.

Après examen, les sites de Bercy et de la Cité Internationale Universitaire ne semblent pas pouvoir être retenus pour l'accueil du village olympique en raison de leur capacité insuffisante.

Seul le site des Batignolles paraît pouvoir garantir à la fois la réalisation d'un Village Olympique compact assurant une bonne accessibilité aux équipements sportifs de compétition (Stade de France, Stade Nautique, Roland Garros, Parc des Princes, hippodromes du Bois de Boulogne, etc...) et la possibilité de développer un nouveau quartier parisien après les jeux Olympiques.

Les trois sites étudiés sont décrits rapidement ci-dessous par des fiches illustrées de plans et de photographies aériennes.





B1. Bercy

Commune : Paris (12^e arrondissement)

Surfaces mobilisables : 22,5 ha

Propriétaires : SNCF et RFF

Situation et caractéristiques : Terrains ferroviaires en partie utilisés pour le transport de marchandises et le remisage des trains. Délimités par le boulevard Poniatowski, la rue de Charenton et la ZAC Bercy.

Destination au SDRIF : Le terrain est à cheval sur deux zones inscrites respectivement en " zone urbanisable " et " zone urbanisée ".

Destination au POS de Paris : zone UN à destination de l'exploitation ferroviaire. Nécessité de modifier des règles pour construire un équipement de type village olympique.

Projets sur le site : Intégration urbaine de l'activité transport de marchandise et amélioration du réseau d'espaces publics par un désenclavement vers le boulevard Poniatowski.

Desserte : Très bonne desserte routière : Boulevard périphérique et A4.

Très bonne desserte en transports en commun :

- Station Métro ligne 8 Porte de Charenton (200 m à l'est)
- Station Métro Ligne 14 Saint-Émilion (250 m à l'ouest)
- Station Métro ligne 6 Dugommier (400 m au nord)
- Projet hypothétique de gare RER D jouxtant le site (porte de Charenton).

Intérêt pour le Village Olympique :

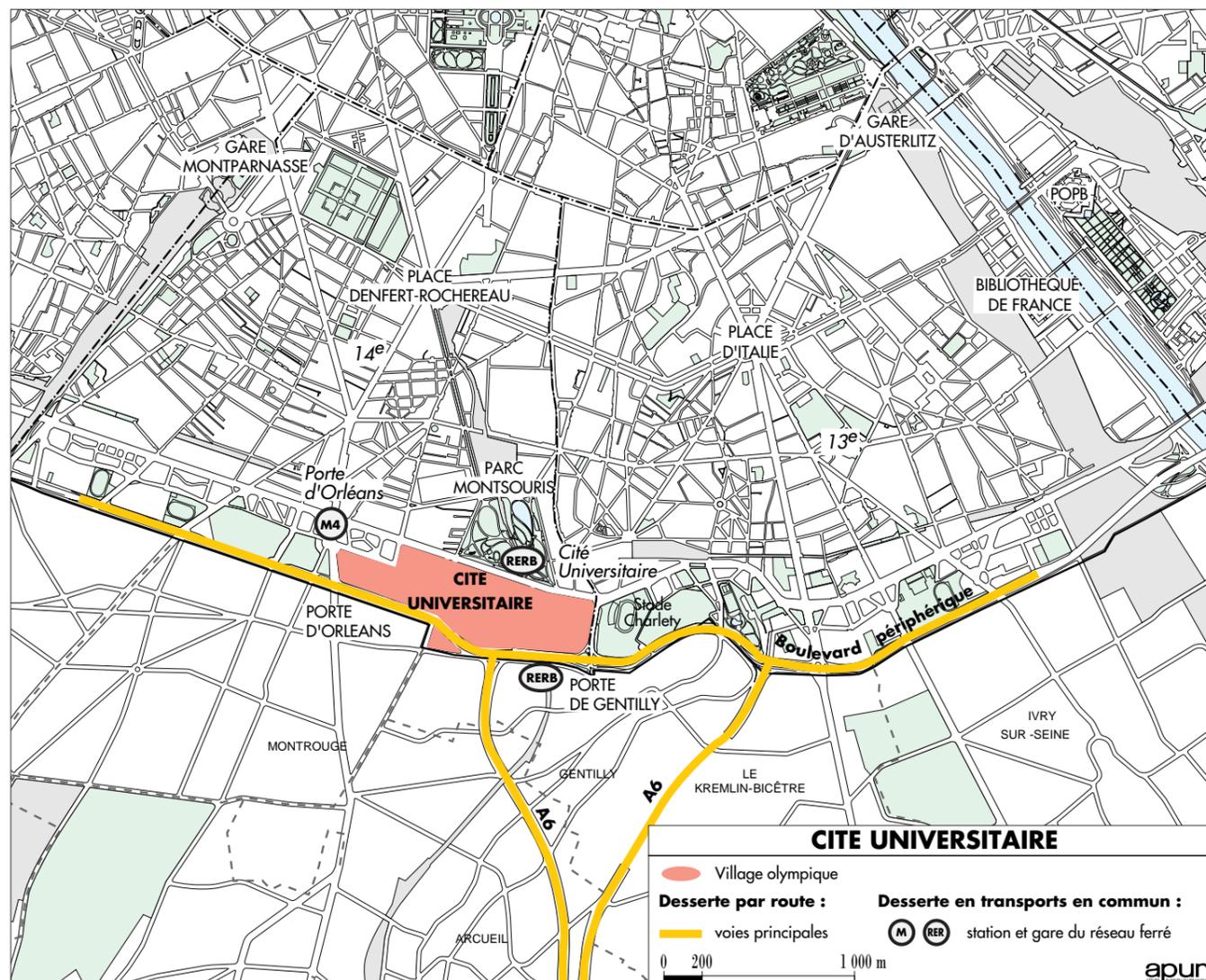
- Très bonne accessibilité routière et en transports en commun.
- Proximité du Palais Omnisports Paris-Bercy et du bois de Vincennes.
- Proximité de la Seine.
- Possibilité éventuelle d'utiliser une partie des équipements (hôtels, entrepôts Lheureux) du fond de Bercy.

Utilisation post-J.O. : Habitat, activités et transport de marchandises.

Problèmes :

- Surface insuffisante.
- Contact très direct avec une zone de forte fréquentation publique imposant la mise en place d'une séparation.
- Site très contraint par l'activité ferroviaire.

- L'unité du Village, sa protection contre les nuisances et son désenclavement imposeraient de lourds travaux d'infrastructure, dont la réalisation d'un sur-sol de près de 6 hectares.



B2. Cité universitaire et stade Elisabeth

Commune : Paris (14e arrondissement)

Surfaces mobilisables : 40 ha au total, dont le stade Elisabeth (5 ha) en complément de la Cité Internationale Universitaire

Propriétaires : Multiples. Représentés par la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)

Situation et caractéristiques :

- Située dans le 14e arrondissement entre le parc de Montsouris et le Boulevard Périphérique, la Cité Universitaire comporte sur un domaine paysager protégé de 34 ha, des ensembles bâtis homogènes organisés en cours urbaines et des pavillons isolés du type campus. Le terrain comporte une zone intermédiaire occupée par des pelouses, des parties boisées et des terrains de sports. L'ensemble est traversé par un axe nord-sud (les avenues André Rivoire et David Weil), devant être fermé à la circulation durant les jeux. La Cité Internationale Universitaire héberge 5 200 résidents.

- Le terrain peut être complété par celui du stade Elisabeth sous réserve de fermer pendant la durée des jeux, la rue du professeur Hyacinthe Vincent.

- La nécessité d'avoir un village olympique d'un seul tenant interdit d'utiliser les terrains relativement proches comme celui de la gare de Rungis, par exemple.

Destination au SDRIF : Cité Universitaire : espace paysager au sud et espace urbanisé au nord

Destination au POS : Zone ND du POS pour la Cité Universitaire

Zone UHb du POS pour le stade Elisabeth (Etablissement ou terrains de sport)

Projets sur le site : Construction de nouveaux bâtiments (souhaitée par la CIUP) pour accroître la capacité résidentielle (+ 1000 lits), amélioration du stationnement et lutte contre le bruit.

Desserte : Bonne desserte par la route : Boulevard Périphérique et boulevards des Maréchaux.

Bonne desserte en transports en commun de la partie est du terrain : station du RER B Cité Universitaire, en limite. Desserte de la partie ouest par la station de métro: Porte d'Orléans. Projet de prolongement du Tram Val de Seine (T2) en rocade Sud sur les boulevards des Maréchaux puis sur la Petite Ceinture à l'Est de la Porte de Chatillon.

La réalisation d'un tramway est à l'étude en rocade sud de Paris. Demandé par le Maire de Paris, le financement de ce projet dans le cadre du contrat de plan 2000-2006 a été retenu.

Intérêts pour le village Olympique : Qualité du site. Proximité du stade Sébastien Charléty et d'autres équipements de la couronne sud de Paris.

Economies liées à l'utilisation de structures existantes.

Structure du village : Utilisation des résidences universitaires (logements pour 6 000 à 6 500 personnes) et en complément, édification de pavillons éphémères sur les espaces libres.

Utilisation post-JO : Les résidences universitaires retrouvent leur fonction après les jeux. Les pavillons démontables peuvent être réutilisés à des fins humanitaires par exemple.

Problèmes :

- Terrain trop exigü même en utilisant le stade Elisabeth proche. Pour la seule zone résidentielle, il manque environ 17 à 18 ha de terrain :

- pour le logement des athlètes : le village doit pouvoir accueillir 17 600 athlètes ou officiels selon les directives du CIO (16 000 personnes plus 8 à 10 % pour sous occupation des chambres). En première analyse, les pavillons éphémères doivent pouvoir héberger 11 000 personnes. Avec le ratio de 25 m² de terrain par personne, une surface d'environ 27,5 ha est nécessaire. La zone non bâtie de la Cité Internationale Universitaire représente seulement 15 ha et moins de 7 ha si on décompte les parties fortement boisées, très difficilement utilisables. (En outre, cette hypothèse suppose l'utilisation pour l'accueil des terrains de sports existants). Les espaces libres du stade Elisabeth représentent 3 ha.

- pour la zone internationale.

Des extensions pourraient être trouvées sur les villes voisines, mais conduiraient à éclater le site.

- Proximité immédiate du boulevard périphérique appelant un travail de paysagement et d'isolation important.

- Eloignement par rapport aux sites situés au nord-est de la région : Stade de France notamment.

- Configuration de l'habitat existant comportant peu de locaux communs.

- Types d'habitats différents selon les athlètes (chambres universitaires ou habitat temporaire).

B3. Batignolles

Commune : Paris (17^e arrondissement)

Surfaces mobilisables : 40 ha environ (en 2 parties séparées par le boulevard Berthier)

Propriétaires : SNCF/RFF pour l'essentiel du site, GEODIS, Etat, Ville de Paris.

Situation et caractéristiques : Situé au Nord-Ouest de Paris.

- Terrain limité au sud par la rue Cardinet, à l'Est par l'avenue de Clichy, au Nord par le Boulevard Périphérique et à l'Ouest par le faisceau ferré de la gare Saint Lazare.
- Au Sud du boulevard Berthier, site de l'ancienne gare de marchandises des Batignolles. Actuellement occupé par des halles et voies ferrées quasiment désaffectées, une activité de fret très réduite, des bureaux de la SNCF, de GEODIS, une aire de stationnement pour les autocars et un hôtel Ibis de 3 étoiles avec 700 chambres.
- Au Nord du boulevard Berthier, site du SERNAM Porte de Clichy, encore en activité et des ateliers de décors de l'Opéra.

Destination au SDRIF : Espace urbanisable.

Destination au POS : Zone UN (ferroviaire) pour les terrains SNCF/RFF ; zone UI (Industrielle) pour le terrain de GEODIS ; zone UHb (urbaine-habitation) pour l'hôtel Ibis et les magasins de l'Opéra.

Les zones UN et UI appellent pour être urbanisées une réadaptation du POS.

Projets sur le site : La perspective de mutation des terrains est inscrite dans la charte d'aménagement de Paris adoptée en 1992 et au Schéma Directeur de la région Ile de France approuvé en 1994.

Des premières esquisses d'un quartier de logements autour d'un jardin, accompagné d'équipements publics et d'un programme d'activités, ont été établies par la Ville (APUR) pour l'ensemble du site, il y a quelques années.

Aux abords du site, projets d'achèvement du boulevard Péroire jusqu'à la rue Cardinet et de couverture (plus ou moins importante) de la tranchée ferroviaire de la rue de Rome.

Desserte : Bonne desserte par la route : le Boulevard Périphérique borde la partie Nord du site. Un réseau de voirie devra être réalisé à l'intérieur du site pour desservir les emprises et renforcer les liaisons entre la rue de

Rome et les portes d'Asnières et de Clichy.

Bonne desserte en transports en commun.

La ligne de métro n°13 borde la partie Est du site (station porte de Clichy) et le RER C dessert également la porte de Clichy.

La réalisation de la deuxième phase du RER E (Eole) vers la Défense, envisageable d'ici 2008, créerait une station de RER au cœur du village.

Intérêt pour le village Olympique : Etre à Paris, à proximité des lieux prestigieux, historiques, commerciaux ou pittoresque de la capitale.

Offrir dans Paris des espaces publics et des espaces verts généreux donnant aux athlètes un cadre exceptionnel, et créant après les JO un quartier d'un type nouveau, de haute qualité.

Village à concevoir avec des espaces publics et espaces verts généreux pour offrir aux athlètes un cadre exceptionnel.

Capacités hôtelières importantes à proximité.

Bonne desserte routière et en transport en commun.

Site à une distance satisfaisante de tous les sites de compétition (8 minutes du Stade de France et 20 minutes du POPB).

Utilisation post- JO : Le village peut être transformé en un quartier urbain original dans Paris et offrant un cadre de vie très agréable. Ceci correspond à la destination prévue dans le Schéma Directeur régional et la Charte d'aménagement de Paris.

Problèmes : • La SNCF et RFF devraient renoncer à l'activité fret dans ce secteur de Paris très bien situé pour développer un nouveau quartier, mais évoqué par le PDU sur le thème des plate-formes multimodales.

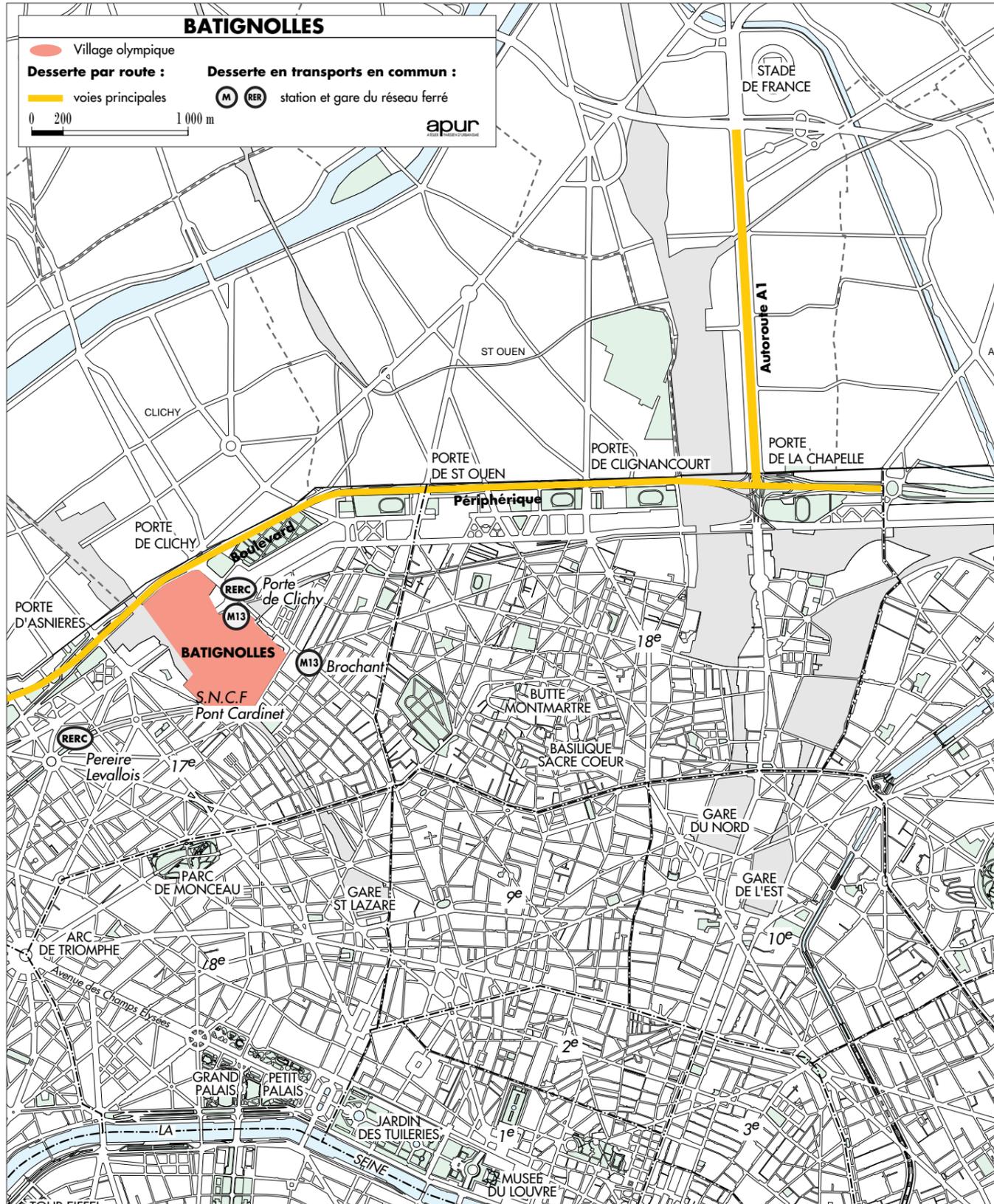
• Le projet pose également la question du déménagement des décors de l'Opéra. Compte tenu de la qualité des bâtiments et de leur situation dans le site, ils doivent être intégrés au village.

• Coût du foncier vraisemblablement élevé.

• La suppression de la coupure du boulevard Berthier suppose la réalisation d'un ouvrage de grand intérêt urbain mais probablement onéreux (prolongement du souterrain existant porte de Clichy).

La dimension du seul terrain de la gare des Batignolles (au Sud du boulevard) apparaît en effet trop réduite pour y implanter le village. Il est nécessaire d'étendre l'emprise au Nord du boulevard et, pour une petite part, sur les voies ferrées. Ceci conduit à la réalisation d'une

couverture partielle des voies ferrées (3,6 ha environ) pour accrocher le village au boulevard Péroire et atteindre ainsi 40 hectares.



Étude d'implantation d'un stade nautique à Paris

Note d'étape

Janvier 2000

SOMMAIRE

A – LES CARACTÉRISTIQUES DU STADE NAUTIQUE	p. 14
B – UNE CONCEPTION POSSIBLE POUR LE STADE NAUTIQUE À PARIS	p. 15
C – LES SITES POTENTIELS D’IMPLANTATION	p. 19
C 1 – Site Claude Bernard (Paris 19^e)	p. 20
C 2 – Site de l’hippodrome d’Auteuil (Bois de boulogne, Paris 16^e)	p. 23
C 2 – Site Gare de Paris-Bercy (Paris 12^e)	p. 28

A. LES CARACTERISTIQUES DU STADE NAUTIQUE

Le stade nautique doit pouvoir accueillir quatre types d'épreuves des Jeux Olympiques : natation, water-polo, plongeon et natation synchronisée.

Les éléments ci-après rappellent brièvement les données de base de l'étude de définition géométrique du stade décrite ci-après. Ils sont issus du manuel des villes candidates aux Jeux Olympiques de 2004 établis par le C.I.O. et de la synthèse des besoins établie par le bureau d'étude CML pour le GIP Paris 2008.

• Epreuves de natation

(natation et water-polo : 800 athlètes) :

Elles se déroulent sur 7 jours et comprennent 16 épreuves " hommes " et 16 épreuves " femmes " (sélection et finales).

Elles requièrent :

- un bassin de compétition de 50 x 25 m, soit 8 lignes d'eau avec 2 lignes supplémentaires de chaque côté, d'une profondeur minimum de 2 m,
- un bassin d'échauffement d'un minimum de 5 lignes d'eau (50 x 12,5 m) qui doit être adjacent au bassin de compétition.

La capacité des tribunes pour les spectateurs doit être comprise entre 12 000 et 20 000 places, auxquelles s'ajoutent les places réservées. Dans son hypothèse (capacité de 15 000 places pour la natation), CML distingue environ 12 600 places pour les spectateurs et 2 400 places pour les délégations, les personnalités, les médias et les sponsors.

• Epreuves de water-polo :

Les épreuves se déroulent sur 9 jours : cinq jours de préliminaires, un jour de repos et trois jours de finales.

Elles requièrent :

- un bassin de 33 x 21 m au minimum pour les hommes (aire de jeu de 30 x 20) et 30 x 18 m pour les femmes,

d'une profondeur minimale de 2 m dans les deux cas.

La capacité des tribunes pour les spectateurs doit être de 5 000 places, auxquelles s'ajoutent les places réservées. Dans son hypothèse (capacité de 5 000 places pour les trois disciplines autres que la natation), CML distingue environ 3 800 places pour les spectateurs et 1 200 places pour les délégations, les personnalités, les médias et les sponsors.

• Epreuves de plongeon (plongeon et natation synchronisée : 300 athlètes) :

Elles se déroulent sur 9 jours : quatre jours de compétition, un jour de repos suivi de quatre jours de compétition. Elles comprennent deux épreuves " hommes " et deux épreuves " femmes " (3 m et 10 m).

Elles requièrent :

- une fosse d'un minimum de 25 x 21 m avec 5 m de profondeur sous les plateformes. Un bassin de 2 x 3,5 m ainsi qu'une salle d'échauffement permettant aux plongeurs de suivre la compétition sont à prévoir.

La capacité des tribunes pour les spectateurs doit être de 5 000 places, auxquelles s'ajoutent les places réservées.

• Natation synchronisée :

Les épreuves " femmes " se déroulent sur 4 jours : les épreuves imposées et libre individuel sur deux jours et par équipe sur deux jours.

Elles requièrent :

- un bassin couvert de 32 x 25 m comprenant une zone de 21 x 20 m de 3 m au moins de profondeur.

La capacité des tribunes pour les spectateurs doit être de 5 000 places, auxquelles s'ajoutent les places réservées.

• Entraînement :

Pour l'ensemble de ces disciplines, 7 bassins de 50 m situés à proximité du Village Olympique, sont nécessaires pour l'entraînement des athlètes.

Calendrier proposé :																	
jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
natation	•	•	•	•	•	•	•										
plongeon									•	•	•	•		•	•	•	•
water-polo		•	•	•	•	•		•	•	•							
natation synchronisée													•	•		•	•

Source : bureau d'études CML

B. UNE CONCEPTION POSSIBLE POUR LE STADE NAUTIQUE A PARIS

L'hypothèse retenue est de construire un stade nautique permettant d'accueillir les quatre disciplines olympiques précédemment décrites dans un même équipement. Pour des raisons de calendrier, les épreuves préliminaires de water-polo auront lieu dans un centre nautique à réaliser à Créteil (Val de Marne).

Les dimensions du stade nautique pourraient être les suivantes : 175 m de longueur sur 85 m de large pour une hauteur d'environ 20 m. Elles sont commandées par la taille du terrain disponible dans le cas de l'un des sites envisagés (Claude Bernard, dans le 19ème arrondissement).

Le bâtiment présente deux configurations différentes pendant les Jeux Olympiques et après les Jeux.

• Pendant les Jeux Olympiques :

- sa capacité peut être portée à un peu plus de 18 000 places sur deux niveaux de gradins dans la configuration "JO".

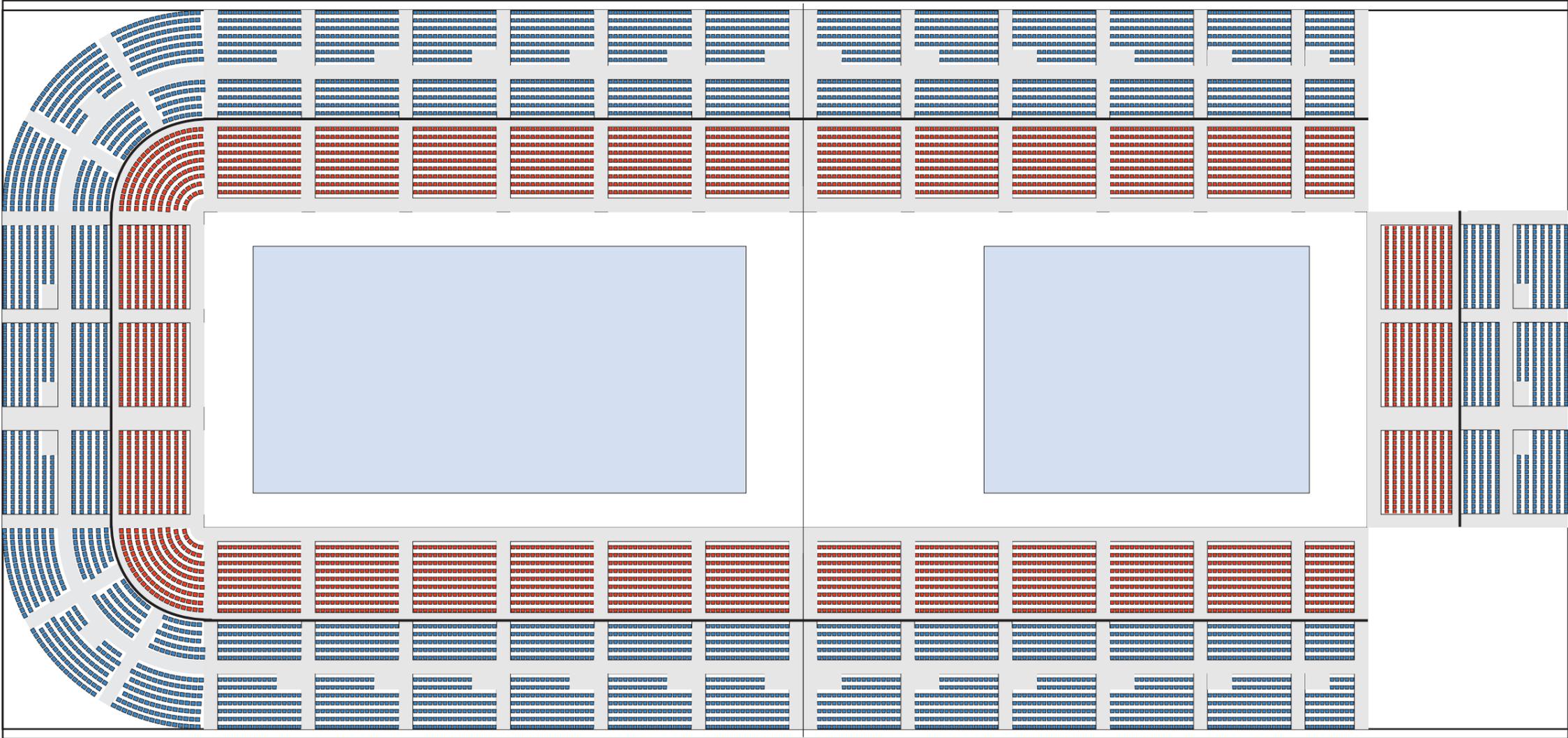
- Il comporte :

. un bassin de compétition (épreuves de natation et de water-polo) de 50 x 25 m sur deux mètres de profondeur et un bassin d'échauffement de 50 x 17,5 m sur deux mètres de profondeur, adjacent, situé sous les gradins.

. un bassin de 33 x 25 m sur cinq mètres de profondeur (épreuves de plongeon, de water-polo et de natation synchronisée).

Les 7 bassins d'entraînement demandés pourraient comprendre d'une part les bassins existants suffisamment proches (à préciser selon la localisation) et des bassins démontables, couverts ou non, dont certains pourraient être situés à proximité du stade nautique.

Vue de dessus des 2 niveaux de gradins



Stade Nautique
(175 x 85 m)

Configuration
Jeux Olympiques

Niveau 0 (rouge) :
11 734 places

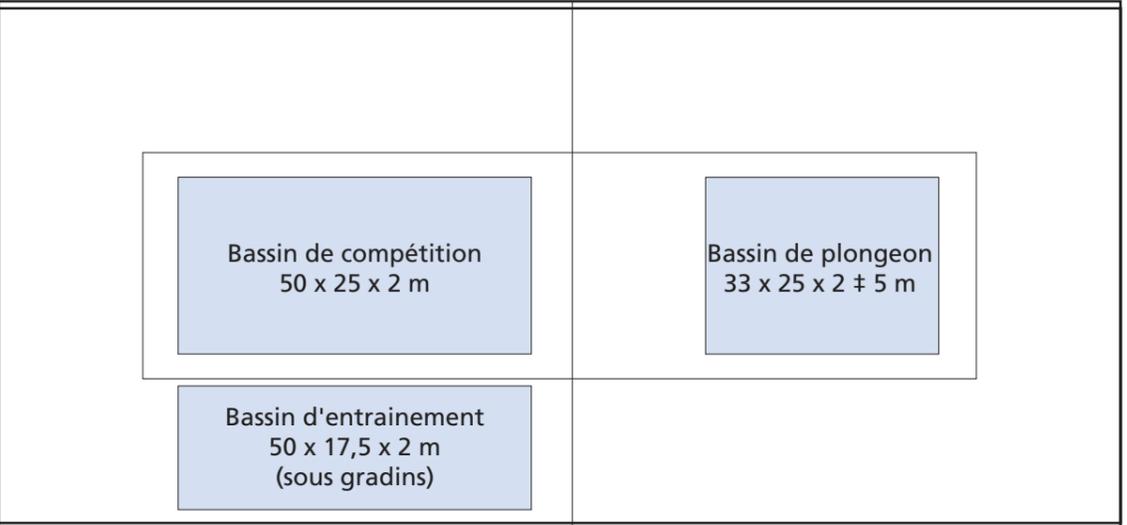
Niveau 1 (bleu) :
6 458 places

Total :
18 192 places

— Contour
du bâtiment

1/500

Vue de dessus des 3 bassins



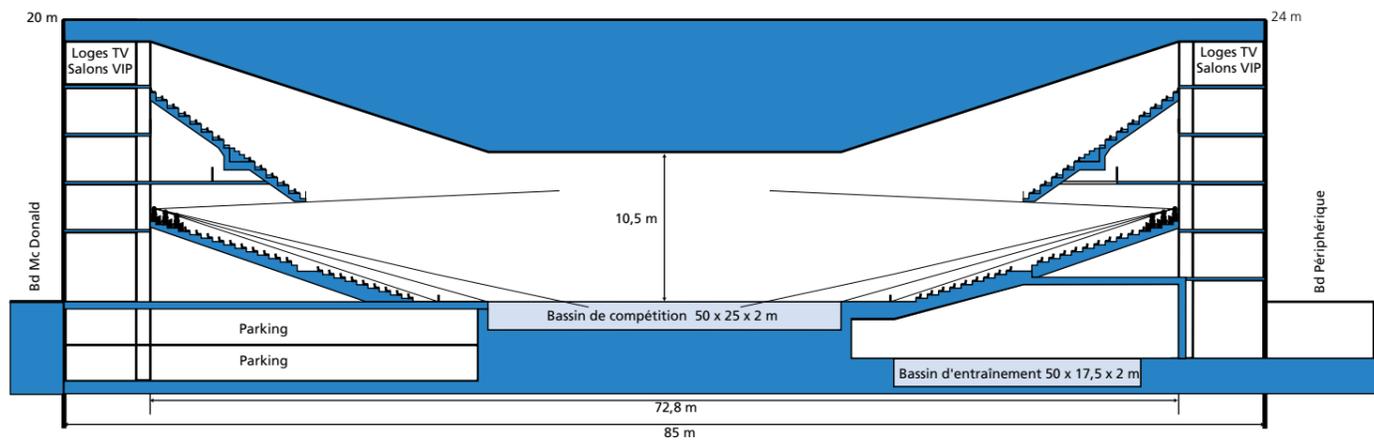
1/1 000

Détail du nombre de sièges

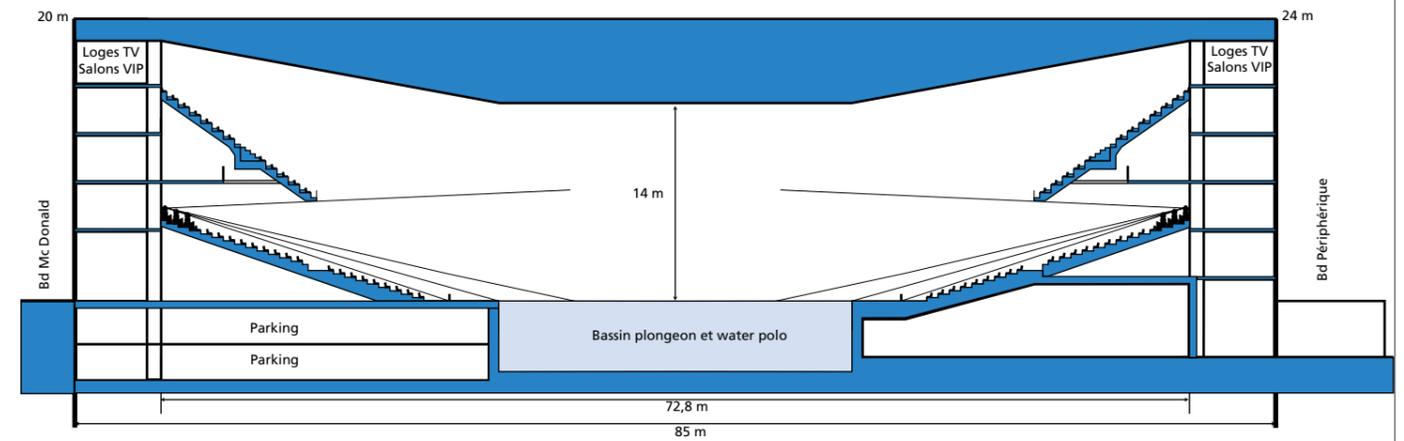
561 (N0) + 403 (N1) = 964 pl.	2 184 (N0) + 1 164 (N1) = 3 348 pl.	2 030 (N0) + 1 080 (N1) = 3 110 pl.
1 092 (N0) + 582 (N1) = 1 674 pl.		1 092 (N0) + 582 (N1) = 1 674 pl.
561 (N0) + 403 (N1) = 964 pl.	2 184 (N0) + 1 164 (N1) = 3 348 pl.	2 030 (N0) + 1 080 (N1) = 3 110 pl.

1/1 000

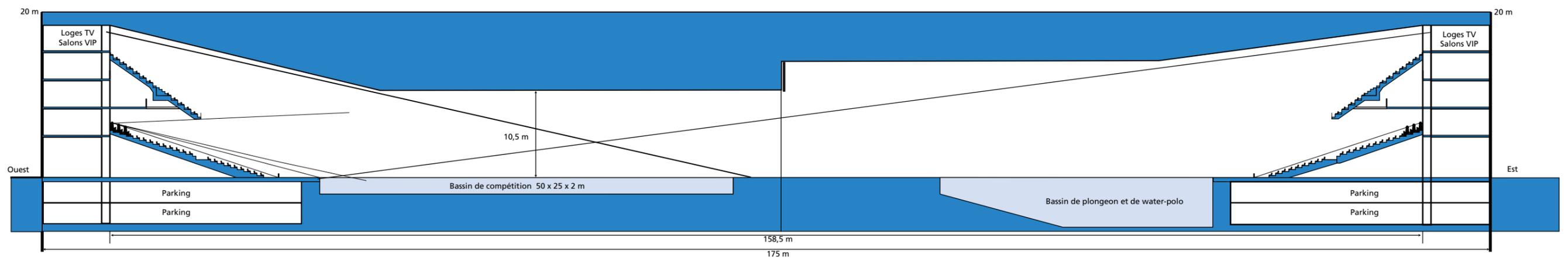
Coupes Stade Nautique pendant les J.O.



1/500



1/500



1/500

• **En dehors de la période des Jeux :**

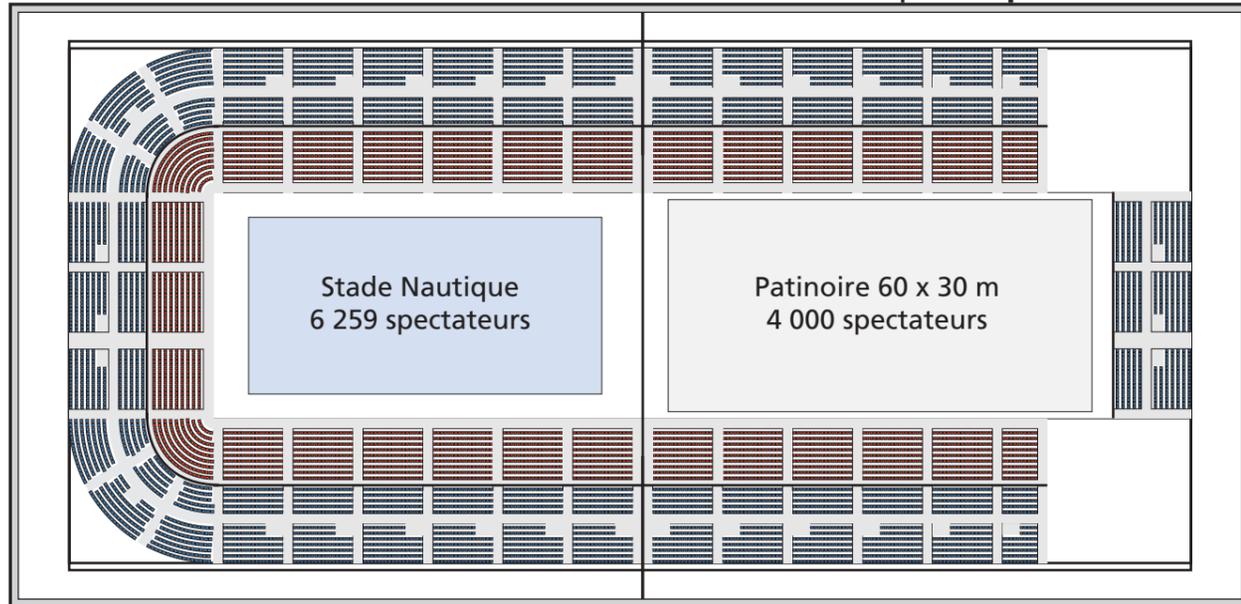
Le bâtiment offre la possibilité d'être scindé en deux parties distinctes :

- la partie comprenant les bassins de compétition et d'échauffement reste dédiée aux sports nautiques avec une capacité réduite à 6 000 places (la Fédération Française de Natation souhaite pouvoir disposer d'un équipement de 5 000 places après les jeux),
- la fosse à plongeon peut être recouverte et cette partie du bâtiment aménagée soit en salle omnisports ouvertes

aux spectacles d'une capacité d'environ 8 000 places, soit plus probablement en patinoire avec, dans ce cas de figure, une capacité d'environ 4 000 places.

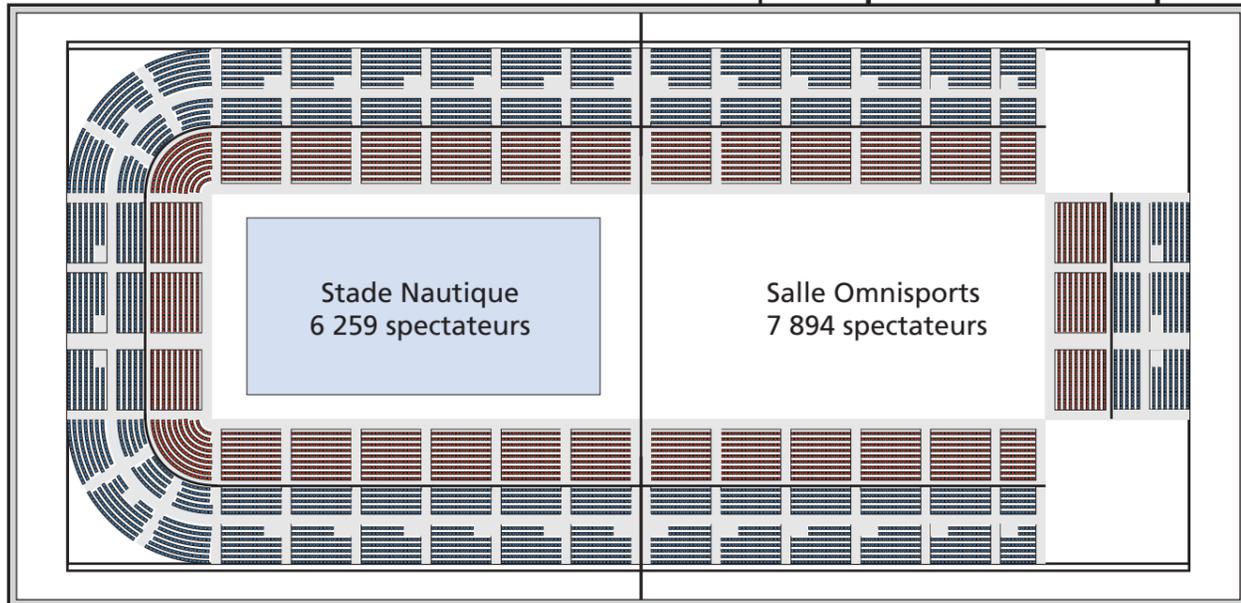
Le réaménagement des gradins pour en réduire la capacité libère la possibilité de réutiliser environ 20 000 m² qui peuvent être orientés vers d'autres activités (bureaux, siège de fédérations, centre de mise en forme, commerces orientés vers le sport, etc).

Stade Nautique - Option Patinoire



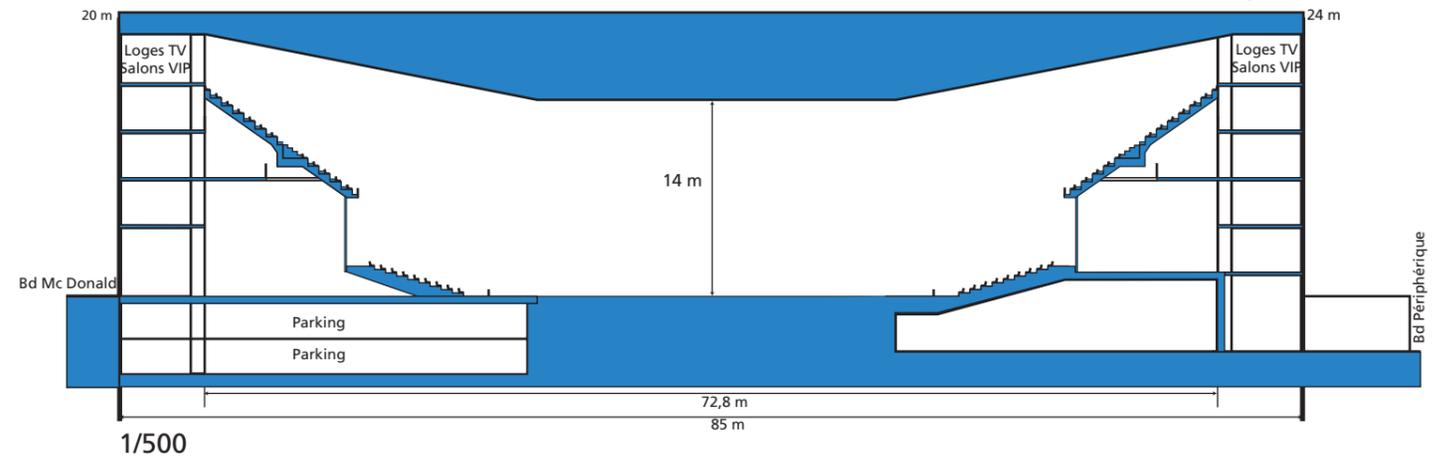
1/1 000

Stade Nautique - Option Salle Omnisports

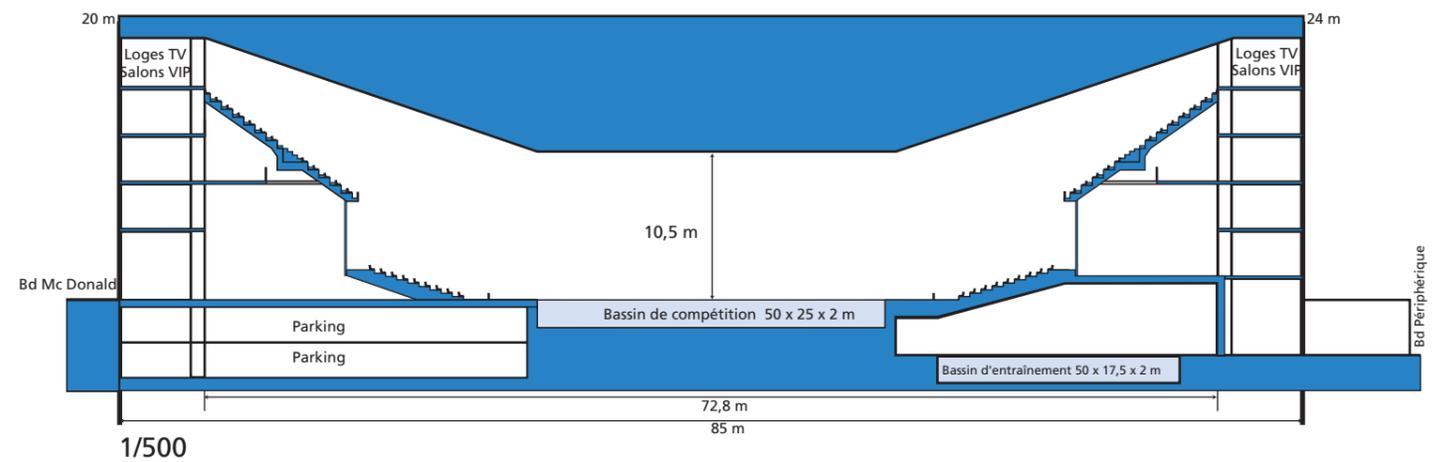


1/1 000

Stade Nautique - Coupe post-JO section réaménagée



Stade Nautique - Coupe post-JO section nautique

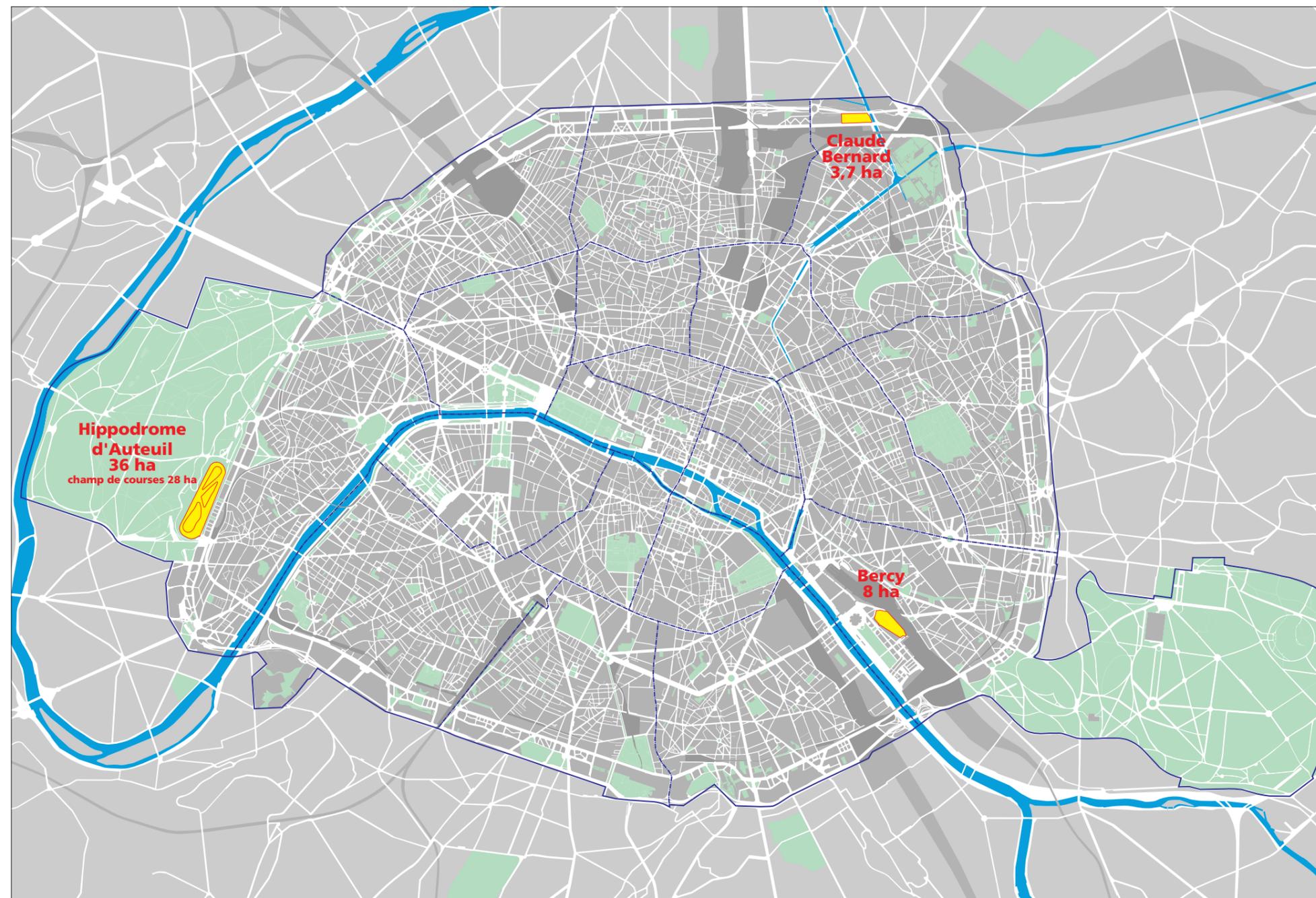


C – LES SITES POTENTIELS A PARIS

Les sites potentiels examinés pour l'implantation du stade nautique à Paris figurent sur le plan ci-dessous.

Il s'agit :

- **C1. du site Claude Bernard (Paris, 19^e arrondissement),**
- **C2. du site de l'Hippodrome d'Auteuil (Paris, 16^e arrondissement),**
- **C3. du site de la gare de Paris-Bercy (Paris, 12^e arrondissement).**



C1. SITE CLAUDE BERNARD (Paris 19^e arrondissement)



A – Analyse du site et de son évolution

L'ancien hôpital Claude Bernard occupait, au Sud-Est de la Porte d'Aubervilliers, une surface d'environ 8 hectares. L'ensemble du site a été acquis auprès de l'Assistance Publique par la Ville de Paris. L'ouest de cette emprise a été réaménagé récemment pour accueillir trois immeubles de logement (467 logements), une école polyvalente et un jardin de 10 000 m² en cours de réalisation. La partie Est du terrain, d'une superficie de 3,7 ha, est délimitée par le jardin à l'Ouest, par le boulevard périphérique au nord, le canal Saint-Denis à l'Est et le boulevard Macdonald au Sud. Elle est aujourd'hui libre de toute occupation.

Desserte actuelle

La desserte en transports en commun est assurée par :

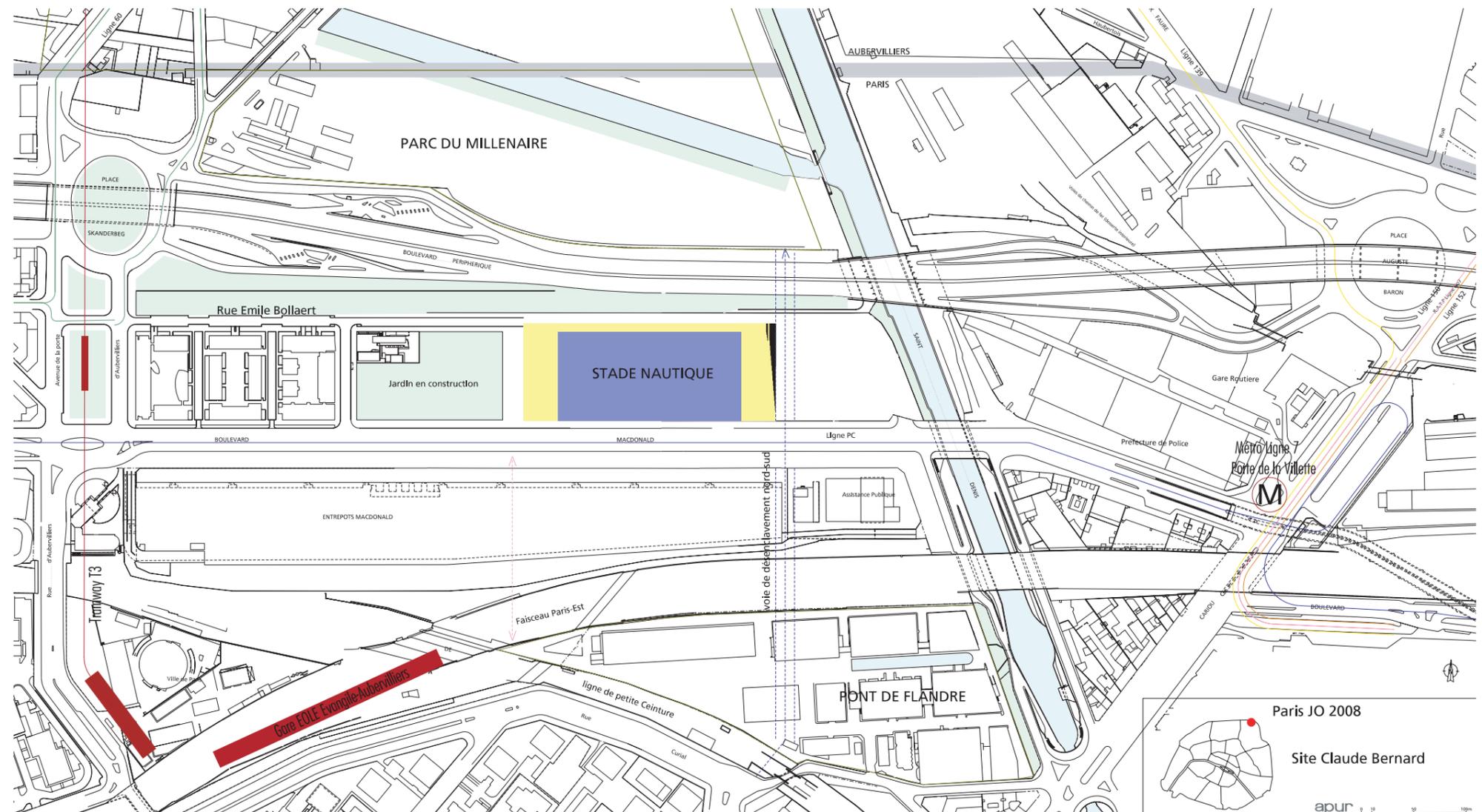
- le métro ligne 7 à la station porte de la Villette (350 m);
- la ligne de bus PC qui longe par le sud la totalité de l'emprise;
- les lignes de bus 139, 150 et 152 qui ont leur terminus à la porte de la Villette (350 m).

La desserte routière est très bonne grâce à la proximité des portes de la Villette et d'Aubervilliers qui permettent des échanges aisés avec le boulevard périphérique.

Projets de développement

Le terrain s'inscrit dans un site aux fortes potentialités de renouvellement urbain.

Après le parc de la Villette, la réhabilitation du secteur pont de Flandre en parc d'activités et l'opération porte d'Aubervilliers ont entamé un processus qui aujourd'hui s'étend au nord du boulevard périphérique, avec un projet de parc d'activités dit "le Parc du Millénaire" et, sur la commune d'Aubervilliers, la création d'une ZAC dont



le programme de plus de 250 000 m² comprend commerces, activités et logements.

Compte tenu de ces évolutions, une nouvelle voie de liaison Nord Sud a été imaginée (cf. plan page précédente), pour relier à terme la rue Curial au futur Parc du Millénaire, en passant sous le faisceau ferroviaire et le boulevard périphérique. L'étude tient compte de cette idée.

Au-delà de ces projets engagés ou à l'étude, de vastes emprises peuvent encore évoluer à plus long terme. C'est notamment le cas des entrepôts Macdonald, implantés au Sud du boulevard Macdonald, dont l'affectation peut se modifier, et aussi des terrains situés de part et d'autre de l'avenue de la Porte de la Villette, entre les voies ferrées du faisceau Est et le boulevard périphérique.

Amélioration des transports collectifs

En complément deux projets importants de développement des transports collectifs vont améliorer considérablement la desserte du site Claude Bernard :

- La station Évangile-Aubervilliers du RER E.

La réalisation de cette gare était initialement prévue dans la première phase du projet EOLE, mais elle a été différée du fait de l'augmentation du budget de réalisation de la ligne. Cette gare est pourtant un élément essentiel au désenclavement de ce secteur. Une liaison à travers les entrepôts Macdonald vers le boulevard Macdonald mettrait le site Claude Bernard à moins de 200 mètres de la station EOLE.

Une partie du financement de cette nouvelle station est inscrite au contrat de plan 2000-2006

- Le tramway T3 à la porte d'Aubervilliers

Aboutissant à la gare Évangile-Aubervilliers, le tronçon Sud du tramway T3 permettra la desserte du cœur de la plaine Saint-Denis entre la porte d'Aubervilliers et le Stade de France, en correspondance avec les lignes de RER B et E et le prolongement de la ligne 12 du métro qui est inscrit au contrat de plan 2000-2006.

- La mise en site propre de la ligne de bus PC

Dans la continuité des travaux d'ores et déjà réalisés en rocade Sud de Paris, la ligne de bus PC au Nord et à l'Est de Paris est l'objet d'améliorations importantes par la mise en site propre de son tracé et par le renouvellement de son matériel (mise en place de bus articulés). Les vitesses de parcours et les capacités d'accueil seront ainsi grandement augmentées.

B – Insertion du projet de stade nautique

Pour les Jeux Olympiques

Dispositions proposées

Le stade nautique nécessite une emprise minimale d'environ 85 m de large par 175 m de long. Sa hauteur serait d'au moins 14 m et d'au plus 20 m.

La largeur de 85 mètres correspond sensiblement à celle des îlots déjà réalisés à l'Ouest du site. Mais la nécessité de trouver des aires de service extérieures pour le stade nautique pourrait conduire à ne prolonger la rue Émile Bollaert que sous la forme d'une voie privée servant à la fois à la desserte de l'équipement et à la circulation des engins de sécurité.

La longueur de l'équipement permet de l'installer entre le jardin en cours d'aménagement et la voie nord-sud envisagée et de dégager à l'Est et à l'Ouest deux importants parvis piétons.

Enfin, l'épannelage du stade nautique s'inscrira sans difficulté dans celui de son environnement (R+8 pour les immeubles de logements de la porte d'Aubervilliers).

Avantages :

L'emprise est libre de toute occupation et a déjà fait déjà l'objet d'études pour l'insertion d'équipements sportifs. Elle appartient à la Ville de Paris et est inscrite en zone constructible (UHa) au POS de Paris. Il conviendra néanmoins de reconstituer l'EVIP (Espace Vert Intérieur Protégé) prévu dans ce secteur.

Situé entre deux portes de Paris, le site est très bien desservi par le boulevard périphérique et les boulevards des Maréchaux, il est aussi proche du Stade de France. Dans l'hypothèse d'une implantation du village olympique dans la "Plaine de la Plaine", l'implantation du stade nautique sur le site amènerait donc un regroupement très significatif des grands équipements.

L'accessibilité en transport en commun, sous réserve de la réalisation de la gare du RER E Évangile-Aubervilliers et du tramway T3, est excellente. Le tramway T3 permettra également une liaison aisée avec le Stade de France.

Enfin, le stade nautique pourra profiter de la proximité de la piscine Georges Vallerey qui pourrait servir de bassin d'entraînement.

Inconvénients :

Les investissements nécessaires à la desserte en trans-

ports en commun sont assez lourds, mais ils sont impératifs pour permettre à terme le développement de l'ensemble du secteur. Il conviendra donc d'assurer leur financement.

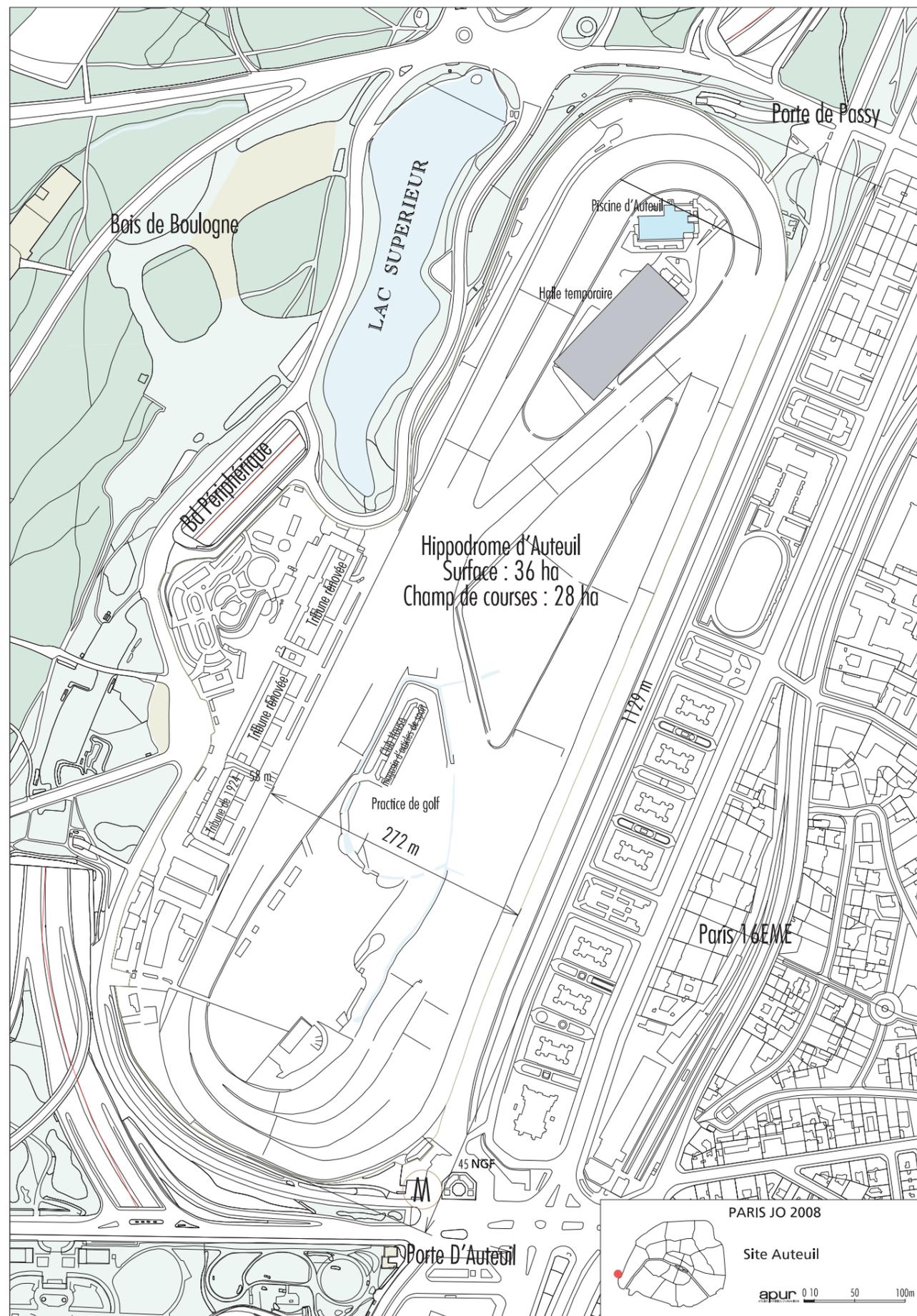
Après les Jeux Olympiques

La vocation sportive du site sera maintenue :

- par le maintien de la piscine olympique et du bassin d'entraînement, ce qui permettra d'accueillir des compétitions internationales de natation avec plus de 9000 spectateurs autour du grand bassin,
- et par la transformation du bassin de plongeon en patinoire ou en une grande salle de 7500 places à usages multiples.

C2. SITE DE L'HIPPODROME D'AUTEUIL. (BOIS DE BOULOGNE, PARIS, 16^e)





A - Etat actuel

Le site et son occupation

L'hippodrome d'Auteuil est une emprise appartenant à la Ville de Paris, concédée à la société France Galop, également concessionnaire de l'hippodrome de Longchamp. Auteuil accueille les courses d'obstacles (comme l'hippodrome d'Enghien).

En 1999, on dénombrait 42 jours de courses à Auteuil, qui se répartissent principalement de mars à juin et de septembre à novembre. Le principal événement hippique est le prix du Président de la République qui s'est déroulé cette année le 18 avril.

L'hippodrome d'Auteuil se situe au Sud-Est du bois de Boulogne à la frontière des quartiers habités du 16ème arrondissement et s'étend de la porte d'Auteuil à la porte de Passy. Le site présente un dénivelé important, de près de 12 mètres, entre le sud, porte d'Auteuil et les tribunes.

D'une superficie de 36 ha, l'hippodrome comprend :

- un ensemble bâti à l'ouest, composé des tribunes, des écuries et des locaux administratifs ou techniques. Sur les trois grandes tribunes existantes, les deux tribunes situées au nord ont été réhabilitées dans les années soixante et la transformation, assez brutale, a principalement consisté en une augmentation de leur épaisseur à l'arrière, pour créer de nouveaux espaces de circulation. La tribune située la plus au sud, réalisée en béton armé selon le procédé Hennebique, date de 1924. Cette tribune, qui présente un certain intérêt patrimonial, est en très mauvais état et a été fermée au public pour des raisons de sécurité,
- environ 28 ha de champ de courses. Les pelouses situées à l'intérieur des pistes ne sont plus utilisées que très faiblement par les spectateurs des courses (à l'exception de quelques grands événements comme le prix du Président de la République). Elle sont actuellement occupées :

au nord :

- par la piscine municipale d'Auteuil enterrée (bassin de 25 mètres) et quelques logements de fonction.
- temporairement par une halle d'exposition démontable. Le terrain a été aménagé pour l'accueil périodique de cette halle en toile sur structure métallique, boulonnée au sol. La halle occupe 135 mètres de long sur 55 mètres de large et environ 10 mètres de haut.

Le montage est réalisé en moins de 5 jours. Les jours de

course, la présence de la halle obère la vue d'une partie du champ de courses pour les spectateurs situés dans les tribunes.

au sud :

- par quelques stands pour les paris, peu utilisés,
- et par un practice de golf, ouvert récemment (octobre 1999) et qui utilise un bâtiment existant à la fois pour le club house, et un magasin de vente d'articles de sports.



Tribune sud (1924), accès interdit au public.



La partie Sud du champ de courses, depuis la tribune désaffectée.
Au fond : Parc des Princes et porte d'Auteuil.

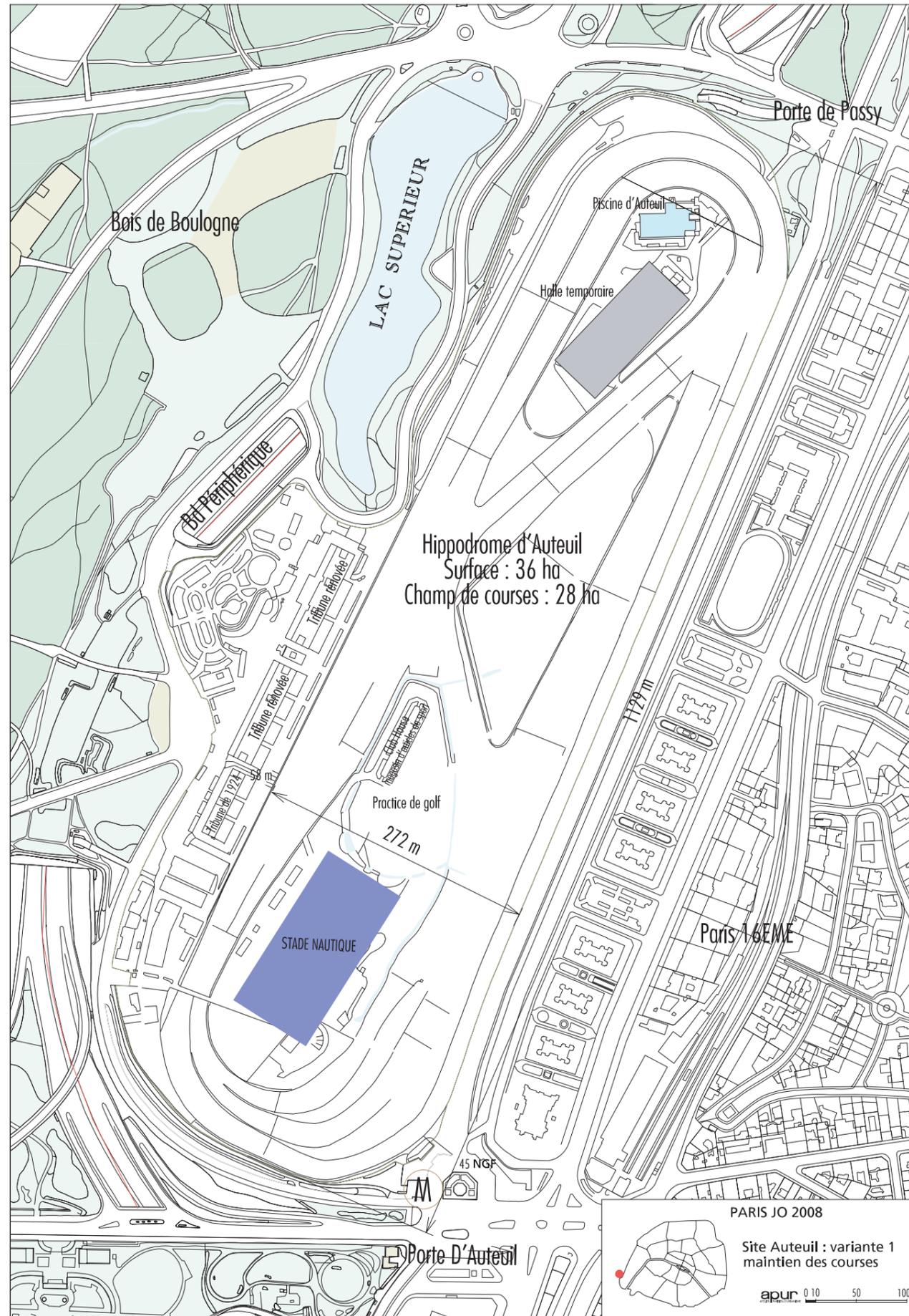


La partie Nord du champ de courses (halle temporaire), depuis la tribune désaffectée. Au fond , porte Maillot

Desserte

L'hippodrome d'Auteuil est bien desservi par la route puisqu'il est situé entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique.

En transports en commun, il est desservi par la ligne 10 du métro à la porte d'Auteuil. Les autres stations et gare du réseau ferré sont plus éloignées de l'enceinte de l'hippodrome : plus de 1 200 mètres pour la porte de Passy (ligne 9 du métro à La Muette et gare Boulayvilliers du RER C).



B - Insertion du projet de stade nautique

niveau de la porte, le stade nautique pouvant ainsi être rapproché de celle-ci, et rendu nettement plus visible, et plus facilement accessible.

Comme Longchamp, l'hippodrome d'Auteuil subit un déclin de sa fréquentation et les tribunes apparaissent fortement sous-utilisées. Dans ce contexte, la réhabilitation de la tribune de 1924 n'apparaît pas justifiée aujourd'hui sur le plan fonctionnel.

Les projets du concessionnaire pour l'hippodrome d'Auteuil ne sont pas précisément connus mais l'idée a été évoquée de ne conserver qu'un hippodrome dans le Bois de Boulogne. Aussi, pour l'horizon 2008, l'insertion du stade nautique a été examinée ici dans deux hypothèses distinctes :

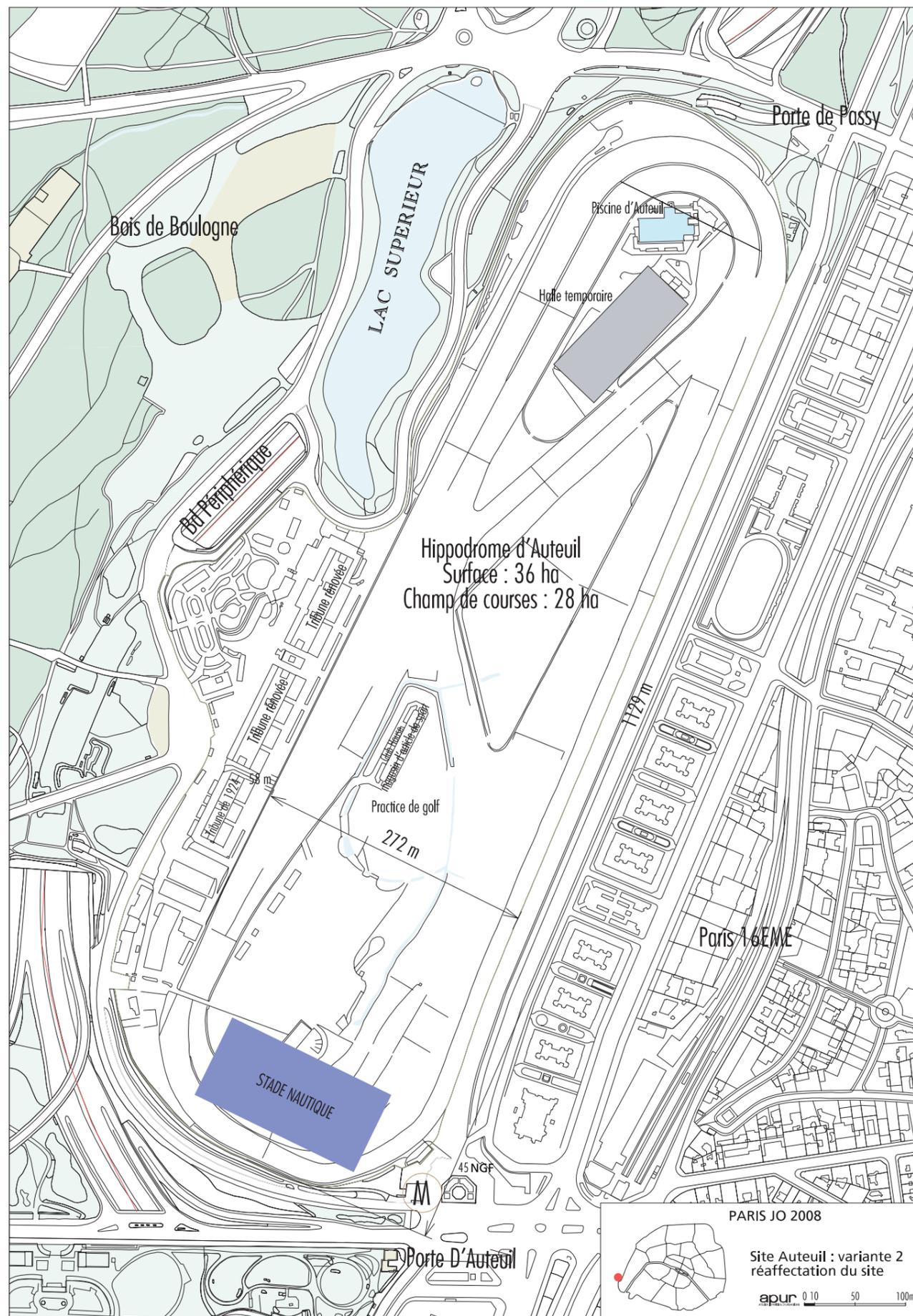
- le maintien de l'activité hippique de l'hippodrome d'Auteuil,
- une nouvelle fonction pour ce site (l'hippodrome de Longchamp étant seul conservé).

L'hippodrome d'Auteuil figure en zone naturelle ND du POS (hors espace boisé classé). Cette zone destinée à protéger les espaces naturels, autorise néanmoins l'implantation d'équipements permettant l'exercice d'activités en relation avec le caractère de la zone : les activités sportives et ludiques entrent dans cette catégorie.

Compte tenu de la desserte en transports en commun et de la topographie, la création d'un nouvel équipement porte d'Auteuil paraît plus intéressante que l'agrandissement de la piscine d'Auteuil, porte de Passy. Dans tous les cas, l'enfouissement du bâtiment est souhaitable, pour dégager la perspective vers le massif boisé depuis la porte d'Auteuil, et pour améliorer la visibilité en cas de maintien des courses.

- Dans l'hypothèse du maintien de l'activité hippique sur Auteuil (cf. variante 1), le stade nautique serait implanté dans un espace en creux situé sur l'emplacement actuel du practice de golf. Cet espace serait à la cote actuelle de la Porte d'Auteuil (45 NGF environ), et accessible depuis la porte par le passage souterrain existant sous les pistes, qu'il conviendrait sans doute alors d'élargir. Un espace de service au même niveau entourerait le stade nautique.

- Dans l'hypothèse nettement plus favorable du départ de l'activité hippique (cf. variante 2), c'est la totalité de l'angle Sud-Est de l'hippodrome qui serait ramenée au



Pour les Jeux Olympiques

Avantages :

- pendant les jeux olympiques, cette localisation s'inscrit dans une logique de renforcement du croissant Sud-Ouest d'implantation des équipements. La taille de l'hippodrome permet en outre de juxtaposer au stade nautique des bassins démontables, pour assurer l'entraînement des athlètes (demandes de la FINA).
- en voiture, l'hippodrome d'Auteuil est situé à 5 minutes du site des Batignolles en empruntant le boulevard périphérique, à 15 minutes du Stade de France, en empruntant le boulevard périphérique et l'autoroute A1. Il est situé à proximité immédiate de plusieurs sites sportifs de compétition : Roland Garros, parc des Princes, stade Jean Bouin, hippodrome de Longchamp.

Inconvénients :

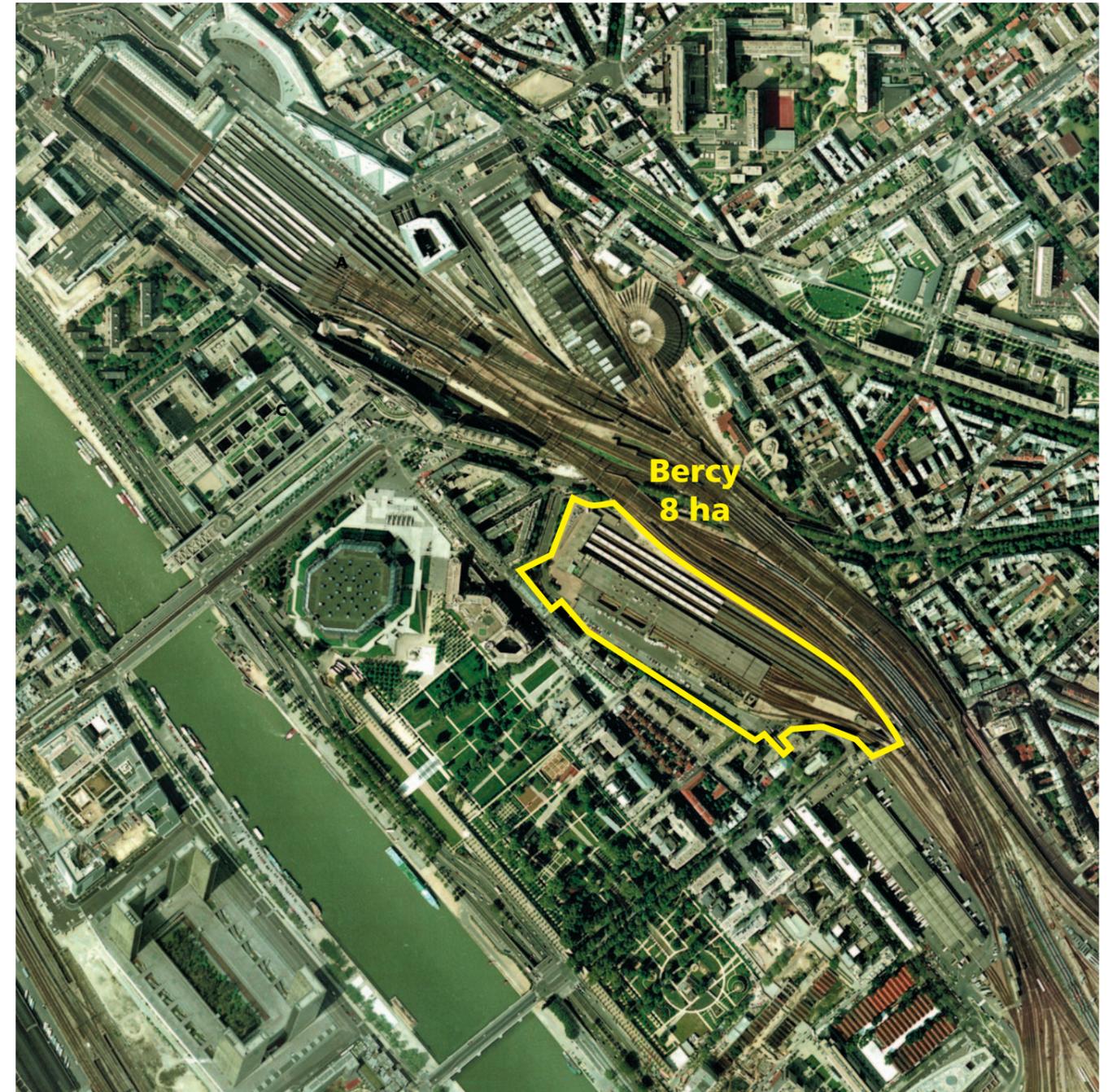
- le choix de ce site réduit la compacité de l'ensemble des équipements dans l'hypothèse d'une implantation du village olympique dans la plaine Saint-Denis,
- il nécessite de trancher rapidement sur le devenir de l'hippodrome d'Auteuil,
- dans l'hypothèse de maintien de l'activité hippique de l'hippodrome, l'accès du public au stade nautique se ferait en souterrain sous les pistes, comme c'est actuellement le cas pour la piscine d'Auteuil.

Après les jeux Olympiques

L'implantation du stade nautique porte d'Auteuil prend tout son sens avec l'hypothèse d'un abandon des courses hippiques à Auteuil : le stade nautique devient alors un des éléments forts de la reconversion du site, à combiner avec d'autres activités à définir, comme par exemple le maintien d'une activité hippique (loisirs et éventuellement concours hippiques), le développement du practice de golf, d'activités temporaires, etc... Dans cette hypothèse, un accès largement dimensionné entre la place d'Auteuil et le massif boisé du bois de Boulogne, qui fait aujourd'hui défaut, serait justifié.

La reconversion partielle du stade nautique en patinoire paraît nettement préférable à une reconversion en salle polyvalente, qui risquerait de multiplier les événements attirant un public nombreux dans un site déjà très fréquenté (Parc des Princes, Roland Garros notamment).

C3 – SITE GARE DE PARIS-BERCY (PARIS 12^e ARRONDISSEMENT)



A - Etat actuel

Le site et son occupation

Le site de la gare Auto-Train Paris-Bercy occupe une superficie d'environ 8 ha et à proximité immédiate du Palais Omnisports Paris Bercy et du parc de Bercy. Cette gare, propriété de la SNCF, est la seule gare Train Auto Accompagnée (TAA) de Paris, essentiellement à destination du sud de la France. Elle sert aussi de gare d'appoint à la gare de Lyon les jours de grands départs.

Surélevée par rapport au quartier qui l'entoure, elle dispose d'un accès principal par une rampe située boulevard de Bercy et d'un accès secondaire sous porche, place Lachambaudie. Un escalier, axé sur la future passerelle menant à la Bibliothèque François Mitterrand, permet en outre d'y accéder depuis la place Léonard Bernstein.

Desserte

La gare de Paris Bercy est desservie par les lignes 6 et 14 du métro à la station Bercy, et un peu plus loin (800 m) par les lignes A et D du RER et les grandes lignes SNCF à la gare de Lyon.

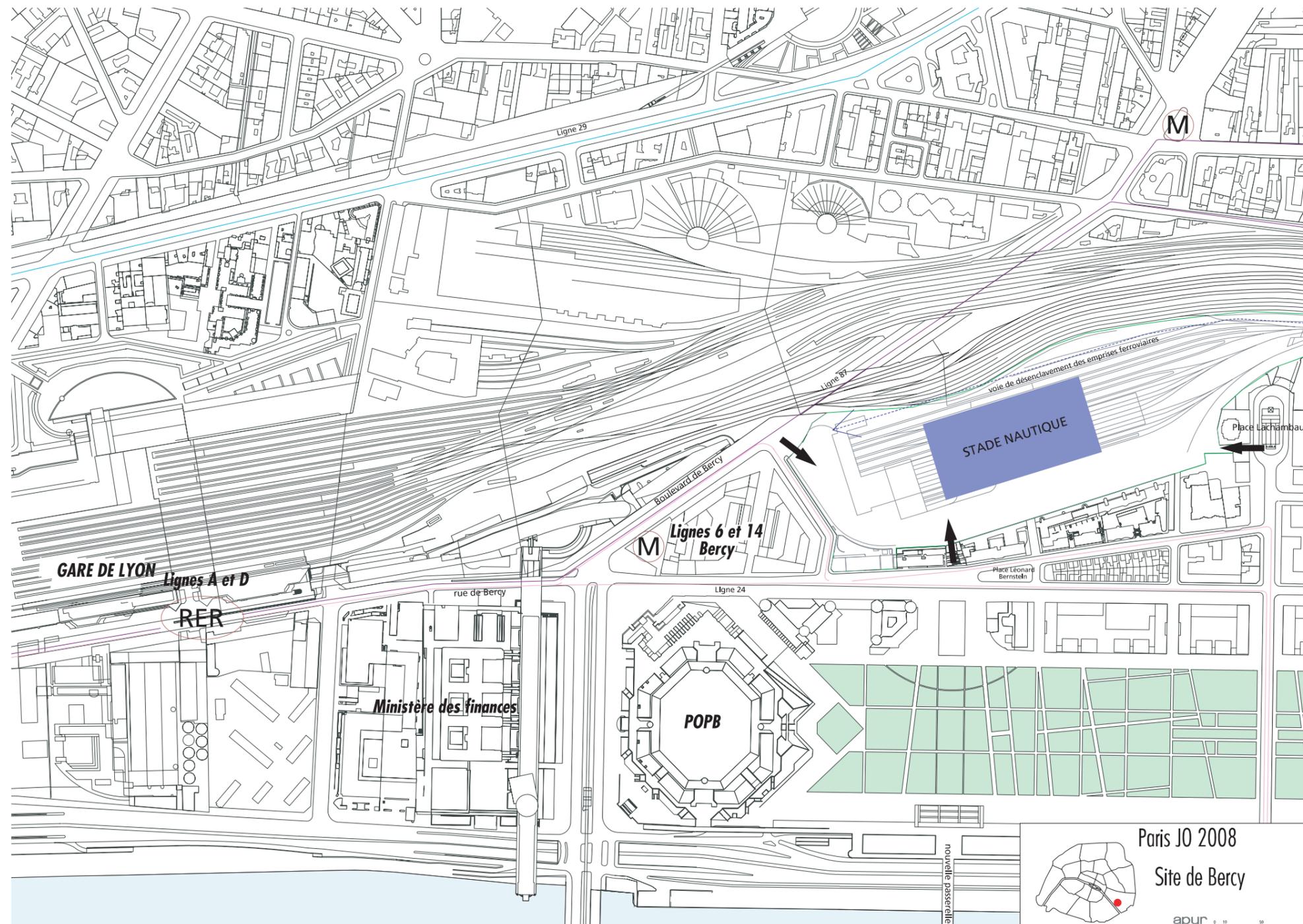
La desserte routière est assurée par le boulevard de Bercy, et de façon très proche par la voie Georges Pompidou que prolonge l'Autoroute A4.

Possibilités d'évolution du site

La SNCF souhaite maintenir l'activité train+auto accompagnées, bien qu'elle ne fonctionne réellement de façon importante que sur des durées assez limitées. Mais la nécessité de localiser cette activité dans Paris intra-muros mérite examen : une implantation plus extérieure sur l'un des deux faisceaux Lyon ou Austerlitz, à proximité d'une gare de RER, pourrait être envisagée.

Il conviendrait néanmoins de maintenir dans Paris la fonction de gare d'appoint : celle-ci pourrait être implantée à proximité du boulevard Poniatowski, à l'occasion de la restructuration prévue à court terme des terrains Nicolai. Mais cette fonction pourrait également être reportée sur la gare d'Austerlitz grâce au nouveau raccordement à réaliser entre le faisceau de la gare de Lyon et celui de la gare d'Austerlitz.

Le site libéré pourrait être desservi par l'arrière par une voie nouvelle qui relierait le boulevard de Bercy au boulevard Poniatowski, contribuant ainsi au désenclavement de l'ensemble du quartier.



B – Insertion du projet de stade nautique

Le stade nautique serait placé à l'arrière des bâtiments bordant la rue de Bercy, ce qui permettrait un quadruple accès : depuis la rue Corbineau, le boulevard de Bercy, la place Lachambaudie et la nouvelle voie de désenclavement des emprises ferroviaires. Il viendrait compléter un grand pôle d'équipements culturels et de loisirs avec le Parc et la Palais Omnisports de Bercy, le Palais du Cinéma et le secteur Saint-Emilion toujours à Bercy et, de l'autre côté de la Seine et reliée par la future passerelle, la Bibliothèque Nationale de France.

Pour les Jeux Olympiques

Avantages de la localisation :

La gare Paris-Bercy est très bien desservie par les transports en commun avec deux lignes de métro et la relative proximité de deux lignes de RER.

Le site est ouvert sur le quartier Bercy et sur le palais Omnisports Paris-Bercy. Le stade nautique et le POPB formeraient un pôle olympique important.

Inconvénients de la localisation :

L'implantation du stade nautique à Bercy n'apporte pas d'effet structurant majeur dans un secteur déjà largement pourvu en grands équipements.

En outre, la possibilité du déménagement du TAA, même s'il paraît probable à long terme, reste à examiner avec la SNCF.

Après les Jeux Olympiques

Le site accueille déjà avec le POPB une salle polyvalente d'une grande capacité. Seule la reconversion en patinoire de la partie "plongeon" du stade paraît donc envisageable, si l'on veut éviter un trop grande concentration d'événements au public nombreux.

Le site de la gare Paris-Bercy est beaucoup plus grand que l'espace nécessaire à l'édification d'un stade nautique olympique. Celui-ci doit donc s'inscrire dans un projet urbain à plus long terme qui reste à étudier, mais le fond du site est contraint par les possibilités assez limitées d'accès.

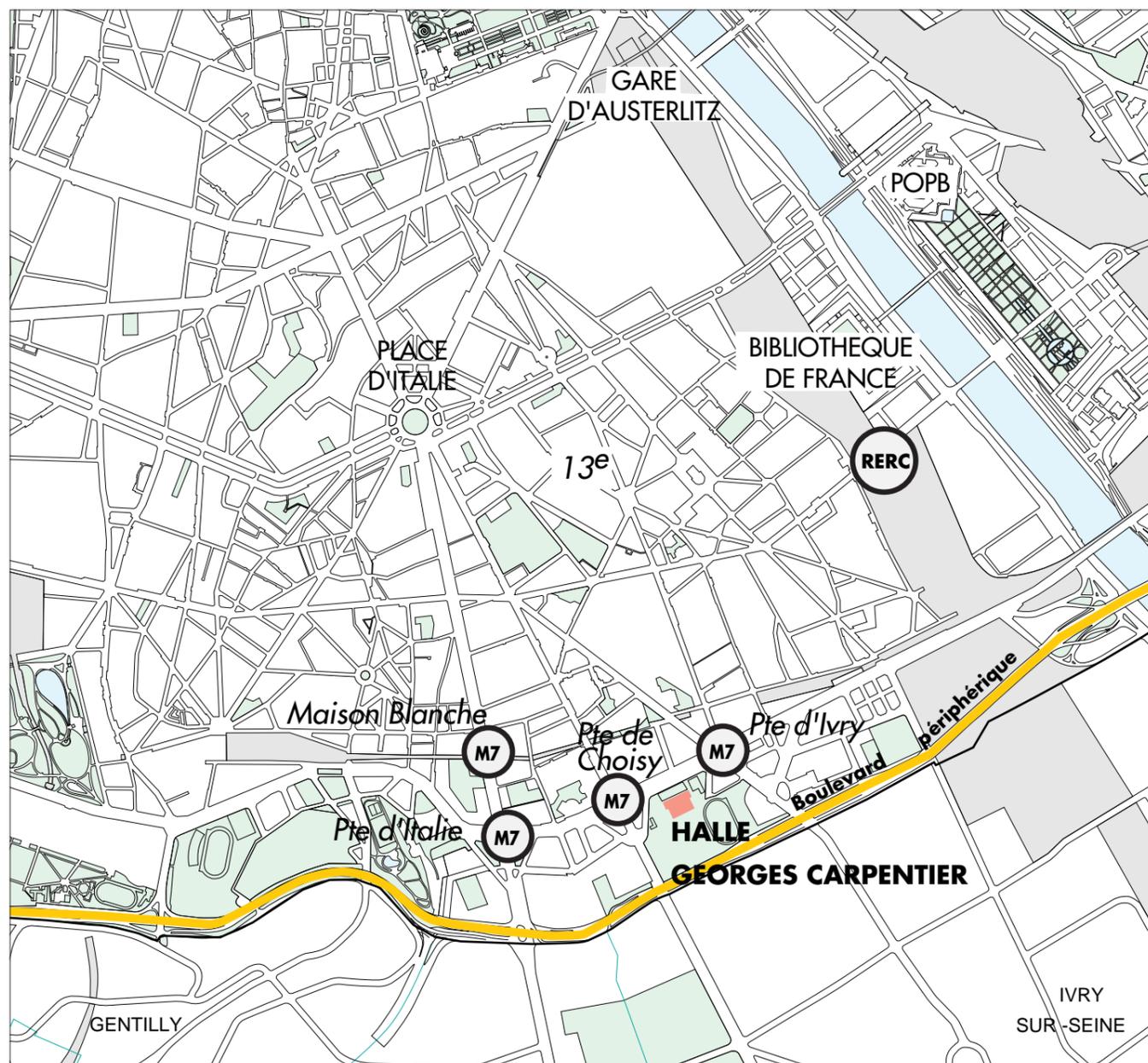
Possibilité d'extension de la halle Carpentier

Premières propositions

Avril 2000

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 33
1 – ÉTAT ACTUEL	p. 34
• Description du bâtiment	p. 34
• Utilisation actuelle	p. 34
• Photographies	p. 35
• Coupe des gradins amovibles	p. 36
2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'EXTENSION	p. 38
• Plan du principe d'extension	p. 39
• Coupe AA et BB	p. 40
• Détail de la capacité	p. 40
• Plan de situation de l'extension	p. 41



● localisation

Desserte en transports en commun :
M RER station et gare du réseau ferré

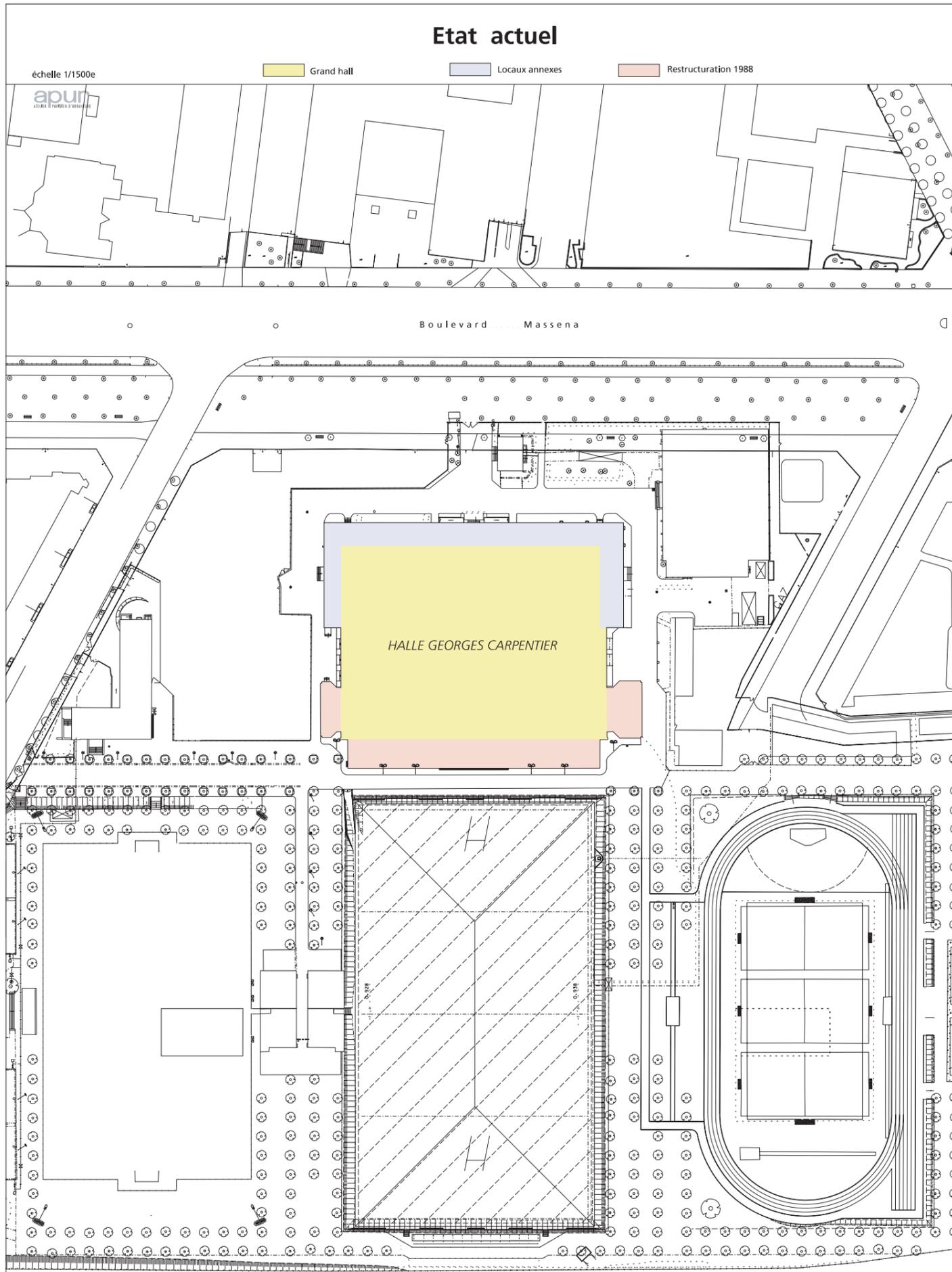
0 200 1 000 m

apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

INTRODUCTION

A la demande du GIP Paris 2008 et de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris, l'Apur a étudié avec cette dernière un principe d'extension de la Halle Carpentier dans le but de vérifier cette possibilité d'agrandissement et d'évaluer la capacité maximale envisageable pour l'accueil de compétitions dans le cadre de jeux olympiques de 2008. L'hypothèse de départ était celle d'une extension sans modification de la structure principale de la halle.

Cette étude de faisabilité, essentiellement géométrique et technique à ce stade, devra être complétée par une étude de programmation qui définira les éléments de programmes nouveaux à intégrer (accueil des athlètes, de la presse, du public...), ainsi que par une esquisse architecturale permettant de donner une image de la halle agrandie dont l'aspect peut être amélioré à cette occasion. Ces éléments permettront d'estimer le coût de l'extension de la halle.



1 - ÉTAT ACTUEL

Description du bâtiment

La halle Carpentier a été construite en 1959 puis restructurée en 1988.

L'ouvrage initial comprend :

- un grand hall de 60 m x 83 m, à structure métallique, sans point d'appui intérieur, d'une hauteur libre variant de 9 m à 12,5 m : un grand portique central de 60 mètres de portée, dégagant une hauteur libre de 12,5 mètres, porte des fermes espacées de 5 mètres. Les deux appuis du portique sont reliés par un tirant en acier noyé dans le sol ;
 - des locaux annexes (vestiaires, douches, dépôts de matériel) de faible volume en béton armé et maçonnerie accolés en rez-de-chaussée du côté du bd Masséna, symétriquement de part et d'autre de l'entrée principale.
- En 1988, un nouveau bâtiment en rez-de-chaussée a été accolé à la façade sud pour accueillir un hall d'accueil, une cafétéria, des sanitaires, une infirmerie et une salle de presse. Des réserves ont également été créées de part et d'autre pour le grand matériel.

Cette restructuration de la halle Carpentier était également liée à la mise en conformité de la halle avec les règlements de sécurité (issues de secours, climatisation, désenfumage, stabilité au feu des matériaux).

Utilisation actuelle

La halle Carpentier a une double utilisation : elle abrite des terrains de volley-ball, basket-ball, handball et badminton à usage notamment scolaire et constitue une salle pour des compétitions nationales et internationales d'une capacité de 4722 places :

- 528 places fixes à l'étage de l'extension sud du bâtiment ;
- 4194 en tribunes télescopiques mobiles.

La halle accueille régulièrement les compétitions nationales pour les arts martiaux, le tennis de table, les compétitions internationales pour le badminton, et la coupe de France de Volley et la fête des jeunes d'escrime. D'autres manifestations plus exceptionnelles ont également eu lieu dans la halle, comme le championnat du monde de tennis de table.

La mise en place des gradins et de leurs garde-corps ne nécessite pas plus de 4 heures.



Vues extérieures. La façade nord, l'accueil et les vestiaires



L'angle sud-ouest



Façade nord depuis le boulevard Masséna



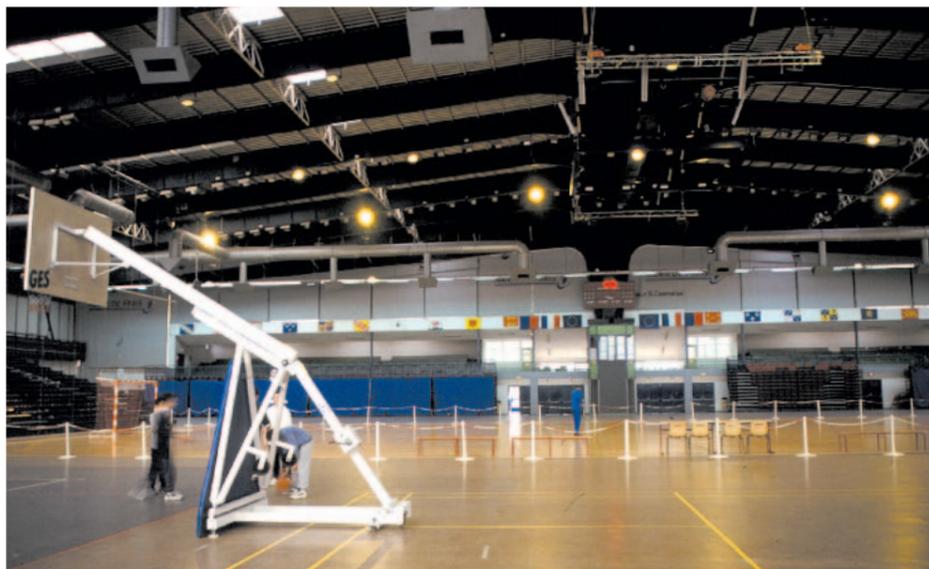
La façade sud et les locaux aménagés en 1988



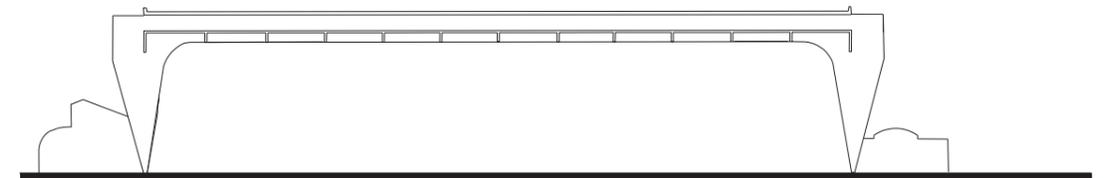
Vue de l'entrée



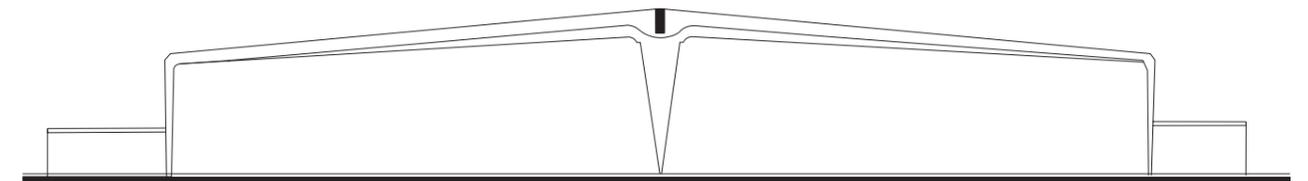
Vues intérieures



ETAT ACTUEL



Coupe de principe A-A



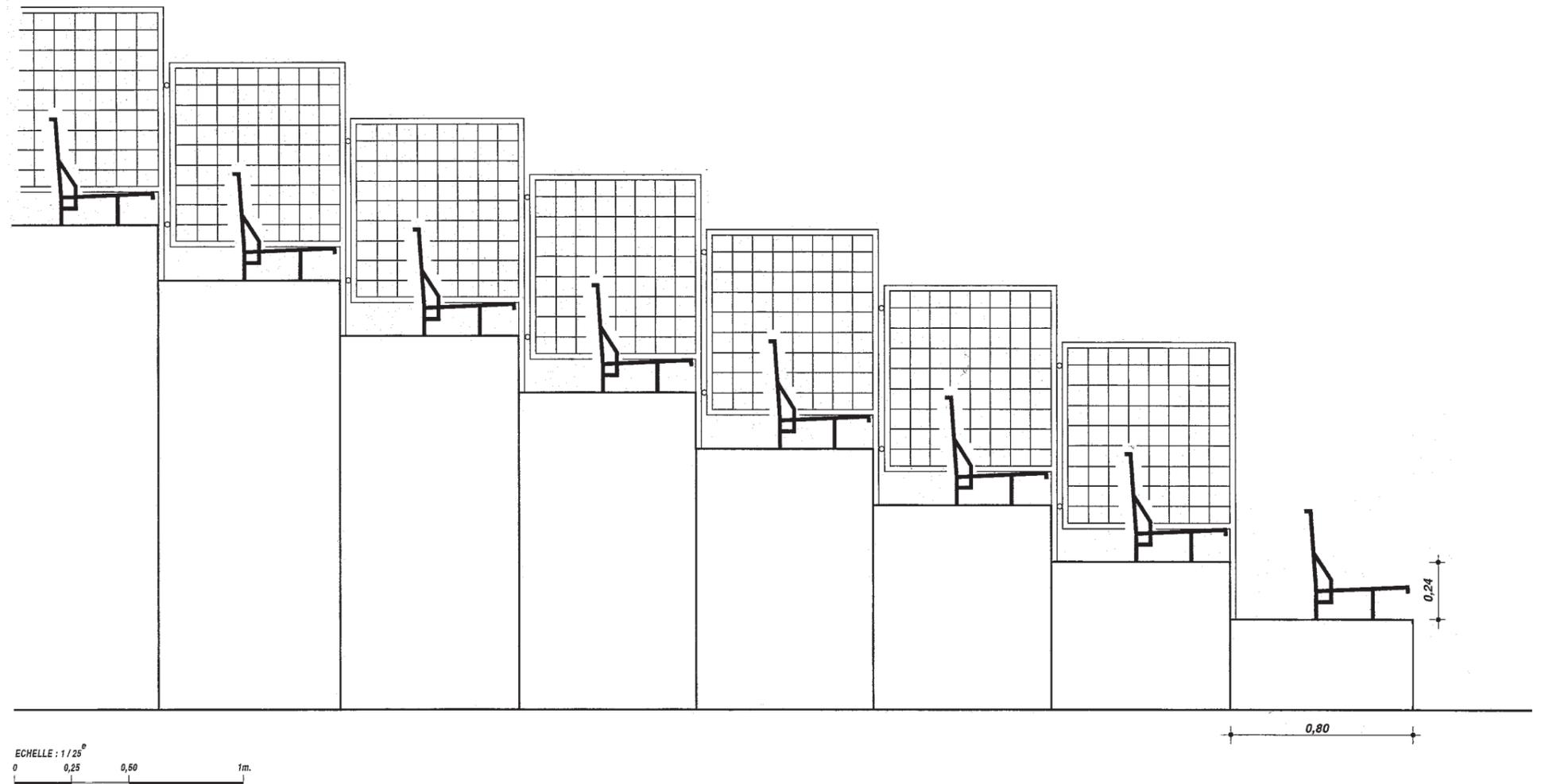
Coupe de principe B-B

apur
ATLÉTICITÉ | PARCOURS D'URBANISME

0 10 60m

Coupe sur les gradins amovibles

(Société Husson)



2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'EXTENSION

L'extension de la capacité de la halle a été étudiée en tenant compte de 3 contraintes déterminantes :

- la présence des poteaux de la structure existante qui définissent des cônes de visibilité ;
- l'utilisation exclusive de gradins télescopiques à l'intérieur du grand hall de manière à maintenir l'usage de l'ensemble de la halle pour les scolaires. Cette contrainte limite les possibilités d'implanter des gradins dans les angles ;
- afin de préserver la qualité d'aménagement d'ensemble du complexe sportif, une limite d'emprise définie au sud par l'allée est-ouest desservant l'ensemble du complexe et au nord par le jardin bordant le boulevard Masséna.

Les principes de l'extension proposée sont les suivants :

- optimisation du nombre de places dans la halle centrale (20 rangs télescopiques sur les 4 côtés),
- création de places fixes dans des tribunes nouvelles à créer au nord et au sud de la halle centrale, de part et d'autre des deux poteaux portant la grande poutre centrale,
- création de loges à l'est et à l'ouest de la halle centrale, insérées dans les travées de 5 mètres définies par la structure porteuse : seules les huit travées centrales seront utilisées à cet effet, le contreventement de la structure étant reporté dans les 4 travées périphériques.

Le plan joint a été réalisé avec les hypothèses suivantes : une largeur de place de 0,5 m (la largeur des places sur les gradins actuels télescopiques n'est que de 0,45 m) et une hauteur de marche de 0,24 m.

Les sièges sur les tribunes fixes sont quant-à-eux supposés légèrement inclinés vers le centre de la salle (25 degrés) pour améliorer le confort visuel, ce qui conduit à un encombrement de 55 cm par siège.

La capacité maximale illustrée par le plan joint s'élève à 9474 places et se répartir entre :

- 6384 places en tribunes télescopiques dans la grande halle,
- 392 places dans les loges des façades est et ouest,
- 846 places dans les tribunes fixes côté sud,
- 1852 places dans les tribunes fixes côté nord.

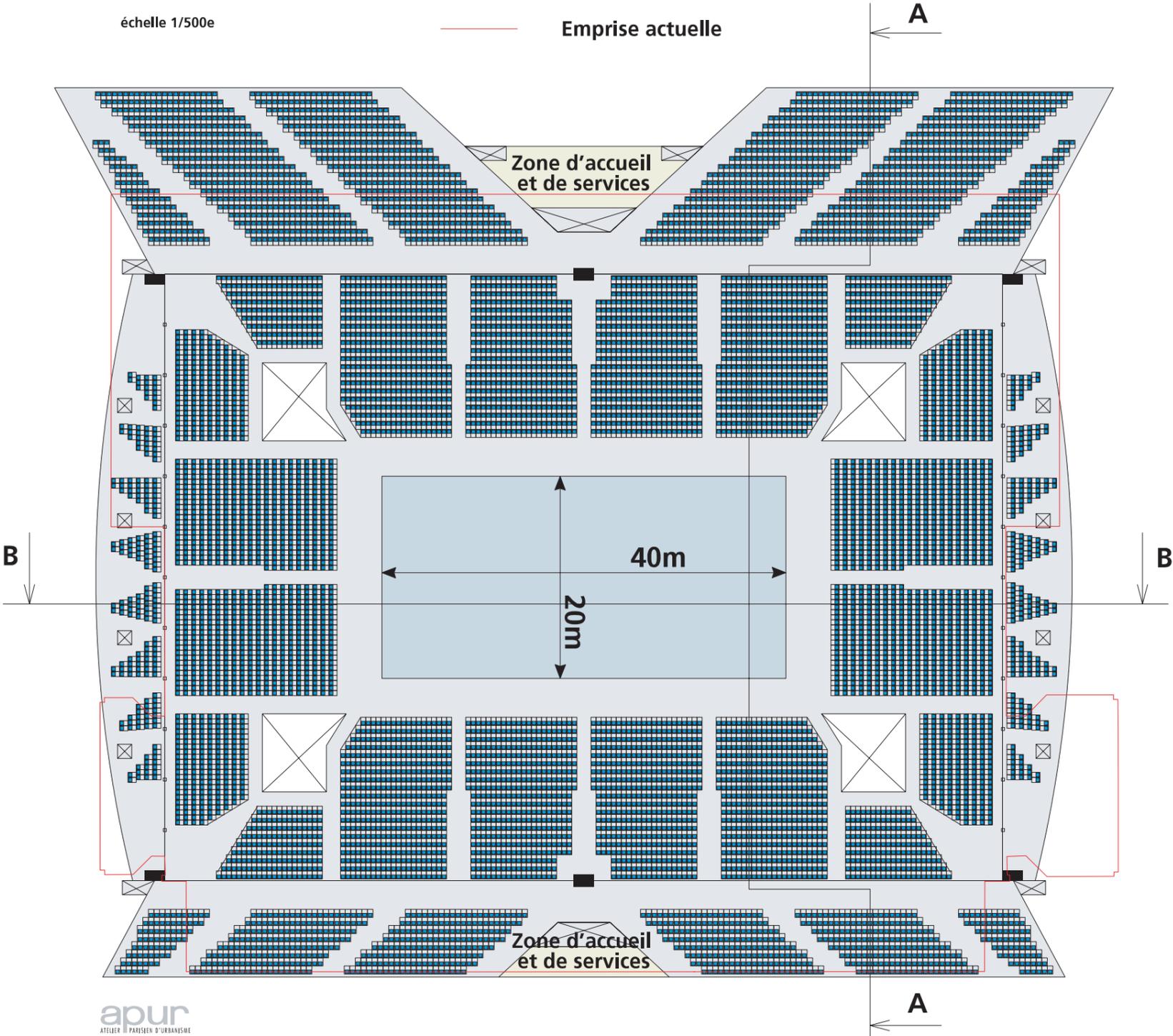
Un plan d'aménagement précis détaillé reste à élaborer à partir des principes décrits dans le présent document. Cette étude, qui pourrait être réalisée par CML en liaison avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, permettra de donner des premiers éléments financiers sur le coût de cette extension.

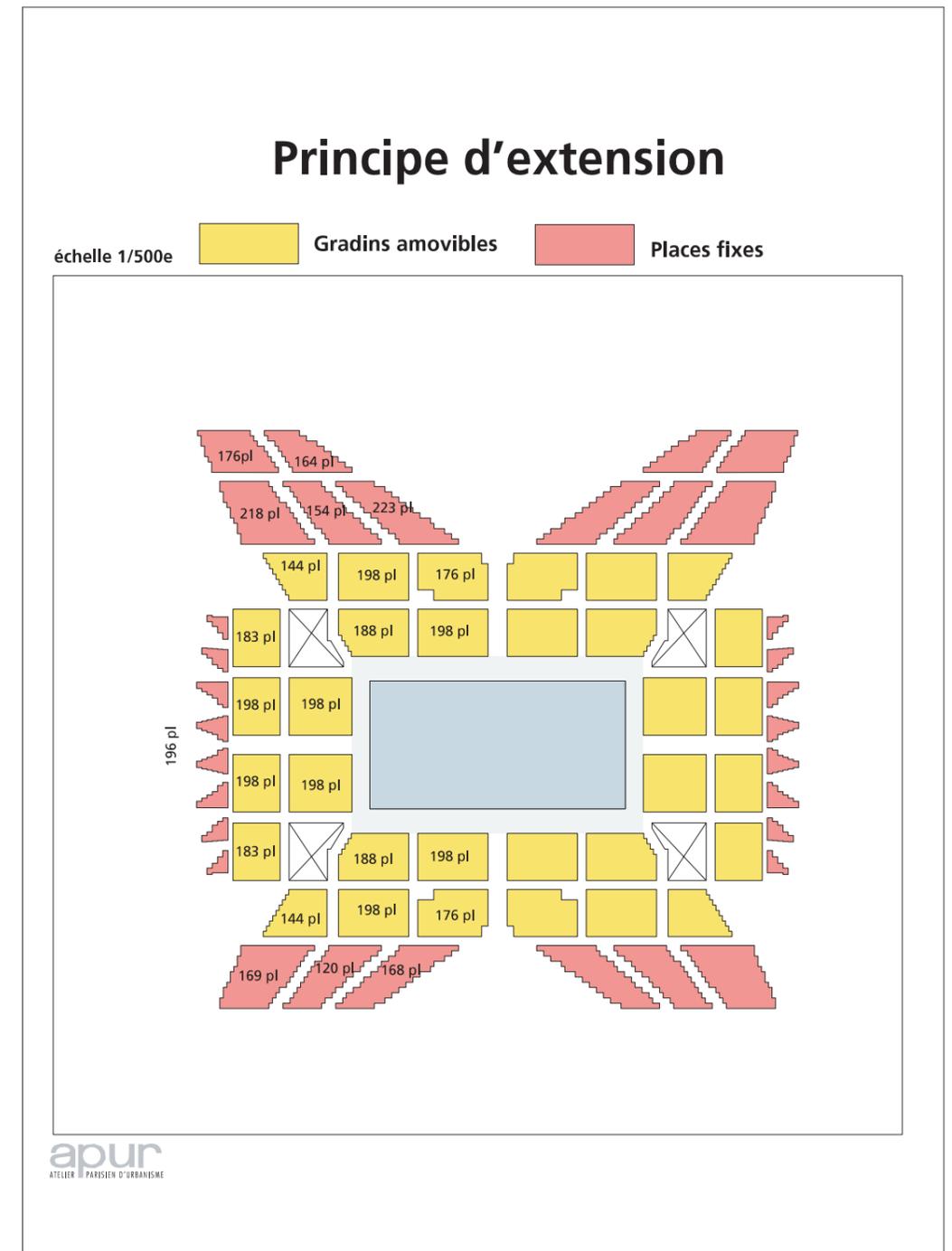
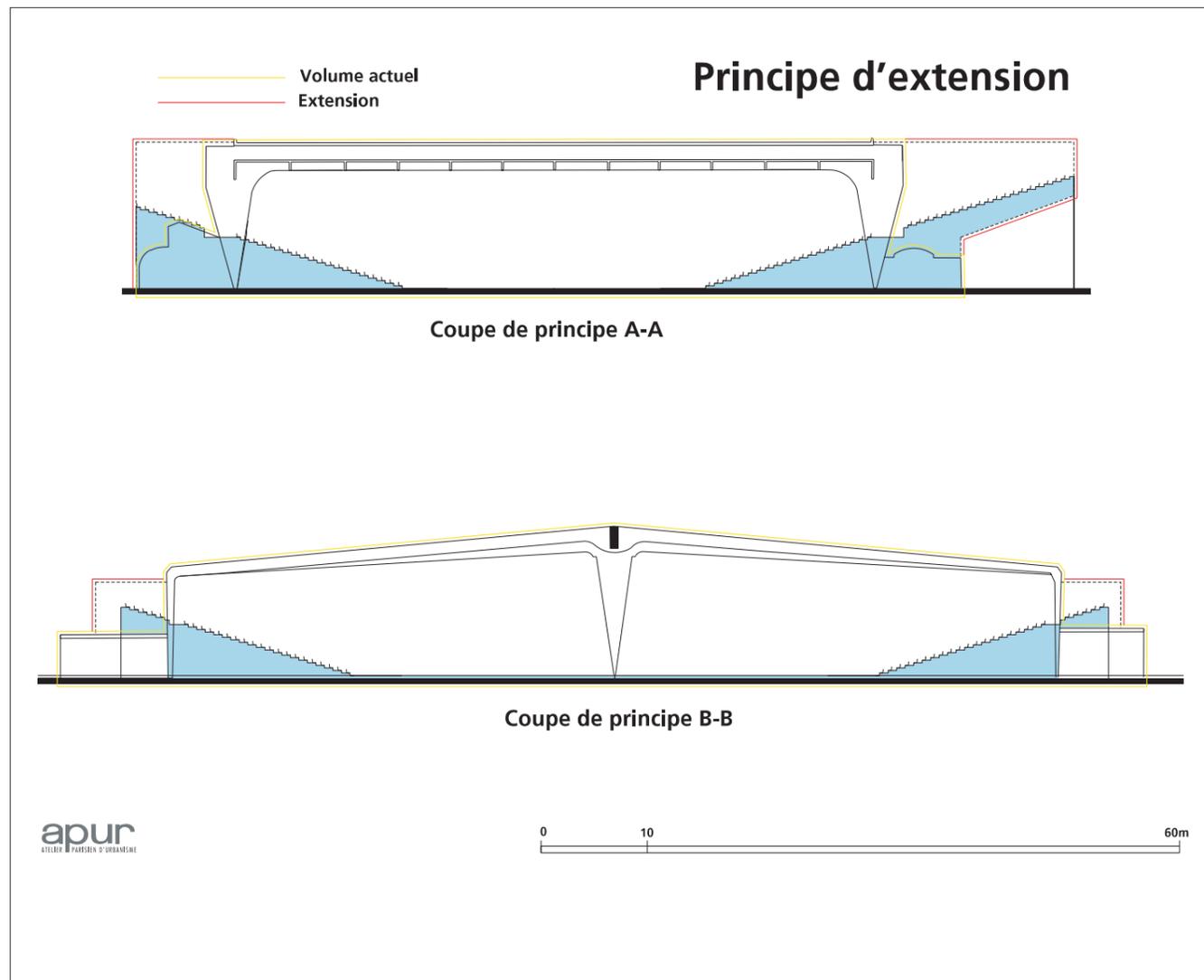
Il faut par ailleurs noter qu'une homologation de la salle sera nécessaire, sa capacité dépassant 8000 places.

Principe d'extension Plan d'organisation des gradins (capacité 9474 places)

échelle 1/500e

Emprise actuelle

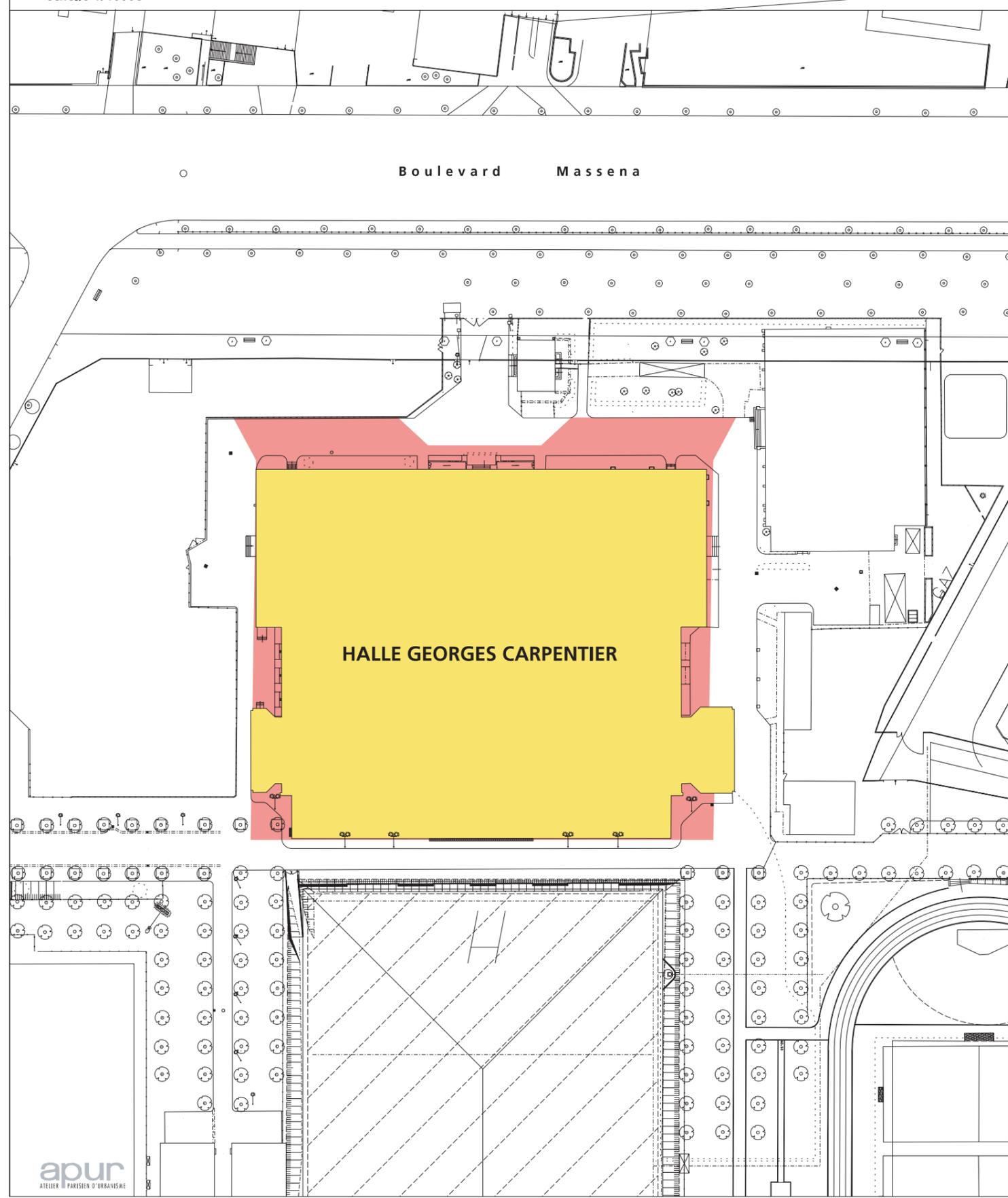




échelle 1/1000e

Emprise actuelle Emprise future

Principe d'extension



Organisation
de l'hébergement hôtelier
à Paris et en Ile-de-France

Pré-rapport

Mars 2000

Dans le cadre des réflexions engagées par le GIP Paris 2008 sur le thème de l'hébergement des différentes composantes des familles olympiques en vue de la préparation de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2008, l'Atelier Parisien d'Urbanisme a examiné :

- la capacité d'accueil en hôtels de Paris et de la région Ile de France ;
- les projets hôteliers à court terme et les tendances à l'horizon 2008 ;
- les hypothèses d'hébergement des différentes familles olympiques : CIO, FI, CNO, juges et arbitres, média, sponsors, volontaires et personnels indigènes.

Les hypothèses présentées dans ce rapport ont suivi les recommandations du CIO pour les olympiades de 2004 et utilisent exclusivement les ressources hôtelières de Paris et sa région, très largement suffisantes pour héberger les

différentes catégories de personnes telles qu'indiquées dans le thème 13 des recommandations.

Toutefois, les directives récemment fournies par le Comité International Olympique sur le contenu du dossier d'acceptation des candidatures imposent la réalisation d'un village des médias. Une telle hypothèse relève d'une démarche d'aménagement plus complexe qui demande à être étudiée selon une démarche similaire à celle du village olympique.

En ce qui concerne l'hébergement des membres du Comité International Olympique, des présidents et secrétaires généraux des Fédérations Internationales et des Comités Nationaux Olympiques, l'Apur a souhaité proposer une série de scénarios, en laissant ainsi le soin au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de choisir le schéma le mieux adapté à ses besoins et contraintes.

SOMMAIRE

L'Apur a respecté le principe de présentation souhaité par le GIP, en reprenant le plan du thème 13 relatif à l'hébergement du guide pour l'organisation des Jeux Olympiques et les informations requises y afférant.

Le sommaire du présent dossier s'organise comme suit :

13.1 – INVENTAIRE DES LOGEMENTS DISPONIBLES	p. 44
13.1.1 Paris par catégories d'hôtels en 1999	p. 45
13.1.2 Région Ile de France par catégories d'hôtels en 1998	p. 46
13.2 – PROJETS DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS HOTELIERS À L'HORIZON 2002-2003	p.47
13.3 – ACCUEIL DES DIFFÉRENTES FAMILLES	p. 47
13.3.1 CIO - FI - CNO	p. 47
A – Hypothèses de répartition des sous-familles à l'intérieur du dispositif	p. 48
B – Prix indicatifs des nuitées en palaces et hôtels de luxe	p. 50
13.3.2 Les autres familles hébergées en hôtels	p. 52
A – Les sites parisiens ou en proche périphérie	p. 52
B – Les sites excentrés	p. 56
C – L'accueil des médias	p. 56
13.3.3 Le camp de la jeunesse	p. 65
13.4 – HOTEL OFFICIEL DU CIO	p. 65
CONCLUSION	p. 67

THEME 13 – HEBERGEMENT

13.1 INVENTAIRE DES LOGEMENTS DEJA DISPONIBLES

Paris et la Région Ile de France disposent d'un parc hôtelier très important – 147 000 chambres réparties dans 2 550 établissements – et diversifié, de l'hôtel familial modeste au palace en intégrant toutes les

catégories intermédiaires. Ce parc offre globalement un niveau de confort de qualité mais répondant à des critères différents, hôtels de chaîne standardisés ou hôtels de caractère, que la classification en vigueur – de 0 à 4 étoiles et 4 étoiles luxe – ne représente qu'imparfaitement.

Les données présentées ci-après sont issues du fichier des établissements hôteliers tenu à jour par enquêtes de terrain par l'APUR pour le territoire de Paris, des données publiées par l'ORTIF pour le parc régional hors Paris.

13.1.1 Nombre de chambres et d'hôtels par catégorie – Paris 1999-

Source : APUR – Janvier 2000

0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.								
44	1 396	194	5 998	643	27 512	564	27 031	110	13 876	8	1 493	1 563	77 306

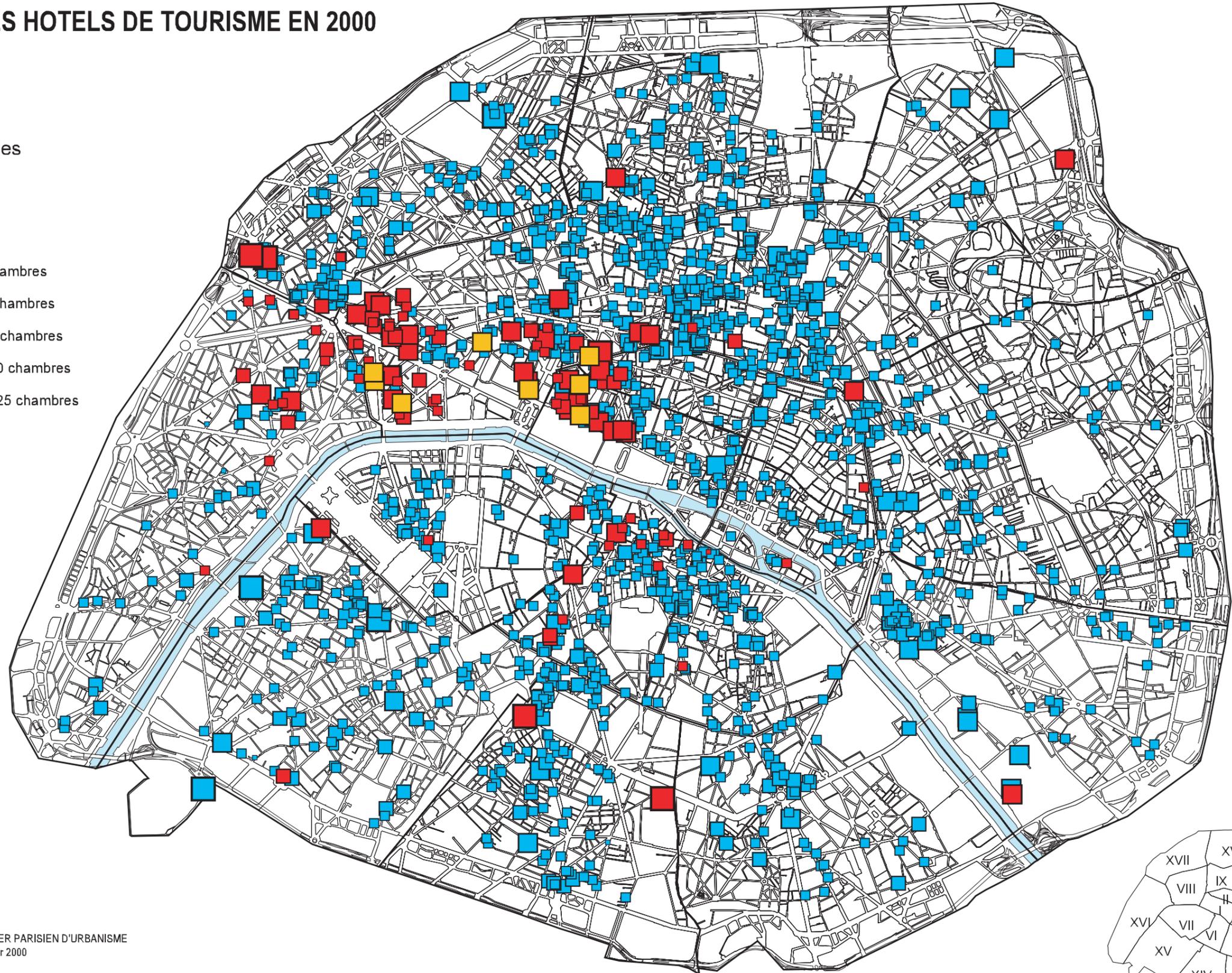
13.1.2 Nombre de chambres et d'hôtels par catégorie – Région Ile de France hors Paris 1998-

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.								
Hauts de Seine	4	358	16	441	89	4 703	49	4 432	3	723	0	0	161	10 657
Seine Saint Denis	16	1 215	12	721	51	5 087	17	2 592	1	383	0	0	97	9 998
Val de Marne	15	703	23	784	64	4 424	25	2 573	0	0	0	0	127	8 484
Petite couronne	35	2 276	51	1 946	204	14 214	91	9 597	4	1 106	0	0	385	29 139
Seine et Marne	34	2 141	22	780	92	5 373	31	3 633	12	1 816	0	0	191	13 743
Yvelines	36	1 737	22	770	72	3 239	33	1 971	7	476	0	0	170	8 193
Essonne	24	1 737	11	394	58	2 651	29	2 934	2	65	0	0	124	7 781
Val d'Oise	18	1 346	22	884	58	4 559	16	1 647	6	1 661	0	0	120	10 097
Grande couronne	112	6 961	77	2 828	280	15 822	109	10 185	27	4 018	0	0	605	39 814
Source : ORTIF – 1998														

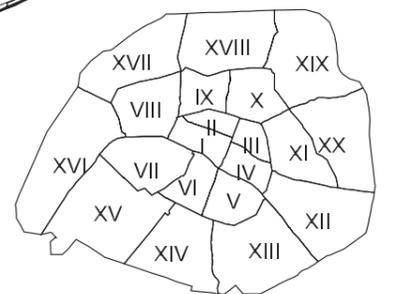
PARIS - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000

- 1,2,3 étoiles
- 4 étoiles
- Palaces

- de 5 à 10 chambres
- de 11 à 50 chambres
- de 51 à 100 chambres
- de 101 à 500 chambres
- de 501 à 1025 chambres



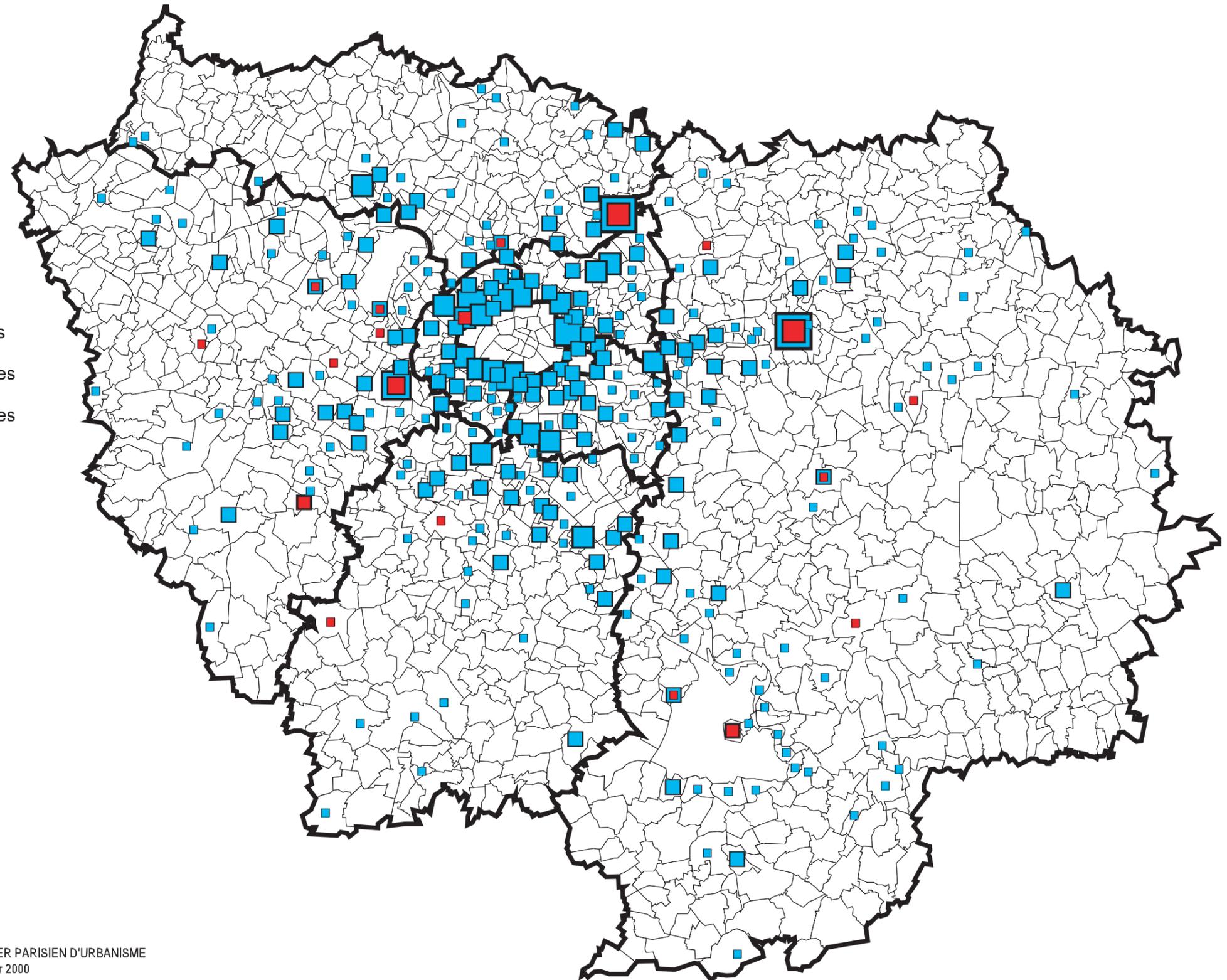
cartographie ATELIER PARISIEN D'URBANISME
Janvier 2000



REGION ILE DE FRANCE - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000

TAILLE DES ETABLISSEMENTS
totalisés à la commune (sans Paris)

-  de 4 à 100 chambres
-  de 101 à 500 chambres
-  de 501 à 1000 chambres
-  de 1001 à 2500 chambres
-  de 2501 à 5163 chambres
-  dont 4 étoiles



cartographie ATELIER PARISIEN D'URBANISME
Janvier 2000

13.2 PROJETS DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS HOTELIERS A L'HORIZON 2002-2003 ET PERSPECTIVES A L' HORIZON 2008

En cinq ans, de 1994 à 1999, la capacité hôtelière de la région Ile de France s'est accrue globalement d'une cinquantaine d'hôtels rassemblant environ 7 000 chambres, soit une croissance d'environ 1 500 chambres par an.

Cette évolution a principalement concerné Paris, avec un gain d'une quarantaine d'hôtels et près de 3 000 chambres, et la petite couronne avec un gain d'une vingtaine d'hôtels et 3 000 chambres. Les évolutions du parc de la grande couronne sont pour l'essentiel intervenues à la fin des années 80 et au début des années 90 avec le développement du pôle de Roissy et la création de celui de Disney France. Ce parc est resté quasiment stable ces dernières années.

En même temps, le parc dans son ensemble s'est

considérablement déplacé vers le haut de gamme, les éta-blissements de ce type – 4 étoiles et 4 étoiles luxe – progressant de 40 établissements et 5 500 chambres, en grande partie par rénovation d'équipements existants. D'ici deux à trois ans, compte tenu des autorisations actuellement accordées pour des établissements d'une certaine taille (autorisation de la CDEC nécessaire à partir de 50 chambres), le parc parisien devrait augmenter au minimum de 6 hôtels (+ 0,4 %) et 1 535 chambres (+ 2,0 %).

Les projets en proche périphérie devraient permettre un accroissement de l'offre de 25 établissements (+ 6,5 % de l'offre en petite couronne) et 3 659 chambres (+ 12,6 % de l'offre en petite couronne). La plupart de ces projets sont localisés en périphérie immédiate de Paris.

Projets prévisibles à court terme-2002-2003 (autorisations délivrées par les CDEC entre 1997 et 1999)

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		TOTAL	
	Nb hôt.	Nb ch.										
Paris	0	0	2	658	0	0	1	141	3	736	6	1535
Petite couronne	3	410	9	1242	6	816	5	651	2	540	25	3659
Total	3	410	11	1900	6	816	6	792	5	1276	31	5194

Source : Commissions Départementales d'Equipement Commercial (*) Le nombre de chambres d'un des projets n'est pas connu

Ces perspectives à court terme, qui correspondent à des projets pour lesquels le proces-sus d'autorisation administrative applicable en France est déjà très engagé, confirment le dynamisme constaté ces dernières années, dans un climat économique alors pourtant morose.

Dans l'hypothèse de poursuite de ces tendances, la

Perspectives de développement du parc hôtelier à moyen terme -2008-

Nombre de chambres	1999	2008
Paris	77 300	82 000
Petite couronne	29 200	35 000
Grande couronne	40 000	43 000
TOTAL	147 000	160 000

capacité hôtelière de Paris et de la couronne devrait augmenter d'environ 13 000 chambres pour passer de 147 000 chambres aujourd'hui à près de 160 000 en 2008, cette croissance portant principalement sur la zone centrale :

13.3 ACCUEIL DES DIFFERENTES FAMILLES

Les possibilités d'accueil des différentes familles olympiques ont été établies à partir des besoins estimés par le GIP Paris 2008 en fonction des recommandations du CIO.

• la partie 13.3.1 envisage plusieurs scénarios d'accueil,

dans la capitale, des membres de la famille CIO – FI – CNO ;

• la partie 13.3.2 propose une répartition des autres personnes intervenant dans l'organisation ou le déroulement des Jeux Olympiques, en tenant compte des sites de compétition éloignés de Paris.

Rappel des besoins d'hébergement à Paris et en Ile de France

	Observations	Hôtellerie							Autre mode d'hébergement
		Nbre de chbres	4 * luxe	4 *	3 *	2 *	1 *	0 *	
CIO	Paris Cœur du dispositif	150	150						
Pdts + SG FI	Paris Cœur du dispositif	60	60						
Pdts + SG CNO	Paris Cœur du dispositif	400	400						
Personnel CIO/COJO	Paris Cœur du dispositif	600	600						
Pdts + SG FI JO Hiver	Paris Cœur du dispositif	20	20						
SOUS TOTAL 1		1 230	1 230	0	0	0	0	0	
Autres FI	Proches des sites de compétition	600			300	300			
SOUS TOTAL 2		600	0	0	300	300	0	0	
Juges et Arbitres	Proches des sites de compétition	2 000			1 000	1 000			
Médias	Proches CPP + CIRTV et sites de compétition	17 000		1 000	7 000	7 000	2 000		
Sponsors	Paris Cœur du dispositif	5 000	2 500	2 500					
SOUS TOTAL 3		24 000	2 500	3 500	8 000	8 000	2 000	0	
Volontaires et personnel indigène	Localisation ? Hypothèse : 10 000 personnes à loger	10 000				3 000	3 000	4 000	
Village international de la jeunesse	Localisation ? Entre 500 et 1 500 jeunes	1 000							1 000
SOUS TOTAL 4		11 000	0	0	0	3 000	3 000	4 000	
TOTAL GENERAL		36 830	3 730	3 500	8 300	11 300	5 000	4 000	1 000

Source : GIP Paris 2 008 – Document provisoire

13.3.1 CIO – FI – CNO

Les besoins de la famille CIO – FI – CNO sont évalués à 1 230 chambres dans Paris. En établissements très haut de gamme, disposant en outre d'espaces adaptés à l'organisation d'actions de communication.

L'hébergement haut de gamme – 4 étoiles, 4 étoiles luxe et palaces au sens de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris– est très majoritairement localisé à

l'Ouest de Paris sur l'axe Louvre, Concorde, Champs-Elysées, Avenue de la Grande Armée, Porte Maillot – Palais des Congrès, la Défense. Cet hébergement s'organise autour de deux sites principaux :

- Louvre - Concorde ;
- Champs-Elysées - Iéna

On peut envisager trois scénarios d'accueil des membres de ces différents organismes :

- la répartition des 1 230 membres du CIO, des FI et des CNO parmi les 8 palaces et établissements de très haut de gamme que compte Paris. Ce scénario nécessite la mobilisation de l'ensemble de la capacité d'accueil de ces établissements et suppose également une dispersion de cette famille à l'intérieur d'un périmètre toutefois restreint ;
- l'hébergement des membres de ces différents organismes sur un territoire plus limité comprenant des palaces et établissements de très haut de gamme, ainsi que des éta-blissemments classés 4 étoiles proposant des prestations de grande qualité ;
- le recours à deux grands établissements classés 4 étoiles et situés à la Porte Maillot.

A. Hypothèse de répartition des sous-familles à l'intérieur de ce dispositif

1er scénario

Un premier scénario consiste à accueillir l'ensemble des membres de la famille CIO - FI - CNO, estimée à 1 230 personnes, dans les établissements identifiés comme palaces.

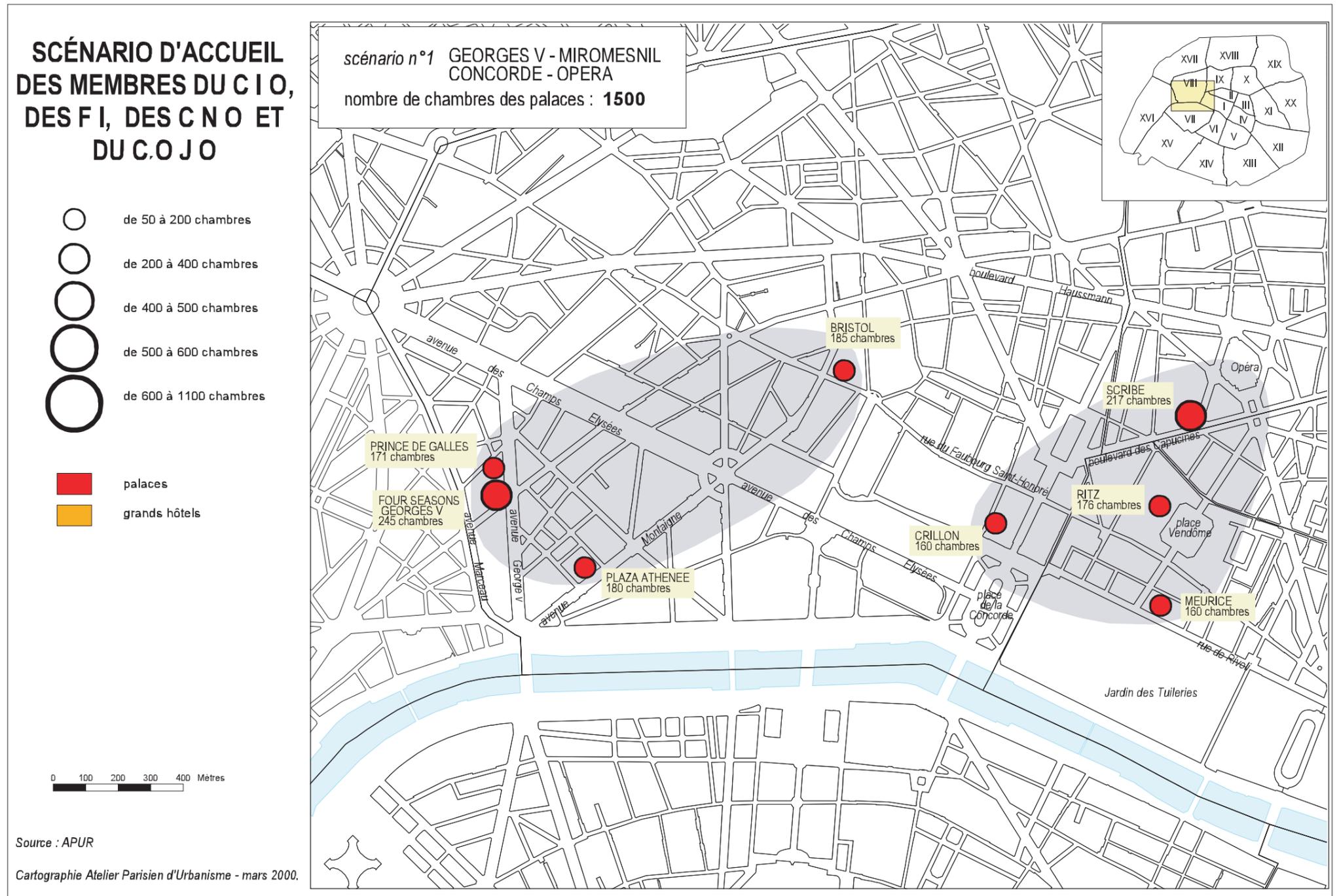
Paris dispose de 8 établissements classés 4 étoiles luxe ou considérés comme palaces situés dans le quartier d'affaires de la Ville, dans les 1er, 2ème, 8ème et 9ème

arrondissements de la capitale. Ils sont distants au plus de 2 000 mètres et offrent une capacité totale de 1 500 chambres. Ce sont des unités de taille moyenne, comprise entre 160 et 250 chambres. Plusieurs hypothèses peuvent être étudiées par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques. Dans ce scénario, la capacité d'accueil de la capitale en 4 étoiles luxe et palaces est entièrement mobilisée

Les besoins de la famille CIO – FI sont estimés à 210 chambres. L'offre souhaitée serait une seule unité dans

un hôtel très haut de gamme à Paris. Cet hôtel devrait comporter par ailleurs une salle de réunion de 200 m² minimum et une salle de session de 600 m².

Parmi les 9 palaces identifiés par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, deux d'entre eux répondent chacun au critère de taille requis : le Four Seasons Georges V (245 chambres), situé au 29 de l'avenue George V dans le 8^e arrondissement, et le Scribe (217 chambres), 1 rue Scribe dans le 9^e arrondissement. Cependant, un seul établissement répond à la double



exigence de capacité d'hébergement et de capacité d'accueil de sessions : il s'agit du Four Seasons George V, qui dispose d'une salle de réunion de 312 m² et de 9 autres salles d'une surface moyenne de 80m²(combinaison maximale : 430 m²).

Les autres composantes de cette famille, qui représentent 1 020 personnes, peuvent être réparties dans le reste du dispositif hôtelier haut de gamme de ce secteur, en jouant sur la proximité géographique. Les palaces parisiens sont en effet répartis dans deux ensembles géographiques distincts très concentrés, d'un rayon de 400 mètres chacun, et peu distants l'un de l'autre :

1. L'ensemble formé par le Crillon (160 chambres), le Scribe (217 chambres), le Ritz (176 chambres) et le Meurice (160 chambres) propose une capacité totale de 742 chambres, aux abords de la place de la Concorde
2. L'ensemble formé par le Plaza (180 chambres), le Prince de Galles (171 chambres), le Bristol (185 chambres) dispose de 536 chambres, dans l'immédiat voisinage du Four Seasons Georges V, dédié dans cette hypothèse au CIO – FI.

Chacun de ces groupes offre un large éventail de salles de réunion de 100 à 350 m². Ce scénario répond aux contraintes quantitatives posées pour l'accueil de la famille CIO - FI - CNO., mais la quasi-totalité de la capacité des hôtels du plus haut standing de la capitale devra être utilisée, et les membres des délégations seront dispersés entre 9 éta-blissements, même si les distances les séparant sont peu importantes.

2ème scénario

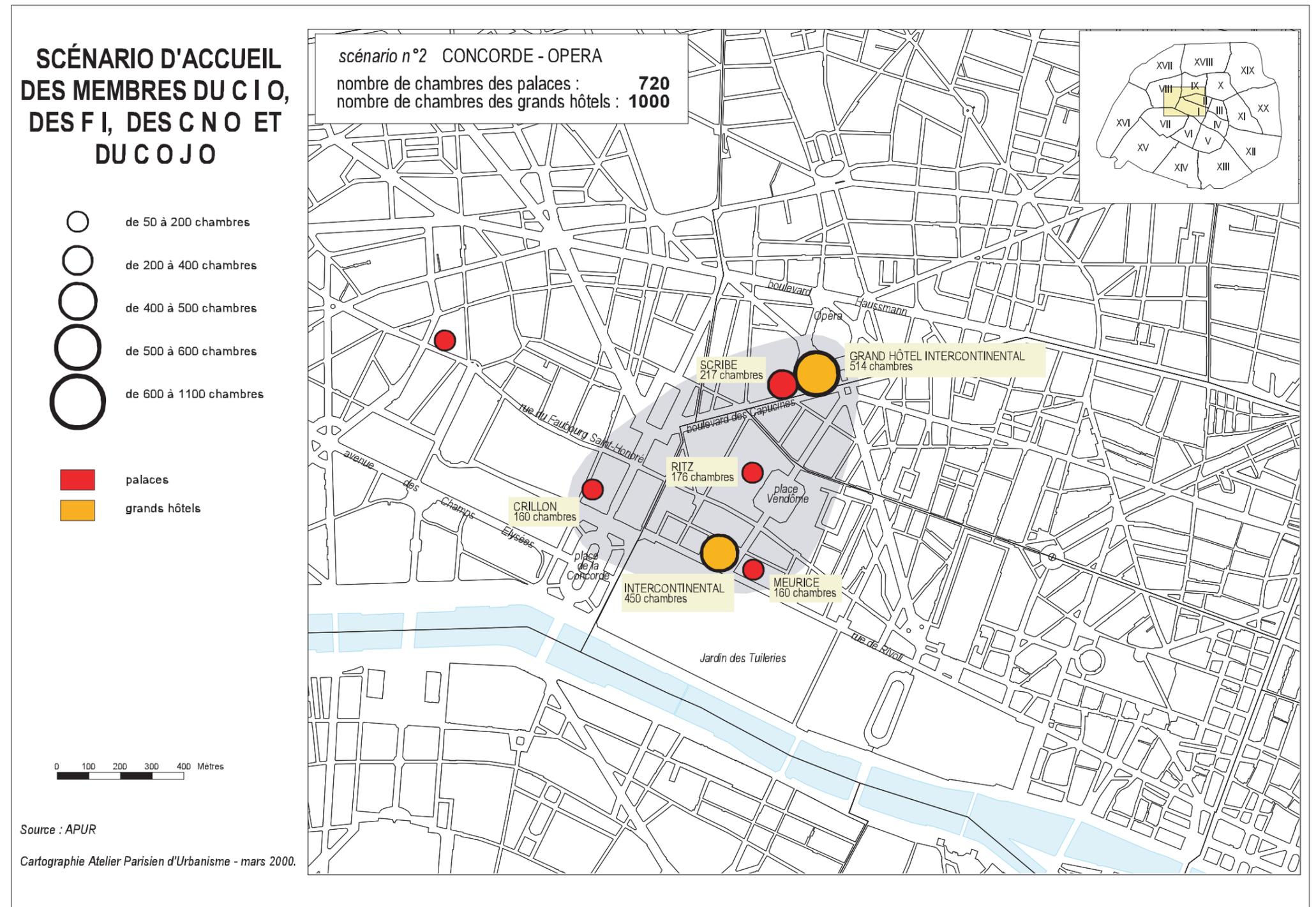
Un second scénario consiste à chercher à accueillir les différentes familles organisatrices dans un nombre aussi restreint que possible d'établissements répondant aux exigences de qualité posées par le COJO.

Le groupe des hôtels haut de gamme situés aux abords de la place de la Concorde comprend deux établissements classés 4 étoiles de très haut de gamme et de grande taille, qui peuvent offrir une réponse à cette question :

- L'Intercontinental, rue de Castiglione dans le 1er arrondissement (450 chambres),
 - Le Grand Hôtel Intercontinental, rue Scribe dans le 9ème arrondissement (520 chambres)
- Tous deux disposent de salles de conférence de grande taille (proches de 500 m²).

Dans cette hypothèse, l'Intercontinental et le Grand Hôtel Intercontinental accueilleraient l'essentiel des membres de la famille olympique autres que ceux du

CIO-FI. Ces établissements sont compris dans un périmètre restreint qui inclue les palaces du 1er groupe cités ci-dessus - Crillon, Meurice, Ritz et Scribe – , d'une capacité totale d'environ 700 chambres, et dont certains d'entre eux pourraient alors accueillir de façon privilégiée les 210 membres du CIO - FI.



3ème scénario

Un troisième scénario permettant une concentration très élevée des membres de la famille olympique peut également être envisagé.

Deux établissements 4 étoiles situés côte à côte, à l'Ouest de Paris, peuvent en effet apporter une réponse globale au souhait du COJO de regrouper ses membres dans des conditions d'accueil de qualité :

- Le Concorde Lafayette (970 chambres),
- Le Méridien (1 025 chambres).

Tous deux situés dans le 17ème arrondissement près de la Porte Maillot et du Palais des Congrès, à 50 mètres l'un de l'autre, ces deux établissements proposent de nombreuses salles de réception et de conférence susceptibles d'accueillir de 1 000 à 4 000 personnes.

Leur capacité d'accueil leur permet d'héberger à eux deux les 1 230 membres de la famille olympique.

Ce scénario n'exclut pas l'accueil des membres du CIO – FI dans les établissements du secteur des Champs-Élysées, le Four Seasons George V notamment qui n'est qu'à 5 à 10 minutes environ de la Porte Maillot.

B. Prix indicatifs des nuitées dans les palaces et les grands hôtels

Les prix moyens pratiqués dans les établissements cités ci-avant sont précisés dans le tableau suivant :

Rappel des besoins d'hébergement à Paris et en Ile de France

	Adresse	Arrondissement	Nb de chambres	Prix singles	Prix doubles	Prix de la double en \$(*)
Ritz	15, place Vendome	1	175	2900 - 3500 F	3500 - 4300 F	540 - 640
Meurice	228, rue de Rivoli	1	160	2450 - 2800 F	2800 - 3300 F	420 - 490
Intercontinental	3, rue de Castiglione	1	450	2000 - 2500 F	2200 - 2700 F	330 - 400
Crillon	10, place de la Concorde	8	160	2950 - 3400 F	3950 - 4300 F	590 - 640
Plaza Athenee	25, avenue Montaigne	8	180	2600 - 3000 F	3700 - 4800 F	550 - 710
Bristol	112, rue du faubourg Saint-Honoré	8	185	2600 - 3000 F	3250 - 4000 F	480 - 590
Prince de Galles	33, avenue Georges V	8	171	2150 F mini	2695 - 3350 F	400 - 500
Four seasons Georges V	29, avenue Georges V	8	245	3017 - 4070 F	3214 - 4263 F	480 - 630
Scribe	1, rue Scribe	9	217	1600 - 1950 F	2200 - 2450 F	330 - 360
Grand Hotel Intercontinental	2, rue Scribe	9	514	2350 - 3000 F	2350 - 3000 F	350 - 450
Concorde Lafayette	3, place du general Koenig	17	968	1850 - 2800 F	1850 - 2800 F	280 - 420
Meridien Etoile	81, boulevard Gouvion Saint-Cyr	17	1025	1857 - 2907 F	1857 - 2907 F	280 - 430

Source : GIP Paris 2 008 – Document provisoire (*) 1 dollar = 6,73 francs au 27.02.2000

**SCÉNARIO D'ACCUEIL
DES MEMBRES DU C I O,
DES F I, DES C N O ET
DU C O J O**

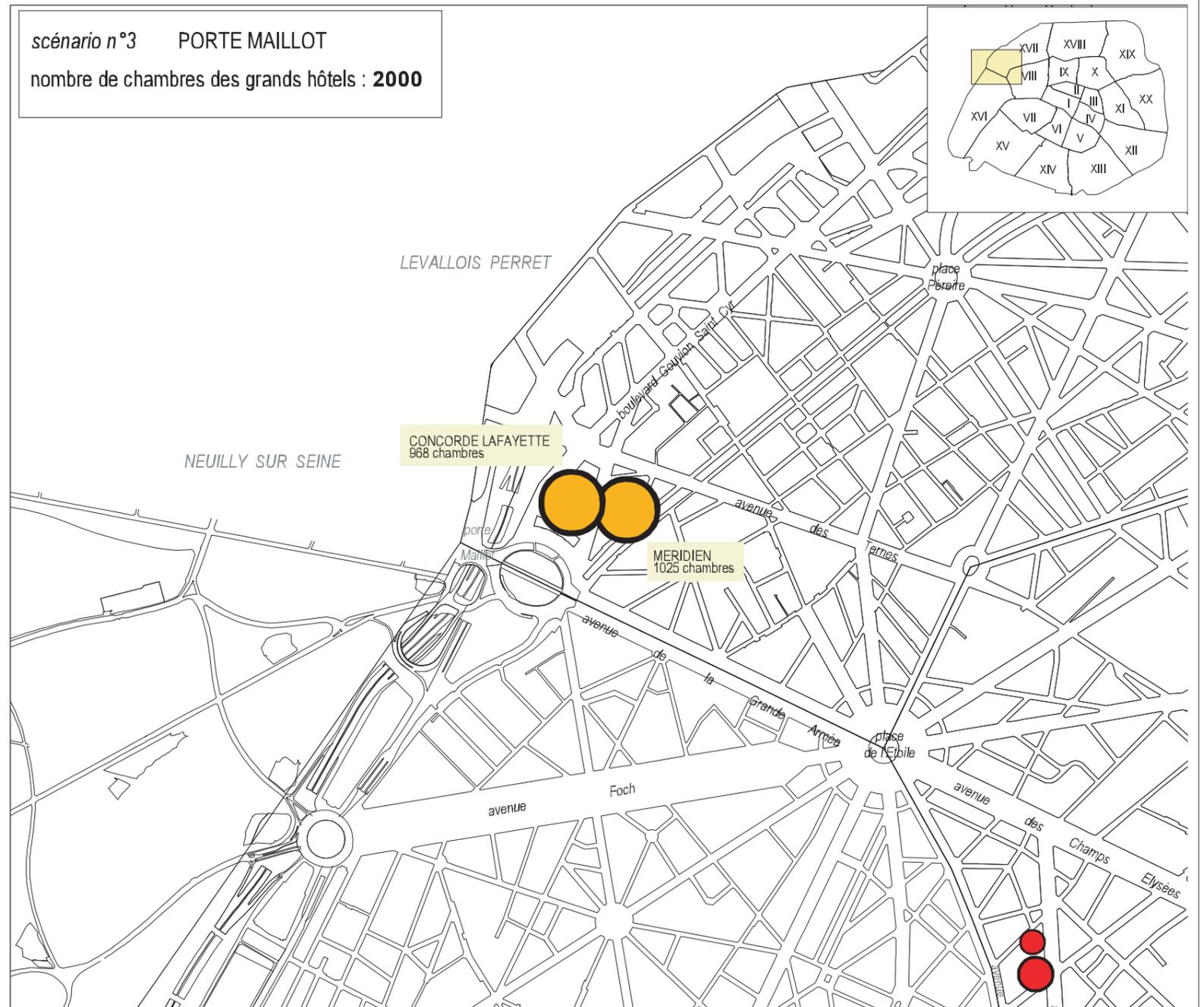
scénario n°3 PORTE MAILLOT
nombre de chambres des grands hôtels : 2000

-  de 50 à 200 chambres
-  de 200 à 400 chambres
-  de 400 à 500 chambres
-  de 500 à 600 chambres
-  de 600 à 1100 chambres
-  palaces
-  grands hôtels

0 100 200 300 400 Mètres

Source : APUR

Cartographie Atelier Parisien d'Urbanisme - mars 2000.



13.3.2 Les autres familles hébergées en hôtel

A. Les sites parisiens ou de proche périphérie

Paris et sa région, on l'a vu, disposent d'une capacité globale d'accueil très importante, quantitativement tout à fait satisfaisante pour répondre aux importants besoins en hébergement touristique générés par l'organisation des Jeux Olympiques.

En terme d'accessibilité toutefois, l'ensemble de ce parc ne peut bien évidemment pas être mobilisé de façon homogène face à la diversité des besoins d'accueil, mais la majeure partie du territoire parisien est située à moins de 20 minutes des principaux sites envisagés pour les

compétitions olympiques (Paris Centre, Batignolles, Parc Omnisports de Paris Bercy, zone Sud-Ouest, Plaine Saint Denis, Aubervilliers).

La zone située à moins de 20 minutes des deux principaux sites pressentis pour le village olympique et l'organisation des principales manifestations – les Batignolles et la Plaine Saint-Denis -, concentre une part essentielle de l'ensemble de l'offre régionale, particulièrement dans le haut de gamme – 67 % de la capacité hôtelière totale de la région et 75 % des chambres en 4 étoiles, 4 étoiles luxe et palaces -.

Capacité hôtelière moins de 10 et de 20 minutes des principaux sites olympiques-Batignolles et plaine Saint Denis-

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.								
Rayon de 10 minutes	37	1949	142	5235	426	19623	347	17965	75	9758	8	1493	1027	56023
Dont Paris	31	1039	124	3917	370	15976	322	14818	73	9461	8	1493	928	46704
Rayon de 20 minutes	59	2923	237	8174	785	36445	634	34016	112	13849	8	1493	1818	97900
Dont Paris	44	1396	194	5998	643	27512	564	27031	110	13876	8	1493	1563	77306

Source : APUR pour la capacité d'hébergement, IAURIF pour la définition des périmètres

En partant de l'hypothèse d'un taux de réservation de 65 % pour les besoins du COJO, l'offre dédiée à l'accueil

des familles concernées dans ce périmètre serait la suivante :

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.								
Rayon de 10 minutes	37	1267	142	3403	426	12755	347	11677	75	6343	8	970	1027	36415
Dont Paris	31	675	124	2546	370	10384	322	9632	73	6150	8	970	928	30358
Rayon de 20 minutes	59	1900	237	5313	785	23689	634	22760	112	9002	8	970	1818	63635
Dont Paris	44	907	194	3899	643	17883	564	17570	110	9019	8	970	1563	50249

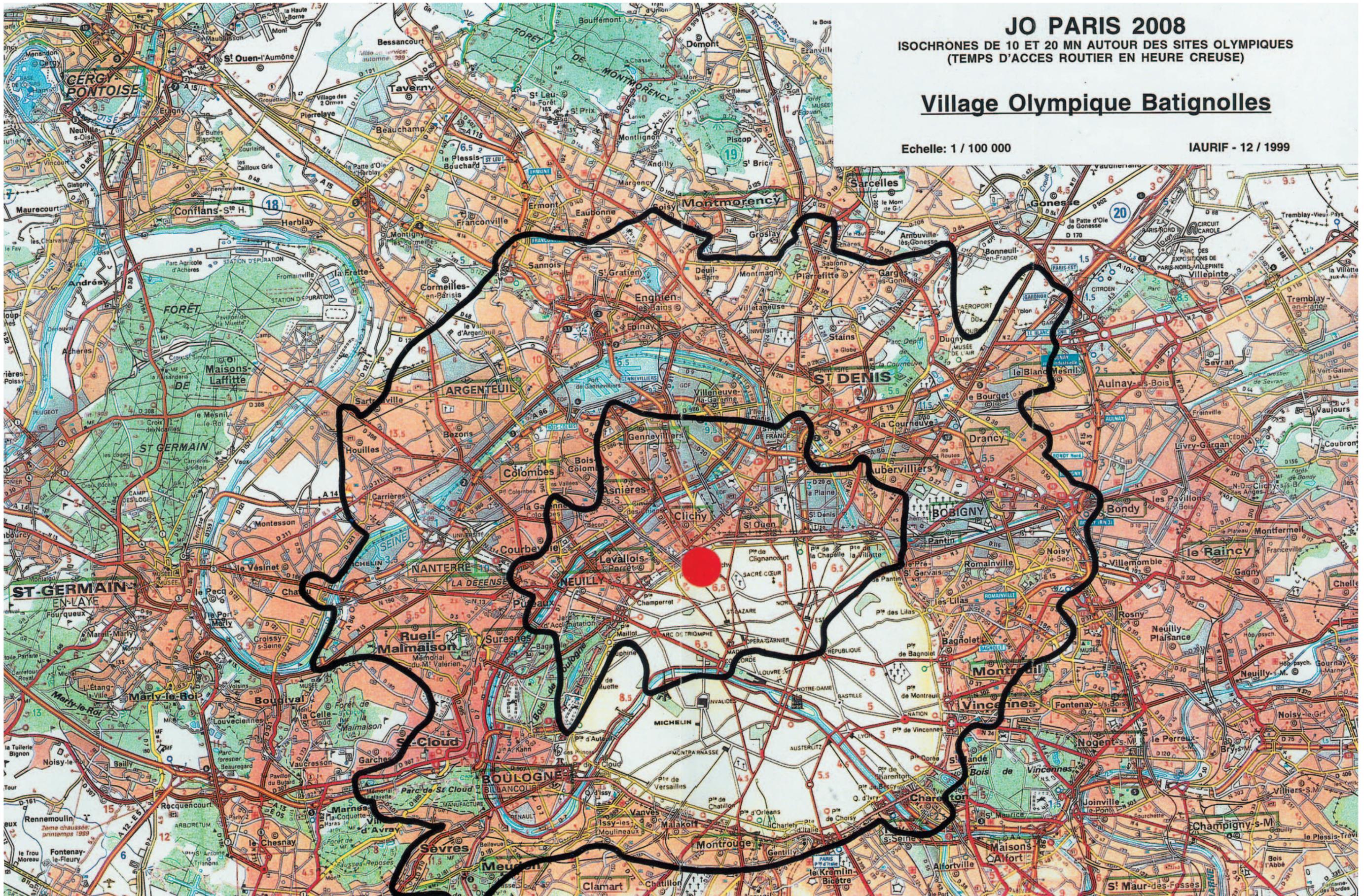
Source : APUR pour la capacité d'hébergement, IAURIF pour la définition des périmètres

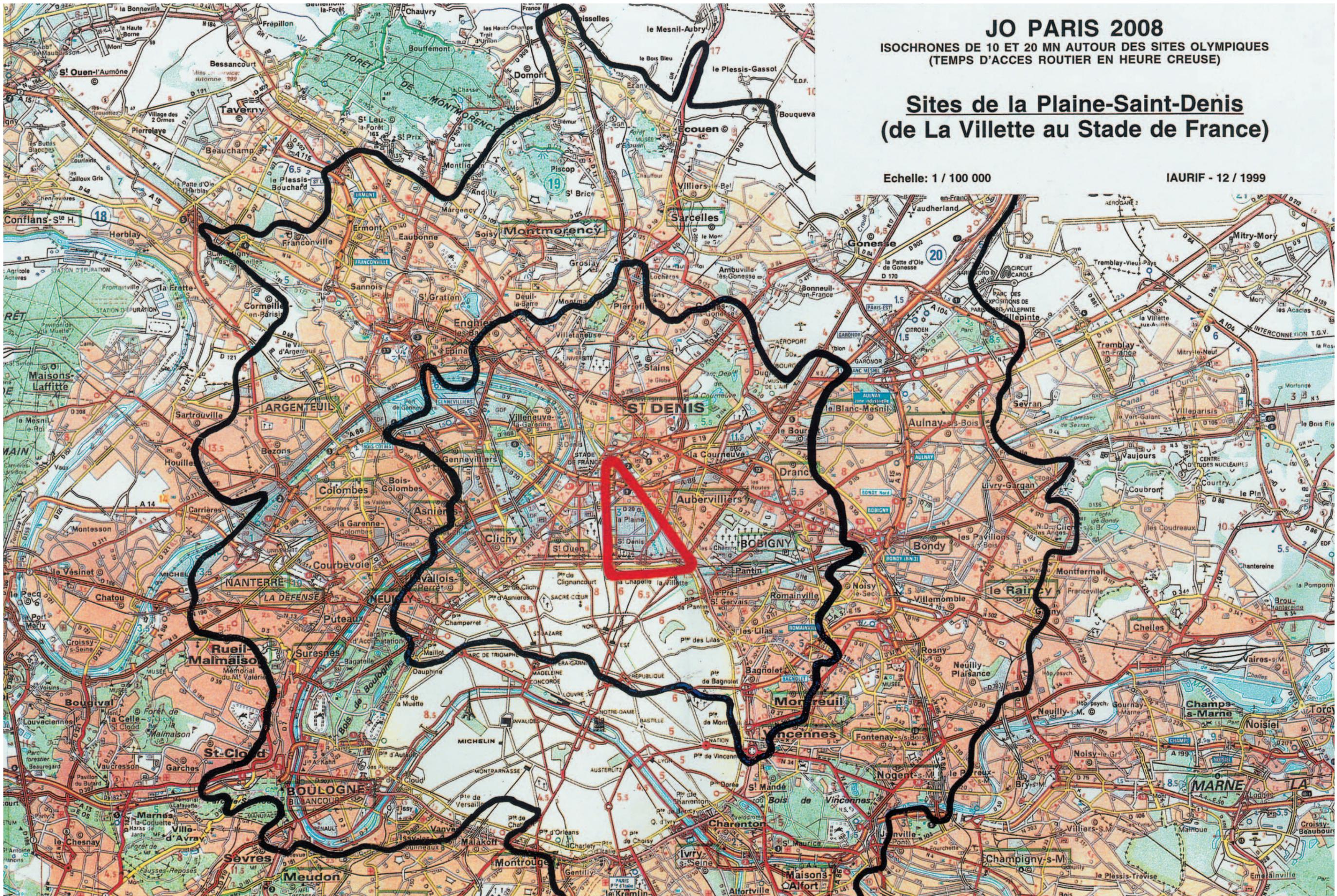
JO PARIS 2008
ISOCHRONES DE 10 ET 20 MN AUTOUR DES SITES OLYMPIQUES
(TEMPS D'ACCES ROUTIER EN HEURE CREUSE)

Village Olympique Batignolles

Echelle: 1 / 100 000

IAURIF - 12 / 1999

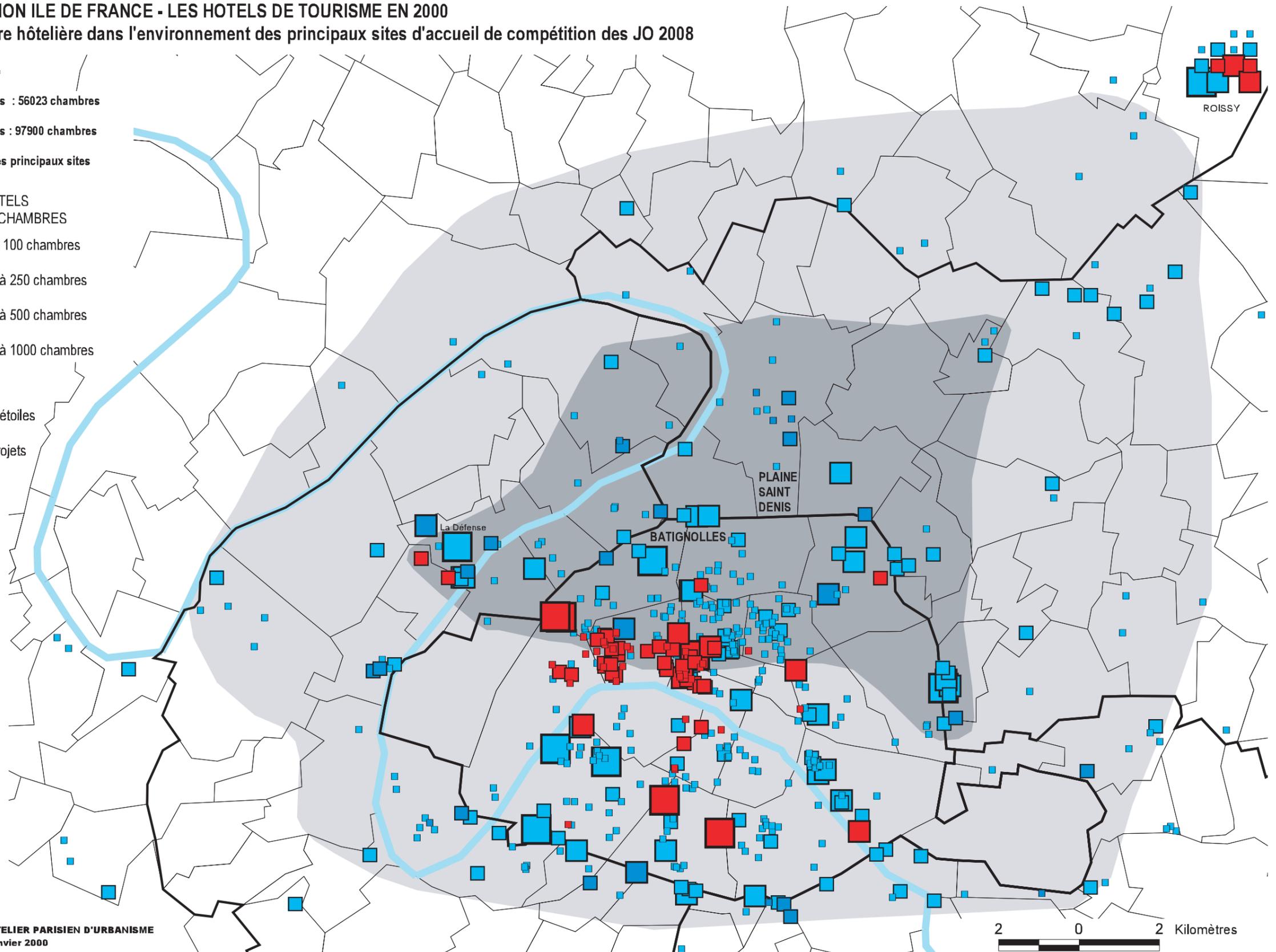




REGION ILE DE FRANCE - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000
L'offre hôtelière dans l'environnement des principaux sites d'accueil de compétition des JO 2008

- Isochrone**
-  10 minutes : 56023 chambres
 -  20 minutes : 97900 chambres
 - à partir des principaux sites

- Taille des HOTELS de plus de 50 CHAMBRES**
-  de 50 à 100 chambres
 -  de 101 à 250 chambres
 -  de 251 à 500 chambres
 -  de 501 à 1000 chambres
 -  dont 4 étoiles
 -  dont projets



cartographie ATELIER PARISIEN D'URBANISME
 Janvier 2000

2 0 2 Kilomètres

Comparée aux besoins d'hébergement des différentes familles (hors CIO-FI-CNO traités plus haut), tels qu'ils ont été estimés par le GIP Paris 2008, l'offre dédiée localisée à moins de 20 minutes des sites des Batignolles

et de la Plaine Saint-Denis répond de la manière suivante (en nombre de chambres par catégorie d'hôtels) :

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
	offre	besoins	offre	besoins	offre	besoins								
Rayon de 20 minutes	1900	4000	5313	5000	23689	11300	22760	8300	9002	3500	970	2500	63635	34600

Source : APUR pour la capacité d'hébergement, IAURIF pour la définition des périmètres

Au total, l'ensemble des besoins d'hébergement est très largement couvert. Les insuffisances d'offre apparaissant pour certaines catégories ne révèlent pas de tensions véritables : la diversité de l'offre et l'éventail des prix à l'intérieur même de chacune des catégories de la classification hôtelière permettent de s'adapter avec beaucoup de souplesse à l'étendue de la demande. Une partie de la demande peut être orientée vers des équipements proches des sites de compétition excentrés.

Une partie des besoins exprimés peut aussi être satisfaite

B. Les sites excentrés

Plusieurs compétitions seront organisées dans des sites excentrés, en particulier pour des disciplines plus spécialisées. Les sites situés hors de Paris disposent

par des modes d'hébergement plus modestes (campings, résidences universitaires), notamment pour ce qui concerne les volontaires ou les média. En ce qui concerne les besoins dans les segments les plus élevés du classement, il faut observer que de nombreux hôtels classés 4 étoiles, bien que non classés 4 étoiles luxe ou palaces, présentent des prestations de très haut de gamme, de nature à satisfaire un public exigeant.

également dans un environnement très proche – moins de 20 minutes –, de capacités d'accueil généreuses et variées. Certains des sites envisageables sont présentés ci-après :

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.								
Moissy Cramayel (tir)														
10 min	7	534	4	222	8	295	1	56	0	0	0	0	20	1107
20 min	6	449	2	37	9	466	2	288	0	0	0	0	19	1240
Capacité totale	13	983	6	259	17	761	3	344	0	0	0	0	39	2347
Chennevières sur Marne (tir à l'arc)														
10 min	4	218	1	94	15	700	7	714	0	0	0	0	27	1726
20 min	9	588	9	260	27	1844	13	1648	0	0	0	0	58	4340
Capacité totale	13	806	10	354	42	2544	20	2362	0	0	0	0	85	6066
Vaires sur Marne (aviron, canoë-kayak)														
10 min	4	351	2	63	9	516	4	502	0	0	0	0	19	1432
20 min	7	450	6	332	16	2766	6	2679	3	1145	0	0	38	7372
Capacité totale	11	801	8	395	25	3282	10	3181	3	1145	0	0	57	8804
Villepinte														
10 min	5	466	9	334	21	2093	8	1091	4	1221	0	0	47	5205
20 min	11	1319	18	1252	26	2281	7	1241	0	0	0	0	62	6093
Capacité totale	16	1785	27	1586	47	4374	15	2332	4	1221	0	0	109	11298

Source : APUR pour la capacité d'hébergement, IAURIF pour la définition des périmètres

Avec les mêmes hypothèses de taux de réservation que précédemment (65 %), le volume de chambres disponibles évoluerait de la manière suivante :

Source : APUR pour la capacité d'hébergement, IAURIF pour la définition des périmètres

	0 *		1 *		2 *		3 *		4 *		4 * luxe et palaces		TOTAL	
	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.	Nb hôt.	Nb ch.								
Moissy Cramayel (tir)														
10 min	7	347	4	144	8	192	1	36	0	0	0	0	20	719
20 min	6	292	2	24	9	303	2	187	0	0	0	0	19	806
Capacité totale	13	639	6	168	17	495	3	223	0	0	0	0	39	1525
Chennevières sur Marne (tir à l'arc)														
10 min	4	142	1	61	15	455	7	464	0	0	0	0	27	1122
20 min	9	382	9	169	27	1199	13	1071	0	0	0	0	58	2821
Capacité totale	13	524	10	230	42	1654	20	1535	0	0	0	0	85	3943
Vaires sur Marne (aviron, canoë-kayak)														
10 min	4	228	2	41	9	335	4	326	0	0	0	0	19	930
20 min	7	293	6	216	16	1798	6	1741	3	744	0	0	38	4792
Capacité totale	11	521	8	257	25	2133	10	2067	3	744	0	0	57	5722
Villepinte														
10 min	5	303	9	217	21	1360	8	709	4	794	0	0	47	3383
20 min	11	857	18	814	26	1483	7	807	0	0	0	0	62	3931
Capacité totale	16	1160	27	1031	47	2843	15	1516	4	794	0	0	109	7344

Source : APUR pour la capacité d'hébergement, IAURIF pour la définition des périmètres

C. L'accueil des média

Le nombre de représentants des média qu'il est prévu d'accueillir est estimé à 17 000. Comme on l'a vu précédemment, le parc hôtelier parisien permet leur hébergement dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

A noter, en ce qui concerne la localisation de l'hébergement des média que la concentration de nombreux hôtels de chaîne, généralement de grande capacité, classés pour l'essentiel en 1 ou 2 étoiles en périphérie de Paris le long du boulevard périphérique pourra permettre d'organiser commodément les liaisons entre ces sites hôteliers et les principaux sites olympiques, et pourrait participer en ce sens d'un concept de " village linéaire des média " .

C'est en effet un parc de 4 000 chambres, 5 000 si l'on tient compte des projets à très court terme autorisés par les CDEC qui est situé le long du boulevard périphérique entre la Porte Maillot à l'Ouest et la Porte de Vincennes à l'Est, à moins de 10 minutes des grands sites des

Batignolles et de la Plaine Saint-Denis.

D'autres solutions d'accueil organisé en hôtel pourraient éventuellement être étudiées. Mais les directives fournies récemment par le Comité International Olympique sur le contenu du dossier d'acceptation des candidatures imposent la réalisation d'un village des média, sans plus d'information. L'analyse de précédents dossiers de candidature montre des capacités d'accueil de ces villages, très variables :

- Sydney : 2 villages d'une capacité totale d'accueil de 6 000 journalistes,
- Rome : 2 villages offrant 12 000 lits,
- Lille : 3 villages offrant au total 7 200 chambres,
- Athènes : 1 village presse 1 000 chambres
- Stockholm : 1 village média de 3 400 chambres et un campus média de 6 600 chambres.

Des solutions offrant une petite capacité d'accueil peuvent certainement être trouvées dans les campus existants.

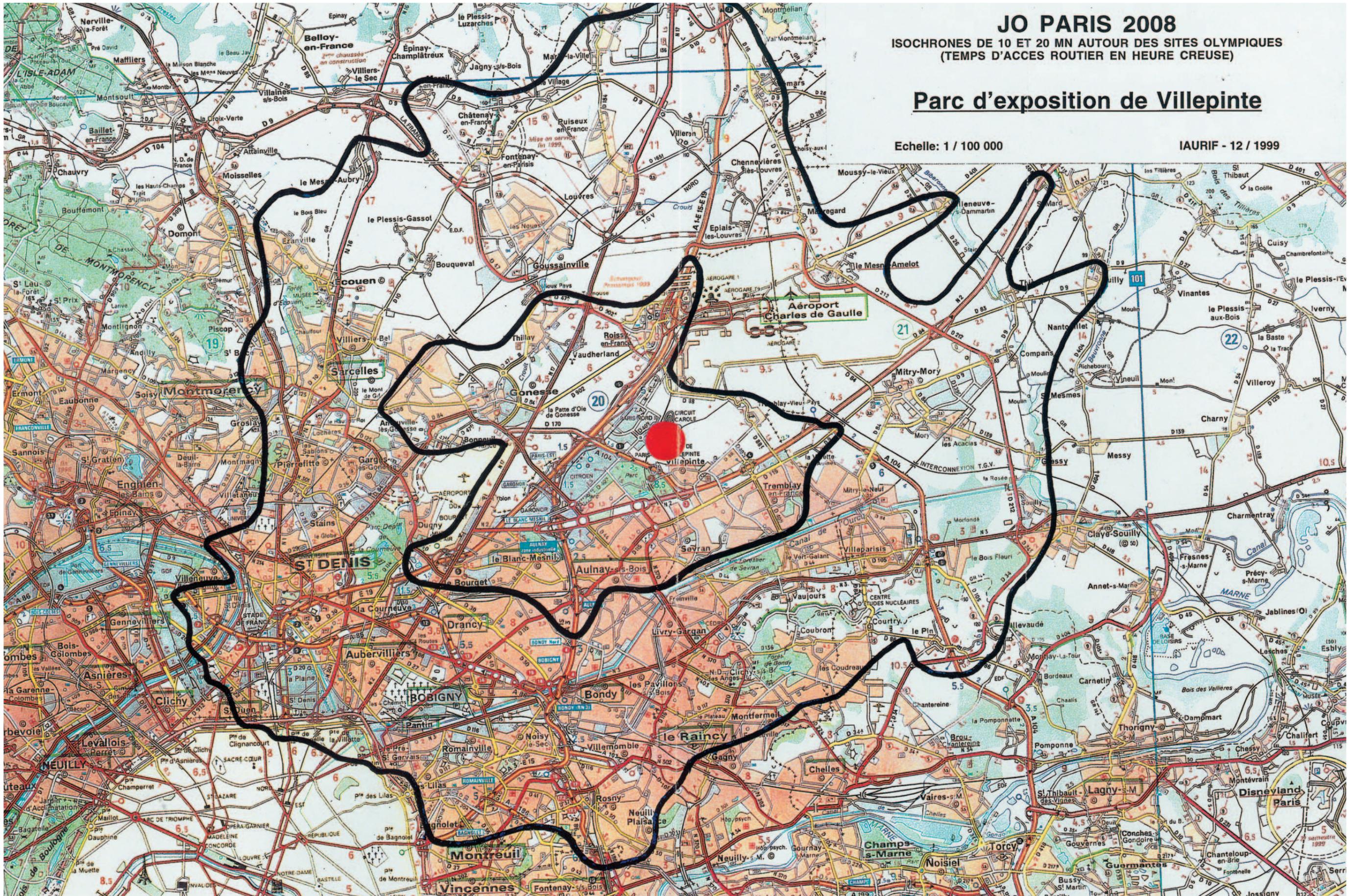
JO PARIS 2008

ISOCHRONES DE 10 ET 20 MN AUTOUR DES SITES OLYMPIQUES
(TEMPS D'ACCÈS ROUTIER EN HEURE CREUSE)

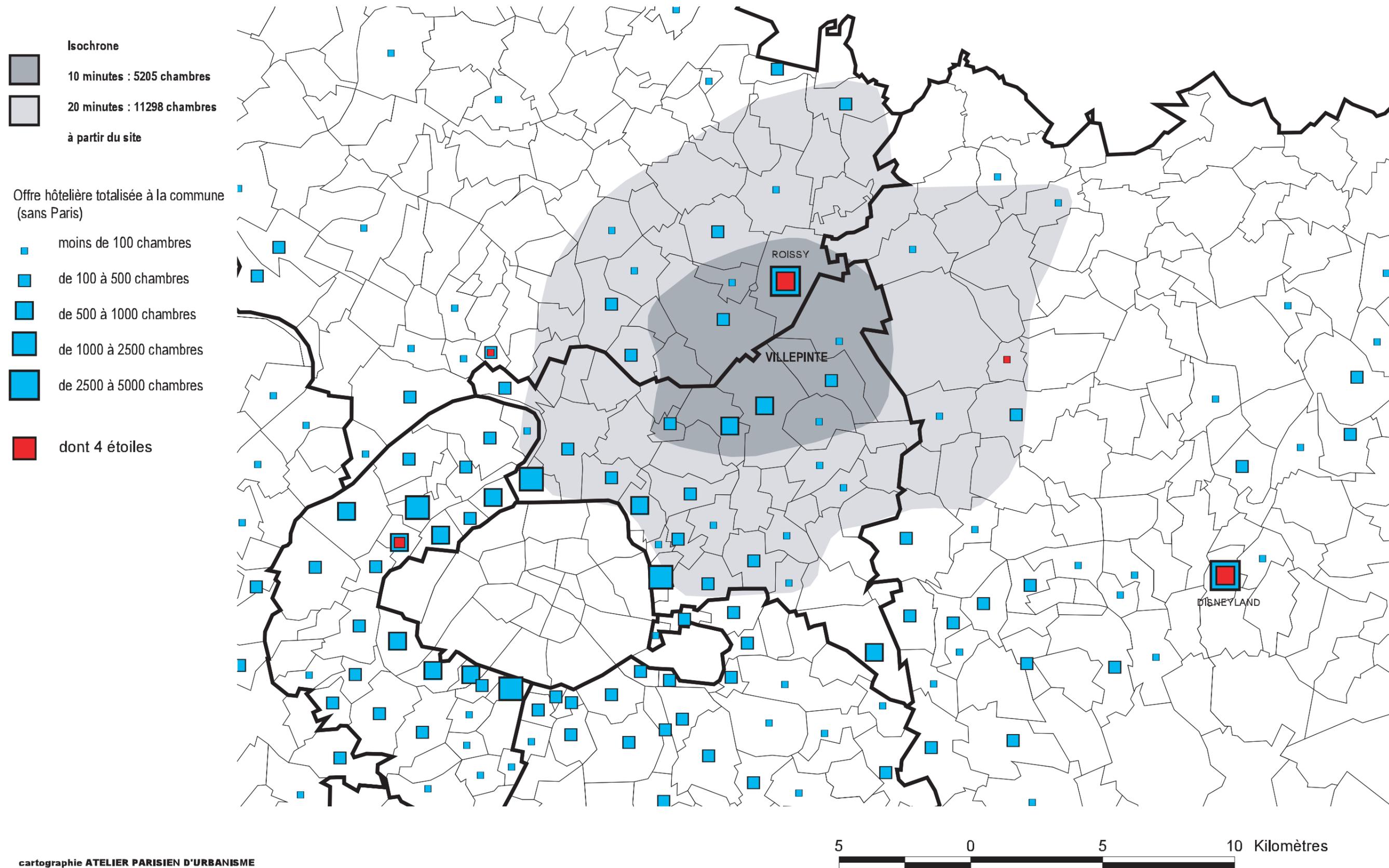
Parc d'exposition de Villepinte

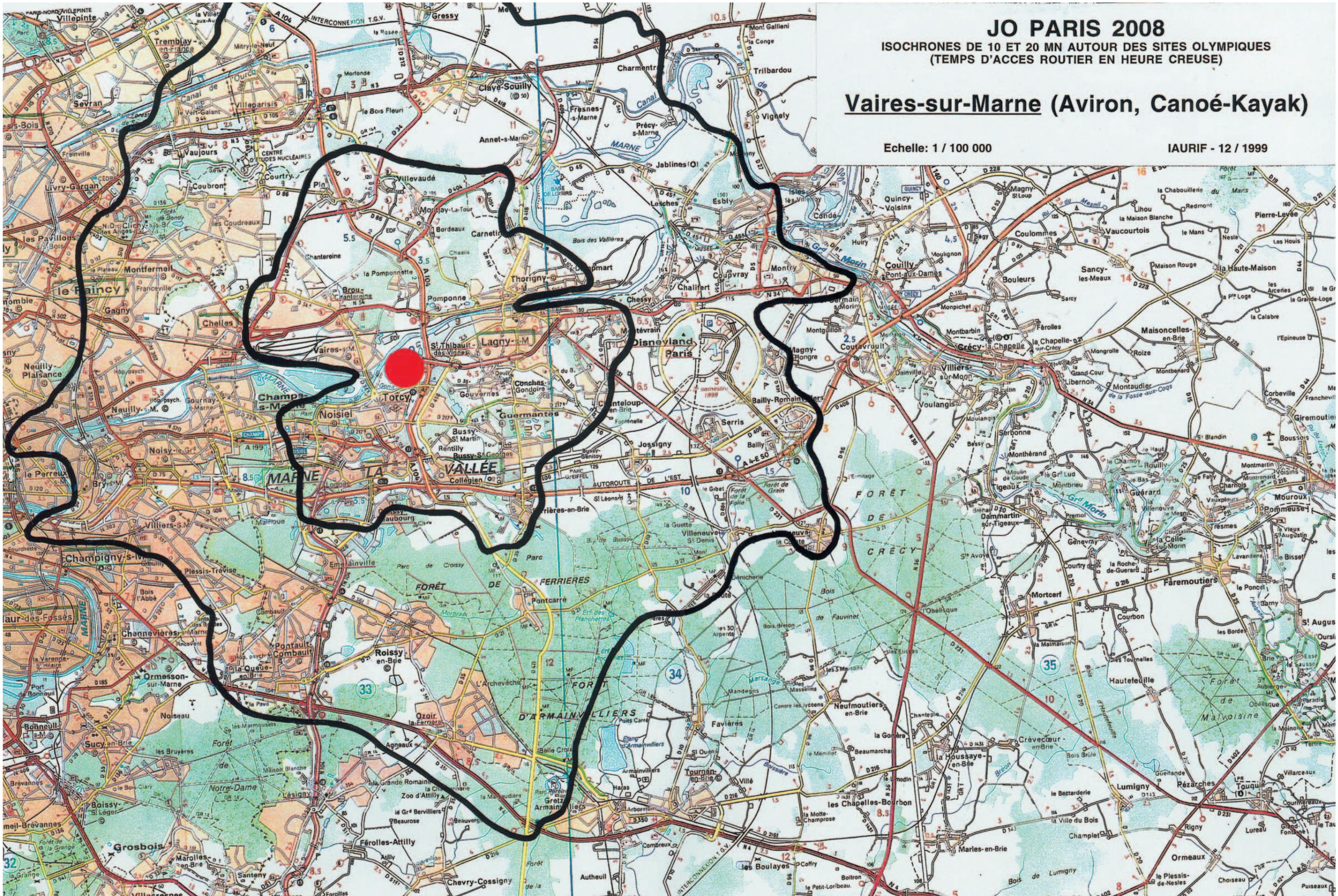
Echelle: 1 / 100 000

IAURIF - 12 / 1999

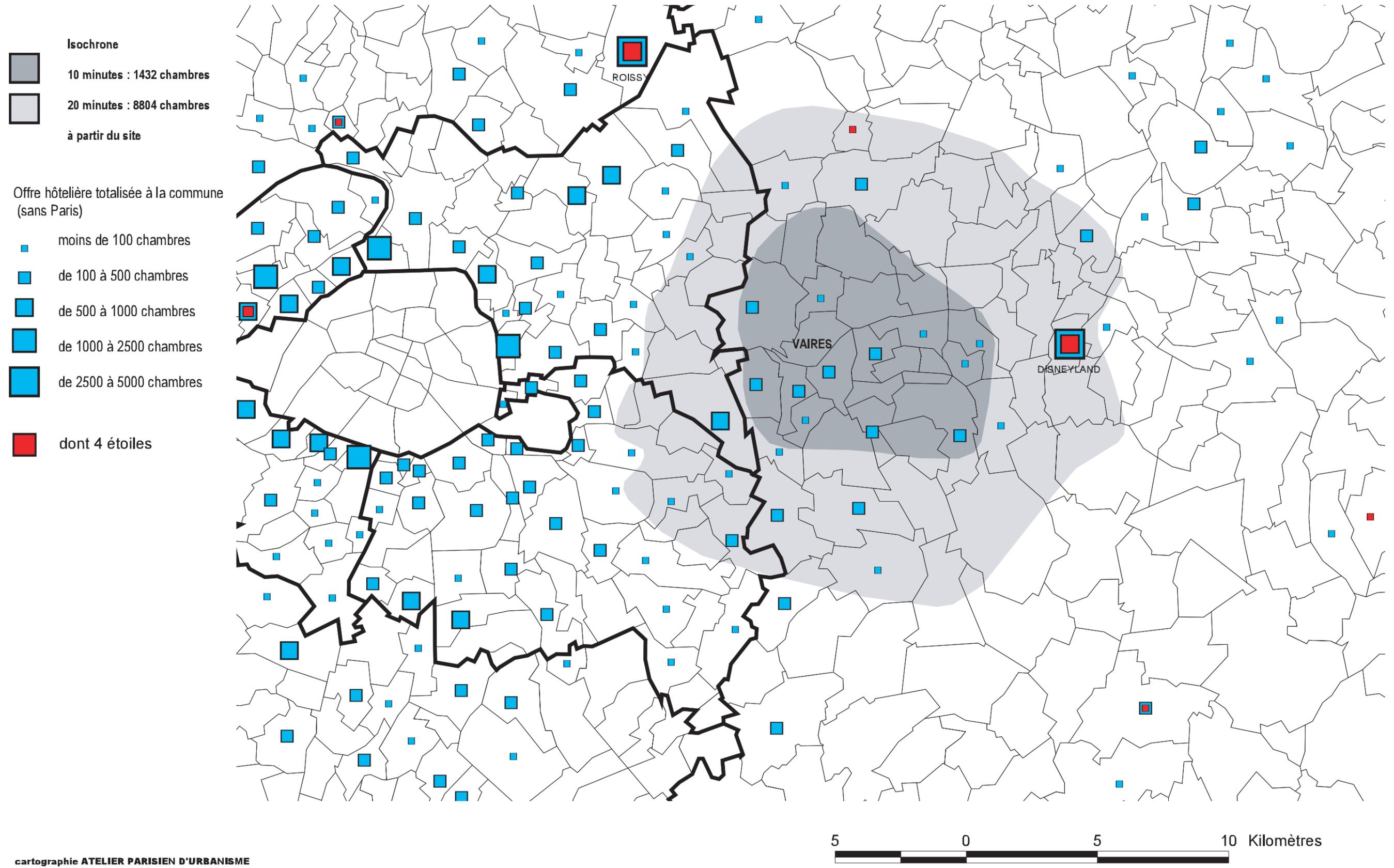


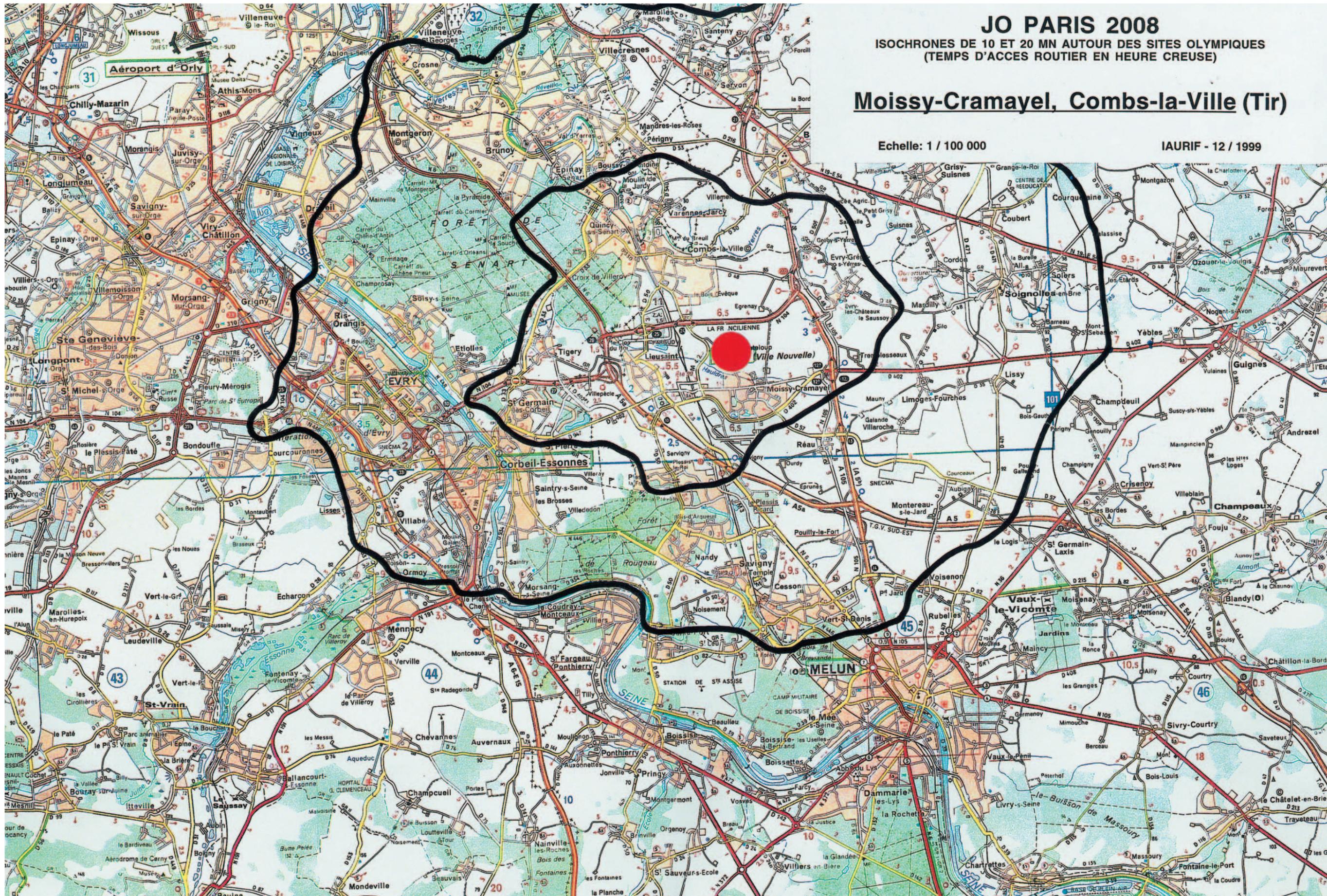
REGION ILE DE FRANCE - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000
L'offre hôtelière dans l'environnement du site du Parc d'exposition de Villepinte - JO 2008





REGION ILE DE FRANCE - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000
L'offre hôtelière dans l'environnement du site de Vaires sur Marne - JO 2008





JO PARIS 2008

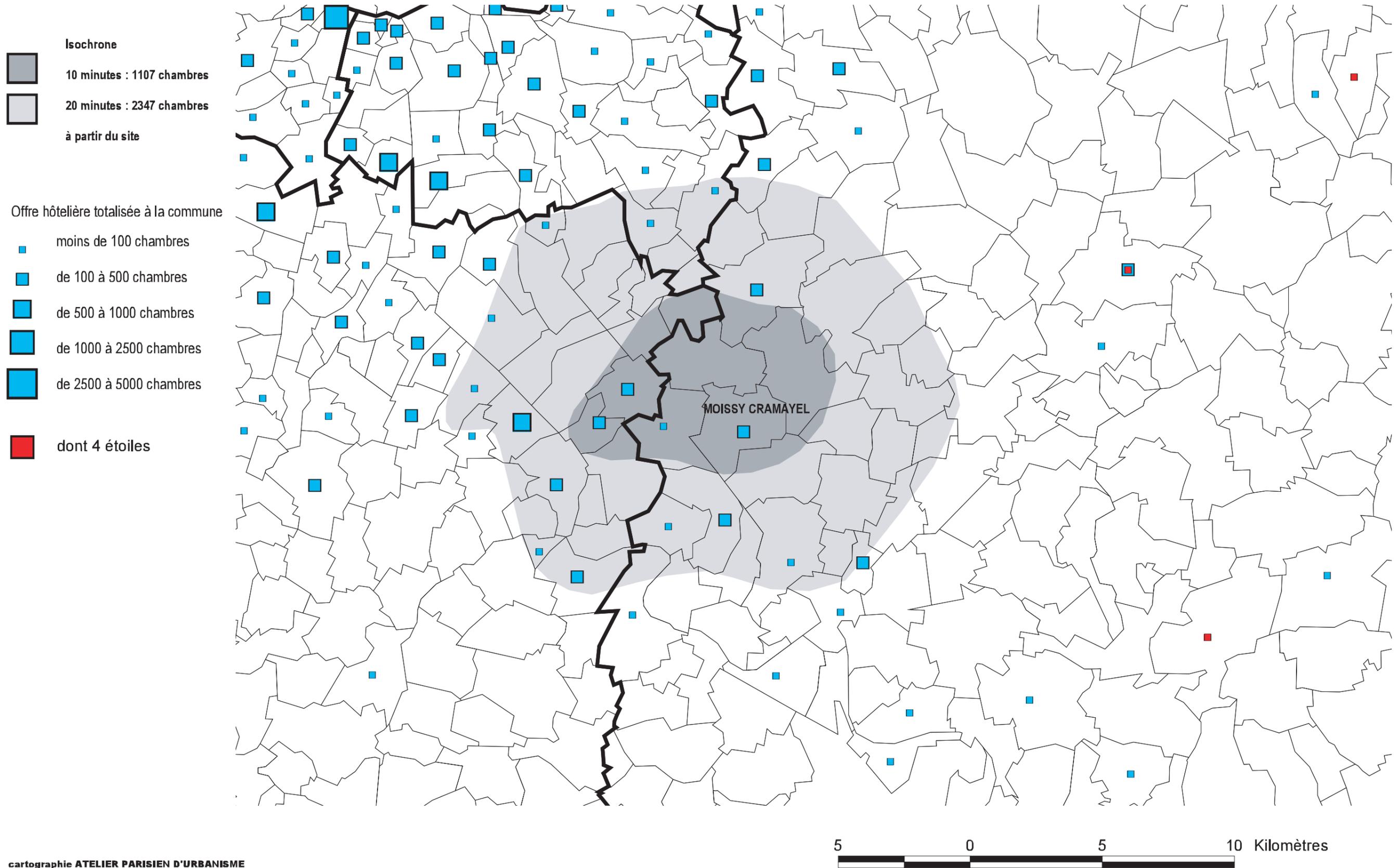
ISOCHRONES DE 10 ET 20 MN AUTOUR DES SITES OLYMPIQUES
(TEMPS D'ACCES ROUTIER EN HEURE CREUSE)

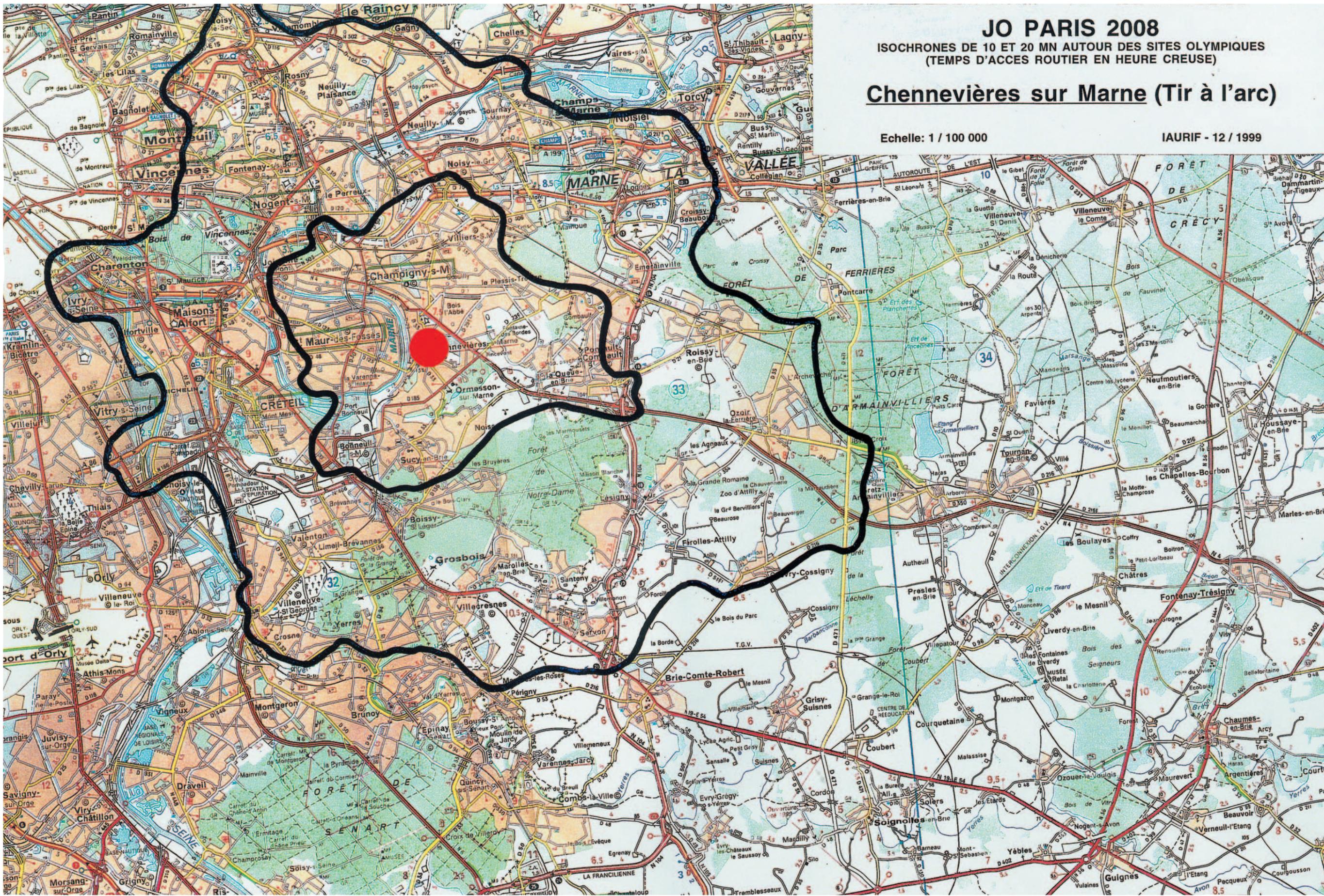
Moissy-Cramayel, Combs-la-Ville (Tir)

Echelle: 1 / 100 000

IAURIF - 12 / 1999

REGION ILE DE FRANCE - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000
L'offre hôtelière dans l'environnement du site de Moissy-Cramayel, Combs-la-Ville - JO 2008





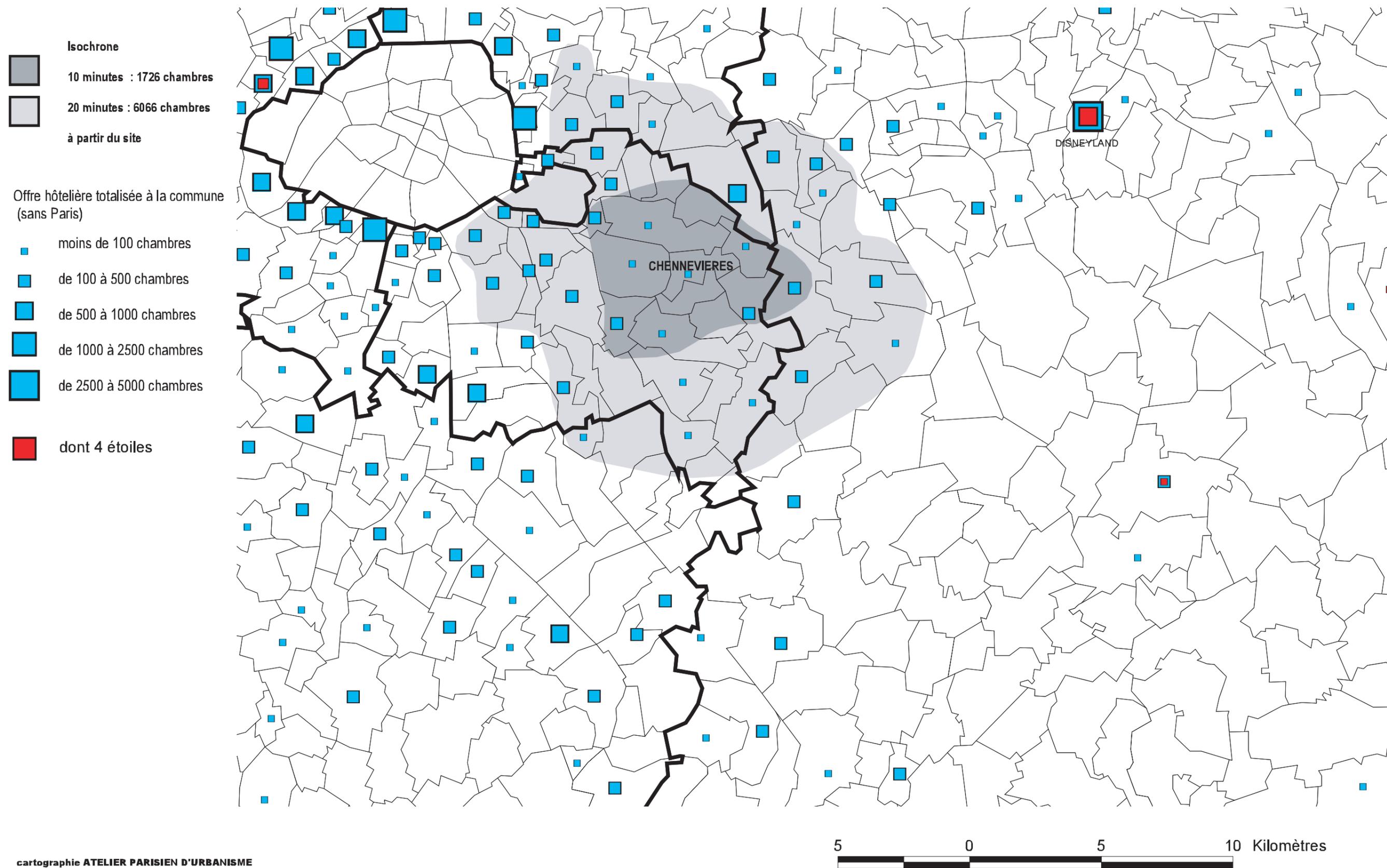
JO PARIS 2008
ISOCHRONES DE 10 ET 20 MN AUTOUR DES SITES OLYMPIQUES
(TEMPS D'ACCÈS ROUTIER EN HEURE CREUSE)

Chennevières sur Marne (Tir à l'arc)

Echelle: 1 / 100 000

IURIF - 12 / 1999

REGION ILE DE FRANCE - LES HOTELS DE TOURISME EN 2000
L'offre hôtelière dans l'environnement du site de Chennevières sur Marne - JO 2008



Une telle perspective suppose toutefois une réflexion d'aménagement plus complexe qui devrait plutôt être étudiée selon une démarche similaire à celle en cours sur le village olympique.

13.3.3 Le camp de la jeunesse

Il est prévu d'accueillir environ 1 000 jeunes âgés de 18 à 22 ans dans un lieu unique appelé "camp de la jeunesse". Un scénario semble aujourd'hui particulièrement favorable, aussi bien en terme de capacité d'accueil que de localisation, de desserte et de niveau d'équipement : il s'agit de la Cité Internationale Universitaire, située boulevard Jourdan dans le 14^e arrondissement. Elle offre aujourd'hui 5 500 chambres réparties dans 37 pavillons et un projet d'extension devrait porter cette capacité à 6 500 chambres d'ici à 2008.

La Cité est desservie à la fois par la ligne B du RER (Orly, Robinson, Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Roissy-Charles de Gaulle, Mitry-Claye), par la ligne 4 du métro (Porte d'Orléans – Porte de Clignancourt), par 4 lignes de bus, et par l'Orlybus.

Elle offre également une importante infrastructure sportive, des équipements culturels (théâtre et salles de projection de films, bibliothèques et salles de lecture, espaces d'accueil de congrès, colloques, séminaires) et des espaces de restauration.

D'autres sites de taille plus modeste pourraient aussi être :

- la Cité Universitaire de Cachan, dans le Val de Marne;
- l'École Polytechnique d'Orsay, dans le département de l'Essonne.

13.4 Hôtel officiel du CIO

Le choix de l'hôtel officiel du CIO dépend au moins pour partie des choix qui seront faits pour l'accueil de la famille CIO – FI - CNO. Les scénarios développés dans le chapitre 13.3.1 du thème 13.3 : "Accueil des différentes familles" sont rappelés ci-après :

1er scénario

Un établissement répond aux critères requis par le COJO en matière de prestige, de capacité d'hébergement et de capacité d'accueil de sessions : il s'agit du Four Seasons George V, qui dispose d'une salle de réunion de 312 m² et de 9 autres salles (combinaison maximale : 430 m²).

Les autres familles du CIO, des FI, et du CNO peuvent être réparties au sein des 7 autres pala-ces répertoriés par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, en jouant sur la proximité géographique. Au total, ces établissements de luxe comportent 1 500 chambres ou suites, sont situés au cœur de Paris et sont proches les uns des autres (besoins de COJO = 1 230 chambres).

2ème scénario

La famille CIO-FI, nécessitant 210 chambres, peut également être orientée vers un autre établissement haut de gamme, le Scribe, situé 1 rue Scribe dans le 9^e arrondissement. Sa localisation s'inscrit au cœur d'un ensemble géographique réunissant dans un périmètre très restreint 4 palaces peu distants l'un de l'autre : le Crillon (160 chambres), le Scribe (217 chambres), le Ritz (176 chambres) et le Meurice (160 chambres). Cet ensemble propose une capacité totale de 713 chambres, aux abords de la place de la Concorde. Ce groupe peut être avantageusement complété par deux établissements clas-sés 4 étoiles de très haut de gamme et de grande taille, qui peuvent offrir une réponse au souci du COJO de regrouper les différentes familles organisatrices :

- L'Intercontinental (450 chambres),
- Le Grand Hôtel Intercontinental (520 chambres) ;

Tous deux disposent de salles de conférence de grande taille (proches de 500 m²).

3ème scénario

Deux établissements 4 étoiles situés côte à côte, à l'Ouest de Paris, peuvent également apporter une réponse aux souhaits du COJO, dans des conditions d'accueil de qualité :

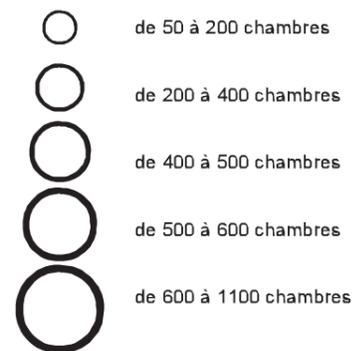
- Le Concorde Lafayette (970 chambres),
- Le Méridien (1 025 chambres),

tous deux situés dans le 17^e arrondissement près de la Porte Maillot et du Palais des Congrès, à 50 mètres l'un de l'autre.

Ils proposent de nombreuses salles de réception et de conférence susceptibles d'accueillir de 1 000 à 4 000 personnes.

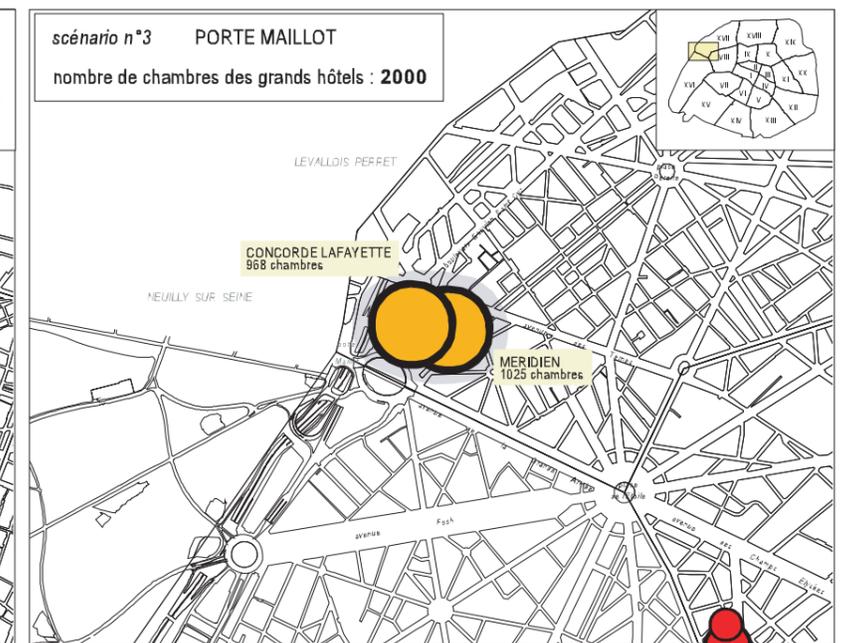
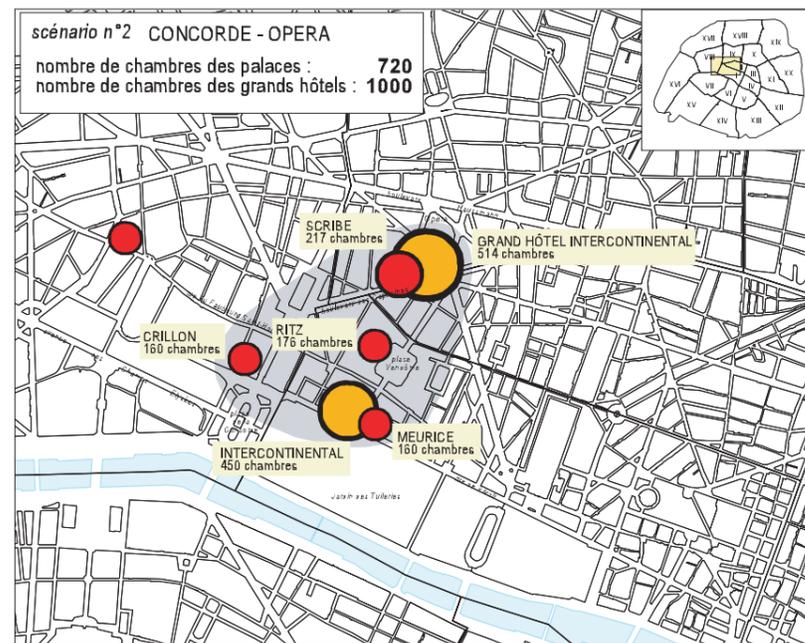
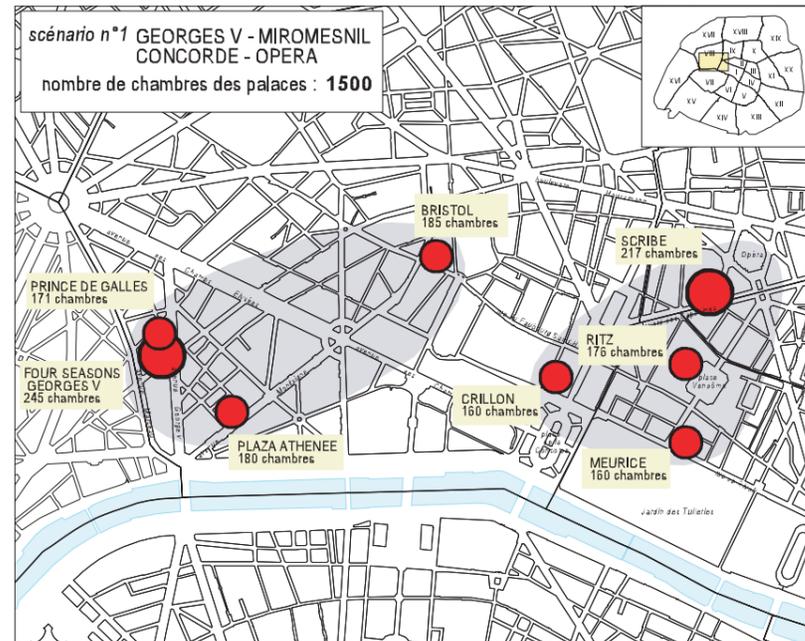
Ce scénario n'exclut pas l'accueil des membres du CIO–FI dans les établissements du secteur des Champs-Élysées, le Four Seasons George V notamment qui n'est qu'à 5 à 10 minutes environ de la Porte Maillot.

SCÉNARIOS D'ACCUEIL DES MEMBRES DU C I O, DES F I, DES C N O ET DU C O J O



Source : APUR

Cartographie Atelier Parisien d'Urbanisme - mars 2000.



CONCLUSION

Par sa taille et sa diversité, le parc hôtelier de Paris et de sa région offre des conditions d'accueil tout à fait satisfaisantes pour les différents segments de la famille olympique. Ses perspectives de développement à court et moyen terme, éclairées par les projets de construction d'hôtels d'ores et déjà autorisés renforcent encore sa capacité à répondre aux conditions posées par le Comité Olympique.

Différents scénarios peuvent être envisagés pour l'accueil des membres du CIO - FI - CNO dans les hôtels de très haut niveau du centre de la capitale. Tous répondent aux exigences émises en matière de qualité d'hébergement et d'organisation d'événements et de communication. Ces scénarios diffèrent par la plus ou moins grande concentration territoriale qu'ils autorisent.

L'accueil des autres familles en hôtel peut être assuré dans les équipements des diverses catégories hôtelières situés à moins de 20 minutes des principaux sites concernés par l'organisation des Jeux, les Batignolles au Nord-Ouest de Paris, la Plaine Saint Denis au Nord. La plus grande part de ces besoins pourrait d'ailleurs être couverte par l'équipement hôtelier situé à moins de 10 minutes de ces sites.

Les capacités d'accueil en grande couronne de Paris permettent également de répondre aux demandes associées à l'organisation de compétitions dans des sites excentrés. Là encore, l'examen des équipements hôteliers localisés à proximité de ces sites montre l'existence d'une offre adaptée excédentaire.

Deux cas particuliers ont également été examinés pour tenter d'apporter une réponse alternative à l'hébergement hôtelier pour au moins une partie des médias et pour les jeunes volontaires.

En ce qui concerne les médias, les possibilités d'accueil dans l'important parc des chaînes hôtelières implanté en bordure immédiate de Paris et desservi par le boulevard périphérique permettraient d'organiser une accessibilité de qualité aux principaux sites olympiques. Toutefois

conformément aux directives récemment fournies par le Comité International Olympique, la création d'un village des médias devrait également être examinée parallèlement à celle du village olympique. Une réflexion spécifique devrait alors être engagée sur les caractéristiques de l'hébergement proposé, notamment sur les conditions d'accessibilité, la taille et la durabilité de cet équipement qui conditionnent en grande partie sa localisation.

S'agissant des jeunes volontaires, la Cité Internationale Universitaire située boulevard Jourdan au Sud de Paris offre des possibilités d'hébergement tout à fait adaptées quantitativement et qualitativement dans des conditions de liaison très performantes avec les principaux sites olympiques.

Toutes les conditions requises paraissent ainsi bien remplies par le parc hôtelier de Paris et de sa région.

Implantation du Village Olympique aux Batignolles

Premières propositions

Avril 2000

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 71
1 – DESCRIPTION DU SITE	p. 72
• Situation	p. 73
• Desserte routière	p. 74
• Desserte par les transports en commun	p. 74
• Données foncières	p. 75
• Éléments de faisabilité d'une transformation	p. 76
Disponibilité des terrains	p. 76
Impact sur l'existant	p. 76
2 – DEUX ESQUISSES D'AMENAGEMENT DU SITE DES BATIGNOLLES	p. 77
• Données communes aux deux propositions	p. 78
Principes généraux d'aménagement	p. 78
1 – les objectifs	p. 78
2 – Les aménagements d'espaces publics aux abords du quartier	p. 78
3 – L'organisation générale du quartier	p. 78
4 – L'utilisation pendant les Jeux olympiques	p. 78
• Projet A	p. 79
• Projet B	p. 84
3 – LOCALISATION DU VILLAGE OLYMPIQUE DANS LE DISPOSITIF D'ENSEMBLE DES SITES OLYMPIQUES	p. 87
CONCLUSION	p. 91
ANNEXES	p. 92
Annexe 1 – les directives du CIO pour le village olympique	p. 93
Annexe 2 – les équipements sportifs à proximité du site des Batignolles	p. 94

INTRODUCTION

Le Groupement d'Intérêt Public en charge de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2008 (GIP Paris 2008) a été constitué le 25 mai 1999. L'APUR lui apporte un soutien technique pour les différentes questions d'aménagement concernant Paris: localisation du village olympique dans Paris; création de nouveaux équipements sportifs (stade nautique, grande salle...), données générales notamment sur la capacité hôtelière, etc.

Deux sites potentiels pour l'accueil du village olympique ont été retenus pour une étude approfondie: les Batignolles à Paris (17^e arrondissement) et la Plaine

Saint-Denis dans les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

L'étude du site des Batignolles est conduite par l'APUR, celle du site de la Plaine Saint-Denis par l'équipe de Yves Lion architecte-urbaniste.

Ce document présente l'étude du site des Batignolles. Les propositions qui suivent sont des esquisses illustrant les possibilités d'utilisation de ce site pour les Jeux Olympiques et au delà.

Elles devront être complétées, précisées et sans doute encore améliorées par des approches urbanistiques, techniques et financières ultérieures.

- 1 -
DESCRIPTION DU SITE

Situation

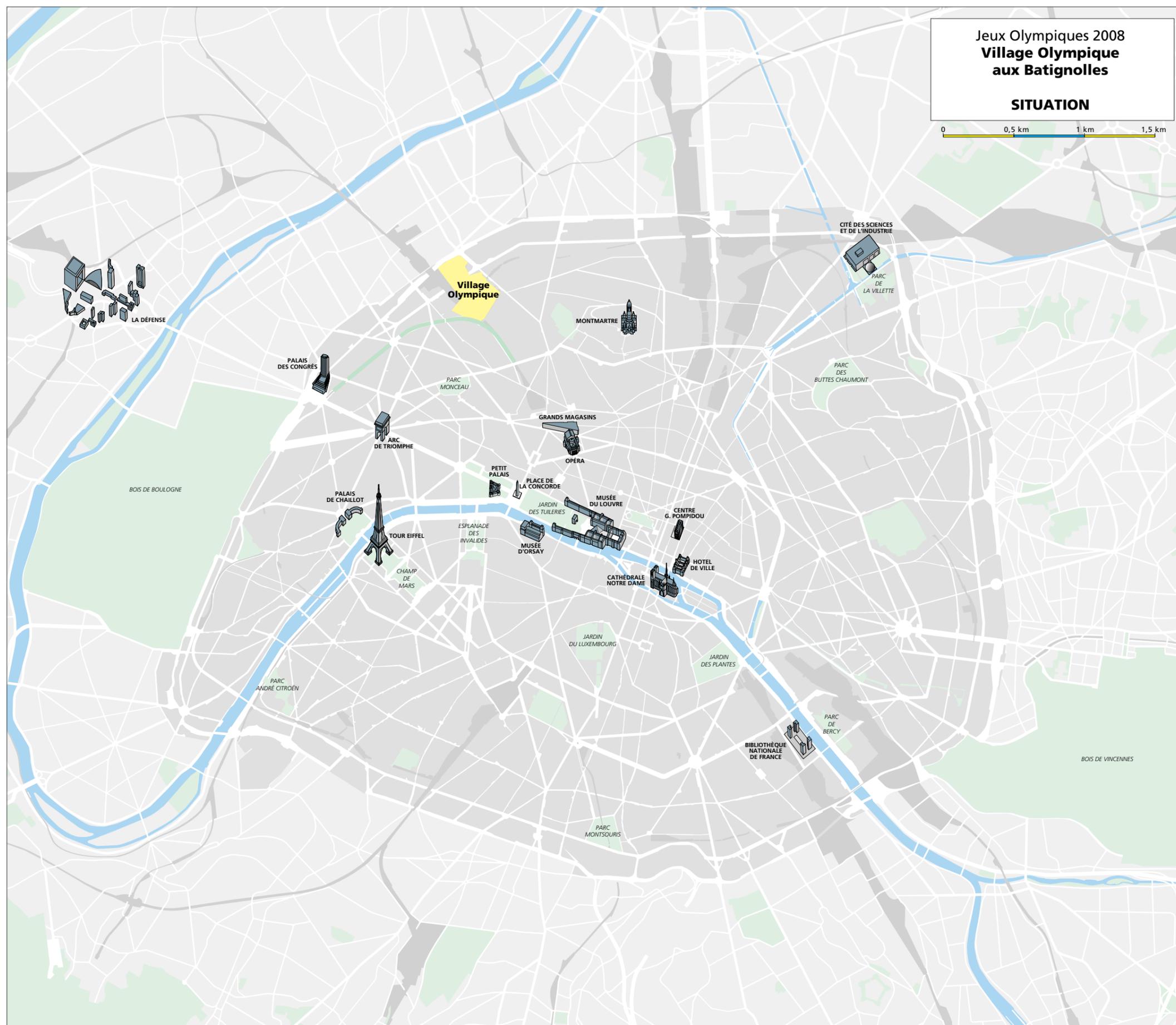
Le site des Batignolles au nord-est du 17^e arrondissement est constitué d'un ensemble de terrains ferroviaires, en bordure du faisceau SNCF de la gare Saint-Lazare.

Ces terrains forment l'une des dernières grandes emprises mutables de Paris.

Leur reconversion permettrait de disposer d'un peu plus de 40 hectares au total pour accueillir le village olympique puis, après les Jeux Olympiques de 2008, un nouveau quartier urbain.

Rapport avec le centre de Paris et les secteurs touristiques

Le site des Batignolles, prolongement naturel de la Plaine Monceau, se situe dans Paris à proximité des lieux prestigieux, historiques, touristiques, culturels ou commerciaux implantés dans le quart nord-ouest de la capitale. Les athlètes seront ainsi à 800 mètres du parc Monceau, à moins de 2 kilomètres de l'Etoile et des Champs-Élysées, du quartier de l'Opéra et des grands magasins et de Montmartre; ils pourront également rejoindre aisément des sites comme la Tour Eiffel, le Louvre ou Notre Dame.



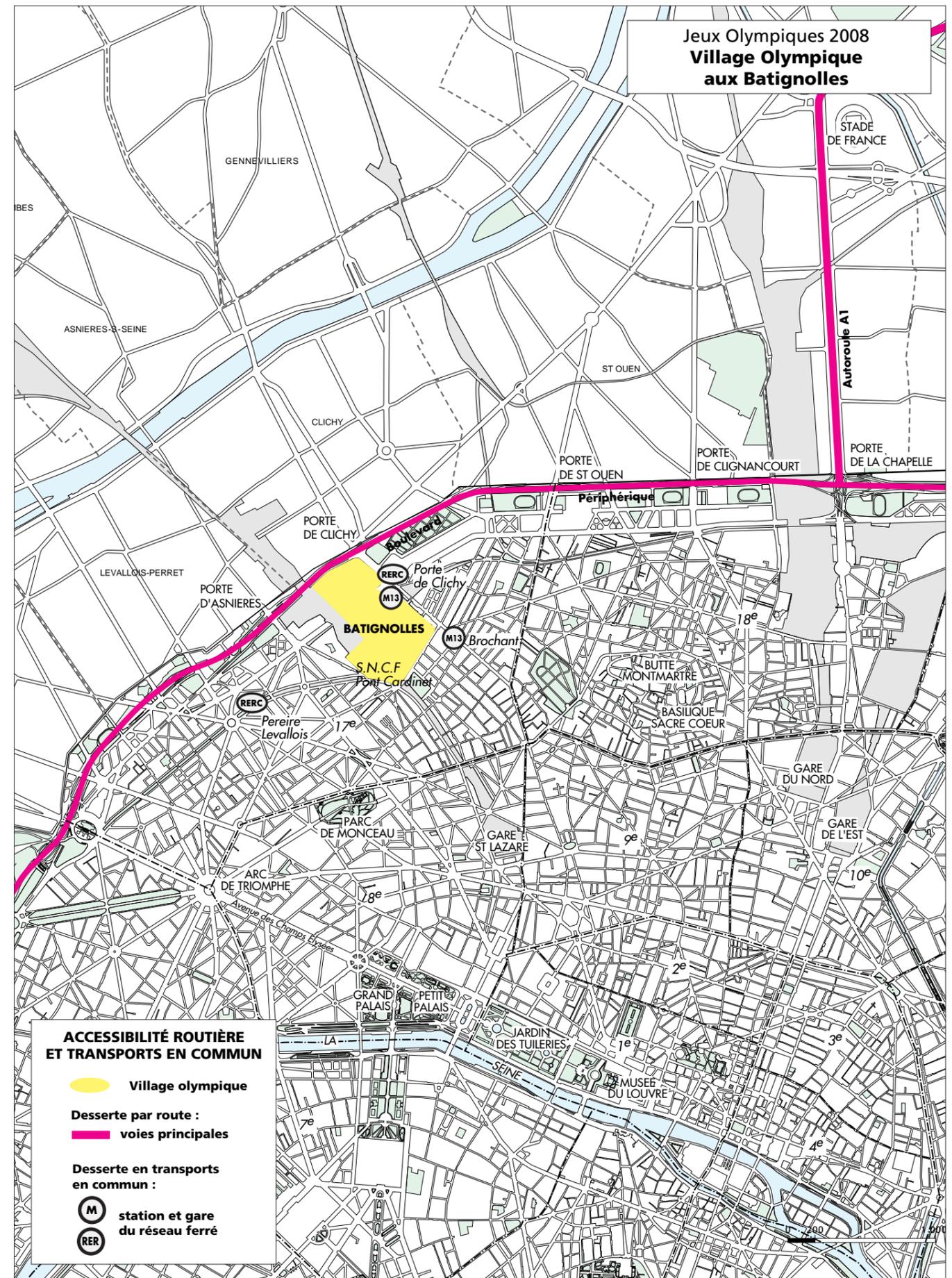
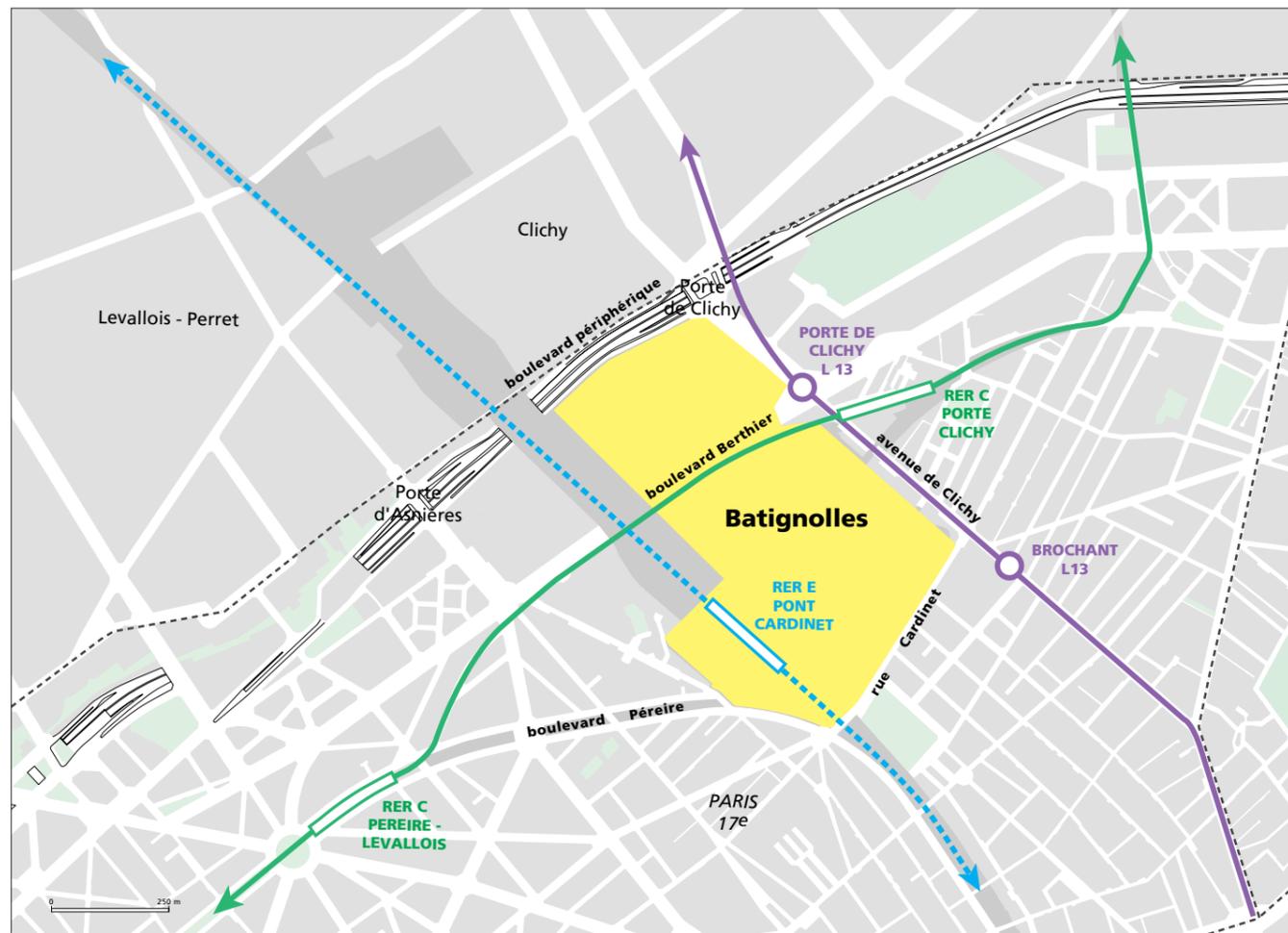
Desserte routière

Ces terrains bordés au nord-ouest par le boulevard périphérique présentent une bonne desserte par les liaisons routières rapides. La proximité de tracés urbains importants comme le boulevard Péreire, le boulevard Malesherbes ou la rue de Rome permet également des liaisons aisées vers le centre de Paris. Mais le maillage de voirie dans le site et à sa proximité immédiate devra être largement complété pour desservir l'opération d'aménagement.

Desserte par les transports en commun

La desserte par les transports en commun est d'ores et déjà très satisfaisante pour la partie nord-est du site. La ligne de métro n°13 emprunte en effet l'avenue de Clichy (stations Brochant et porte de Clichy) et le RER C dessert également la porte de Clichy.

La réalisation de la deuxième phase du RER E (Eole) vers Pont Cardinet et au-delà, inscrite au Schéma Directeur Régional, permettra de compléter cette desserte en créant une nouvelle station de RER à l'extrémité sud du site.



Données foncières

Schématiquement, le site peut se diviser en six parties :

- le terrain de la gare de marchandises des Batignolles, limité au nord par le raccordement au faisceau Saint-Lazare de la ligne de la Petite Ceinture ;
- le terrain GEODIS (ex SCETA) au nord de ce raccordement ferroviaire jusqu'au boulevard Berthier ;
- le terrain « Clichy » situé entre le boulevard Berthier et le boulevard périphérique ;
- le terrain « Péreire » au sud-ouest du faisceau Saint-Lazare et en limite de la ZAC Saussure ;
- les voies ferrées du faisceau Saint-Lazare, qui peuvent être partiellement couvertes ;
- le centre sportif Léon Biancotto.

Occupation actuelle

Terrain SNCF/RFF – gare des Batignolles

Occupation :

- des grandes halles et voies ferrées peu utilisées ; l'activité de fret ferroviaire est surtout celle de l'ancienne centrale à béton du chantier EOLE
- des bureaux de la SNCF (Délégation à l'Aménagement)
- une aire de stationnement pour les autocars de tourisme en partie sud
- un hôtel Ibis 3 étoiles de 700 chambres
- un immeuble de bureaux

Terrain GEODIS (ex SCETA)

Occupation :

- un petit immeuble de bureaux et une grande halle de messagerie et de groupage (sans activité reliée au fer).

Terrain Clichy

Occupation :

- une gare SERNAM (sans activité reliée au fer)
- les magasins de décors de l'Opéra situés bd Berthier

Terrain SNCF/RFF – Péreire

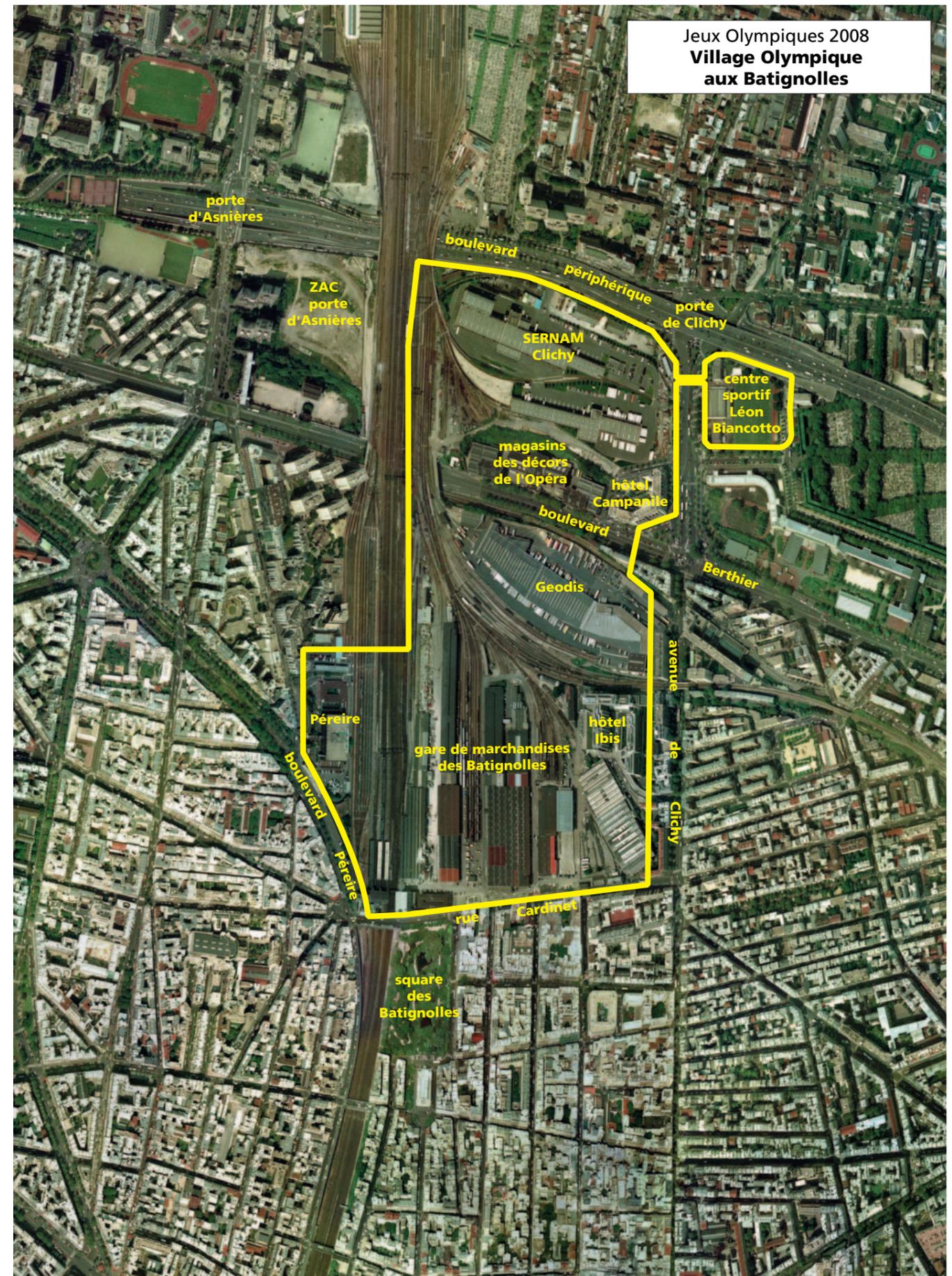
Occupation :

- les immeubles de bureaux de la SNCF et du SERNAM en partie inoccupés

Centre sportif Léon Biancotto

Occupation :

- un gymnase 44 x 22 m
- un terrain de football avec une tribune de 900 places
- une petite aire d'athlétisme
- une petite piscine pataugeoire



Éléments de faisabilité d'une transformation

Disponibilité des terrains

Les terrains de la gare des Batignolles, de « Clichy » et « Péreire » appartiennent à la SNCF ou à RFF.

Depuis quelques mois, l'implantation d'une plate-forme multimodale d'échanges est évoquée par la SNCF dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains, mais sans qu'un projet concret ait été diffusé à ce jour.

Concernant le terrain GEODIS, différentes études d'aménagement pour l'aménagement d'un quartier mixte à dominante de logements, avec des équipements publics de quartier, un espace vert et un programme d'activités, ont été menées il y a quelques années avec le propriétaire. Ces études n'ont pas abouti.

Les magasins de décors de l'Opéra (dont le bâtiment principal et le porche d'entrée, dus à Garnier, sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques), qui appartiennent à l'État, accueillent des décors, dont certains historiques, de l'Opéra et de l'Opéra Comique.

Deux hôtels existants sont intégrés au périmètre étudié pour le village, l'hôtel Ibis (700 chambres, 3 étoiles) et

l'hôtel Campanile (247 chambres, 2 étoiles) qui pourraient être réservés aux athlètes et aux officiels pendant la durée des Jeux.

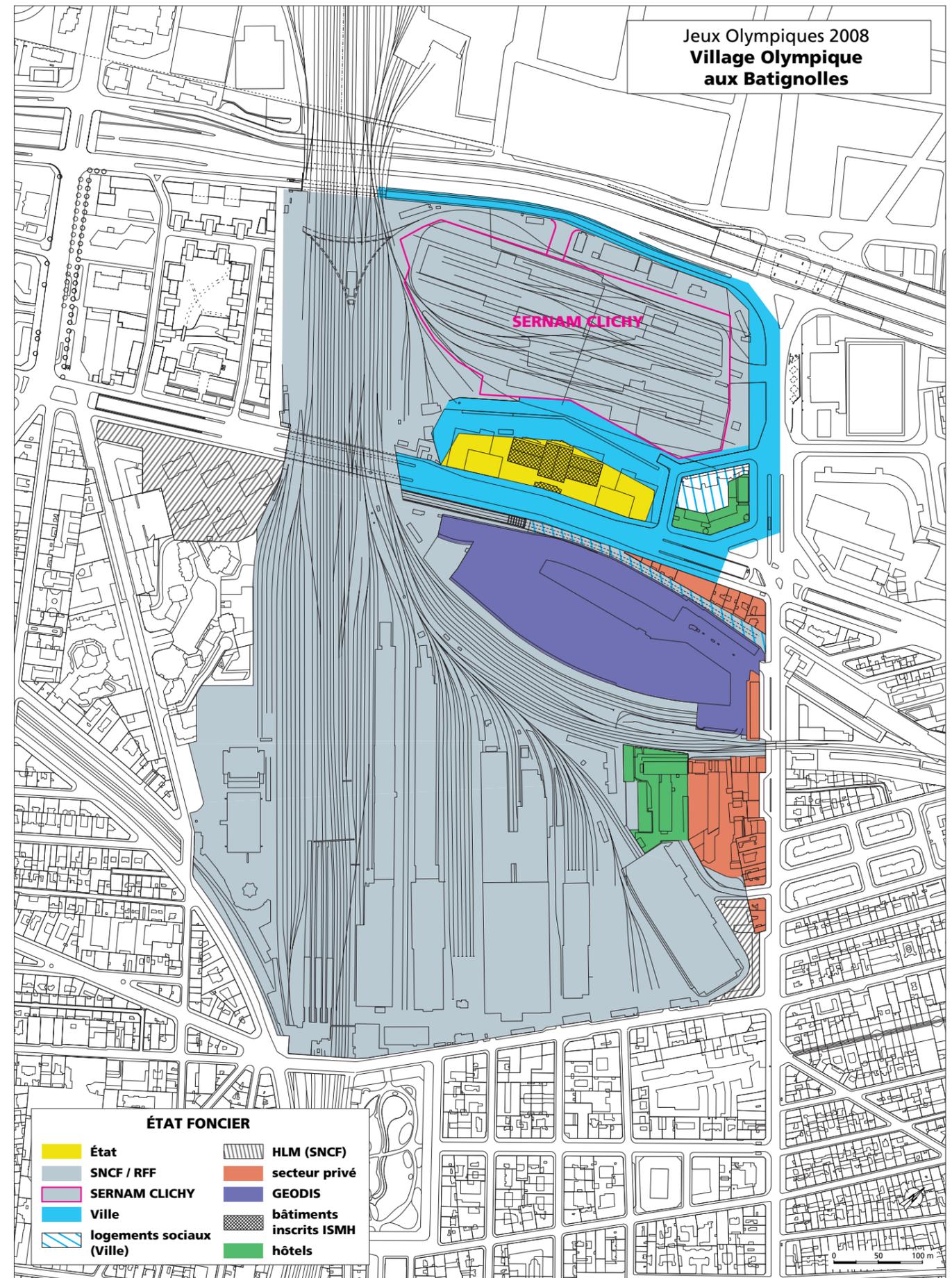
La perspective de mutation de l'ensemble de ces terrains est inscrite dans la Charte d'Aménagement de Paris adoptée en 1992 et dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France approuvé en 1994 (le site est inscrit en espace urbanisable).

La plus grande partie des terrains est actuellement couverte par des règlements spécifiques qui les réservent aux activités ferroviaires et industrielles.

Impact sur l'existant

En raison de la faible activité présente aujourd'hui sur le site des Batignolles, l'impact de la réalisation du village olympique sera très modéré tant sur le bâti existant que sur les emplois exercés sur le site. Le site ne comprend pratiquement pas d'habitant.

Les emplois permanents présents sur le site, qu'il conviendra de déplacer, seraient de l'ordre de 700 à 1000, alors que la transformation envisagée du site pourrait permettre après les Jeux d'en créer plus de 4000 et d'accueillir près de 9000 nouveaux habitants.



- 2 -

**DEUX ESQUISSES D'AMENAGEMENT
DU SITE DES BATIGNOLLES**

Pour illustrer la capacité du site à accueillir le village olympique, le mode de fonctionnement de ce village et sa reconversion après les Jeux Olympiques, différentes esquisses d'aménagement ont été établies à partir d'un ensemble d'objectifs d'aménagement communs. Deux de ces esquisses, différentes par le rapport du futur quartier avec son environnement, ont paru plus intéressantes ; elles sont présentées ici.

Il s'agit encore d'esquisses au niveau des principes, destinées à valider l'hypothèse Batignolles et à montrer la capacité d'y créer un quartier de grande qualité tant pour les Jeux Olympiques qu'au-delà.

Ces études constituent une base qui reste à préciser et compléter pour caractériser le futur village et le nouveau quartier que les Jeux Olympiques pourraient ensuite donner à Paris.

Données communes aux deux propositions

Principes généraux d'aménagement

1 – Les objectifs

L'élaboration des premières propositions d'aménagement pour le site des Batignolles présentées ci-après, s'est appuyée sur les objectifs suivants :

- créer un nouveau quartier de Paris associant les différentes fonctions urbaines – logements, équipements, activités diverses – avec une dominante résidentielle ;
- insérer au mieux ce quartier dans son environnement et utiliser ce nouveau développement pour relier la Plaine Monceau et le quartier des Epinettes en supprimant la coupure de la gare des Batignolles,
- concevoir le nouveau quartier comme un ensemble contemporain de grande qualité aux plans de l'urbanisme, de l'environnement et de l'architecture ; y inscrire notamment un nouveau parc.

2 – Les aménagements d'espaces publics aux abords du quartier

La réussite de la connexion entre le nouveau quartier et ses abords passe par un traitement ambitieux des espaces publics assurant les transitions.

Plusieurs propositions majeures concernent ces espaces publics :

- l'achèvement du boulevard Péreire ;
- la couverture des voies ferrées de la tranchée SNCF de la rue de Rome entre le boulevard des Batignolles et la rue Cardinet ;
- le réaménagement de l'avenue de la Porte de Clichy.

L'ACHÈVEMENT DU BOULEVARD PÉREIRE

Il est proposé de parachever le boulevard Péreire entre la rue de Saussure et la rue Cardinet dans la continuité du traitement de la partie existante du boulevard, entre la place de Wagram et la rue de Saussure.

Une chaussée est ainsi réalisée en bordure nord de la tranchée ferroviaire actuelle et accueille le sens de circulation est-ouest du boulevard Péreire.

L'espace entre les deux chaussées est aménagé en terre-plein planté pouvant éventuellement accueillir quelques petits équipements de proximité comme cela a été fait plus à l'ouest.

LA COUVERTURE DE LA TRANCHÉE FERROVIAIRE DE LA RUE DE ROME

La couverture de la tranchée ferroviaire du faisceau de la gare Saint-Lazare est également envisagée, du boulevard des Batignolles à la rue Cardinet, soit une longueur d'environ 800 m pour une surface d'environ 25 000 m² au moins.

Cette couverture est aménagée dans la continuité du traitement du boulevard Péreire, soit avec deux chaussées réduites de part et d'autre d'un terre-plein central planté. Une extension du square des Batignolles est également prévue dans la partie nord. Quelques équipements légers de quartier pourraient compléter l'aménagement.

La couverture permet :

- de diminuer les nuisances sonores pour les riverains de la tranchée ;
- de mieux relier les deux parties du 17^e coupées par les voies ferrées.

La faisabilité technique du projet de couverture reste liée à la deuxième phase de réalisation du RER E qui permet un remaniement des voies ferrées et ainsi une libération des espaces nécessaires pour les points d'appuis intermédiaires de la couverture.

Il convient de rappeler que des crédits d'étude ont été prévus dans le cadre du Contrat de plan État-Région

2000-2006 pour cette couverture.

Cette réalisation combinée à l'achèvement du boulevard Péreire permet de créer un nouveau tracé majeur dans Paris, un axe vert reliant la Porte Maillot au quartier des affaires et des grands magasins.

LA MISE EN VALEUR DE L'AVENUE DE LA PORTE DE CLICHY

Le projet qui a été étudié (financé sur 2000 et 2001) prévoit le réaménagement complet de l'avenue de la Porte de Clichy entre le boulevard Berthier et le boulevard périphérique.

Ce réaménagement s'inscrit en cohérence avec le projet de requalification de l'entrée de ville de Clichy, étudié en commun par les villes de Clichy et de Paris.

Le remodelage de l'avenue de la Porte de Clichy comprend :

- la réalisation d'un terre-plein planté ;
- l'amélioration des cheminements piétonniers par la réfection globale des trottoirs aujourd'hui très encombrés et dégradés ;
- le déplacement des terminus bus à Pont Cardinet lié à la deuxième phase de la ligne RER Eole.

3 – L'organisation générale du quartier

LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RÉSEAU DE VOIRIE

Malgré la proximité du boulevard périphérique, le maillage de la voirie desservant le site devra être amélioré en raison des points faibles du réseau actuel :

- l'avenue de Clichy, axe rouge au calibrage irrégulier qui fonctionne d'ores et déjà près de la saturation,
- l'absence de liaisons directes entre la rue de Rome et la porte d'Asnières, qui entraîne une surcharge de la rue de Saussure,
- le fonctionnement difficile des carrefours aux extrémités de l'avenue de la Porte d'Asnières, du fait notamment des mouvements tournants.

Le redéveloppement des emprises de la gare des Batignolles et l'implantation de nouveaux programmes nécessitent la création d'un réseau de voies de desserte. Les propositions ci-dessous structurent le réseau de la façon suivante :

- les liaisons entre la rue de Rome et les portes d'Asnières et de Clichy sont renforcées par la création de deux voies nouvelles situées de part et d'autre du faisceau ferré Saint-Lazare et franchissant le boulevard

Berthier par des passages supérieurs au niveau du faisceau ferroviaire ;

- une nouvelle liaison est créée entre l’avenue de Clichy et le boulevard Péreire, venant dédoubler la rue Cardinet ;
- un maillage secondaire couvre le nouveau quartier et prolonge les voies existantes aux abords.

La rue de Saussure peut ainsi être fortement déchargée, et son sens de circulation inversé, contribuant à améliorer le fonctionnement de la porte d’Asnières.

DES ESPACES LIBRES GÉNÉREUSEMENT DIMENSIONNÉS

Dans les deux partis d’aménagement, le village est conçu avec des espaces publics et espaces verts de grande ampleur pour offrir aux habitants futurs (et aux athlètes pendant la durée des Jeux) un cadre de vie de grande qualité. L’importance accordée aux espaces verts participera comme cela a été indiqué à identifier ce futur quartier parisien.

Pour cela, il est proposé de :

- créer un grand parc public de plus de cinq hectares,
- développer un maillage fourni d’espaces plantés et de places qui s’enchaînent de façon quasi-continue de la rue Cardinet aux abords du boulevard périphérique ;
- transformer le boulevard Berthier : la circulation de transit de ce boulevard est enterrée entre la porte de Clichy et le faisceau ferré, par le déplacement vers le sud-ouest de l’actuelle trémie du passage souterrain de la porte de Clichy. Seule une circulation de desserte locale est maintenue sur deux contre-allées entourant un terre-plein central planté ;
- mettre en valeur les deux éléments très remarquables présents dans le site : les magasins de décors de l’Opéra et le bastion n° 44.

Les magasins des décors de l’Opéra, d’ores et déjà très importants dans le site, se trouvent ainsi placés au centre d’une composition qui s’appuie également sur les restes de l’enceinte de Thiers.

Ce dispositif participe également à la requalification du boulevard Berthier.

UNE ORGANISATION DE L’ESPACE ET DES PROGRAMMES

QUI PROTÈGE LES ZONES RÉSIDENTIELLES DES NUISANCES ENVIRONNANTES.

Des bâtiments de bureaux et activités, des équipements et des hôtels sont proposés le long du faisceau ferroviaire et du boulevard périphérique afin de constituer des écrans phoniques vis-à-vis des immeubles de logements situés plus au centre de l’opération.

UN BÂTI ORGANISÉ EN ÎLOTS OUVERTS POUR ACCROÎTRE LE SENTIMENT D’ESPACE ET DONNER VUE SUR LES JARDINS OU LES PLACES.

Ce dispositif peut offrir un élément fort d’originalité du quartier par le traitement des îlots ouverts et plantés formant un ensemble original parmi les tissus urbains parisiens.

Outre la composition en plan, il est suggéré une utilisation originale des hauteurs construites. Elles sont globalement modérées par rapport à l’environnement – plus faibles en bordure des principaux espaces ouverts (R + 3 à R + 5), elles s’élèvent jusque R + 7 environ avec ponctuellement, et notamment à la périphérie du projet, quelques points un peu plus hauts (R + 8 à R + 9).

Ce dispositif reste à mettre au point précisément dans une approche plus détaillée ; il se traduit par une densité globale volontairement plus faible que celle des quartiers voisins.

4 — L’utilisation pendant les Jeux Olympiques

LA CLÔTURE : UN VILLAGE COMPACT ET UNITAIRE, UNE CLÔTURE FACILE À GÉRER

La zone résidentielle du village olympique est implantée au nord-est du faisceau ferroviaire, dans un périmètre compris entre ce dernier, la rue Cardinet, l’avenue de Clichy et le boulevard périphérique.

Le faisceau ferré est couvert aux abords de la rue Cardinet, à l’emplacement de la future gare du RER E, afin d’assurer une forte liaison urbaine entre le boulevard Péreire et la plaine Monceau d’une part, et le quartier des Epinettes au nord-est de l’avenue de Clichy d’autre part.

Les terrains de la gare des Batignolles et celui de GEODIS sont réunis grâce à la couverture partielle du raccordement de la Petite Ceinture Nord au faisceau ferré de la gare Saint-Lazare.

Pendant les Jeux Olympiques, le boulevard Berthier est fermé au public entre la porte de Clichy et le faisceau ferré, ce qui permet au village olympique de disposer d’un espace unitaire.

Les dimensions maximales du village sont de 900 m en longueur et 450 m en largeur.

Pour des raisons de simplification du périmètre du village, en tenant compte de l’existant, il est proposé d’intégrer au village les bâtiments et les sites suivants :

- l’hôtel Ibis de l’avenue de Clichy et l’hôtel Campanile du boulevard Berthier qui offrent pour les athlètes ou les officiels une disponibilité de 950 chambres ;
- le centre sportif Léon Biancotto porte de Clichy, relié au village par une passerelle sécurisée, qui met à disposition des athlètes des équipements sportifs complémentaires venant s’ajouter à ceux qui sont insérés au cœur du village ;

Une réflexion complémentaire, plus approfondie, est nécessaire pour l’immeuble de logements de la RIVP rue André Soares et pour deux immeubles du boulevard Berthier, essentiellement occupés par des bureaux. Il conviendrait notamment d’examiner les possibilités d’accord avec les propriétaires et les occupants permettant d’inclure également ces bâtiments dans l’enceinte des Jeux Olympiques, ce qui faciliterait la conception et la gestion de l’enceinte du village. Si cela s’avérait impossible, il faudrait modifier en conséquence le dessin de l’enceinte et en exclure l’hôtel Campanile évoqué ci-dessus, tout en l’utilisant pour l’accueil des officiels supplémentaires.

L’ORGANISATION DES ACCÈS

Le village possède deux entrées principales :

- un accès très lisible et prestigieux depuis le boulevard Péreire, grand tracé parisien. Cet accès dessert à la fois la zone internationale et la zone résidentielle ;
- un accès fonctionnel pour les cars localisé au plus près du boulevard périphérique.

LES DIFFÉRENTS SERVICES

Le centre de loisirs (7 000 m²) est en position centrale, dans le bâtiment des magasins des décors de l’Opéra réhabilité et restructuré. Il comprend des salles de jeux, des cinémas, un théâtre, une bibliothèque et des salles de réunions ainsi qu’un espace de culte et de méditation. Cet équipement central est maintenu après les Jeux Olympiques, le

programme pouvant être réadapté aux futurs besoins. Les restaurants sont accueillis pour partie dans une structure provisoire située à proximité de la rue Cardinet, pour partie dans les futurs rez-de-chaussée commerciaux (restaurants des cuisines du monde) et pour partie dans un futur équipement de quartier au nord du bastion de l'enceinte de Thiers.

La polyclinique et le centre d'informations CNO sont accueillis dans des bâtiments bas destinés à devenir, après les Jeux, des équipements publics de quartier.

LES DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DU VILLAGE : DES DISTANCES COURTES, UN MAILLAGE DE VOIRIE TRÈS DENSE FAVORISANT LES DÉPLACEMENTS À PIED

Un circuit pour les autocars est envisagé depuis l'accès porte de Clichy du boulevard périphérique. La zone de dépose et de prise en charge est située sur le boulevard Berthier de manière à rapprocher au maximum cette zone du boulevard périphérique.

Pendant la durée des Jeux Olympiques, la chaussée sud-ouest de l'avenue de la Porte de Clichy est intégrée dans le village olympique et sert également à la prise en charge des autocars. La chaussée Est assure les deux sens de circulation à l'extérieur du village.

Pour rejoindre la zone d'entreposage et d'entretien des véhicules dans la zone internationale, les autocars suivent un itinéraire qui contourne la zone de repos des athlètes.

Il est également prévu un système de navettes à fonctionnement continu, assuré par des minibus électriques, desservant l'ensemble du site et tous les équipements.

LE LOGEMENT DES ATHLÈTES

Le logement des athlètes et des officiels se fait dans les futurs logements (destinés, après les JO, au marché libre, au logement social et à des affectations spécifiques : infirmières ou étudiants) et en complément dans des bâtiments destinés à des hôtels.

- Logements familiaux :

environ 260 000 m² SHON permettant de loger de l'ordre de 17 000 athlètes et officiels.

- Hôtellerie : plus de 1600 chambres accueillant le reste des athlètes et officiels :
 - l'hôtel Ibis existant, 3 étoiles, 700 chambres, (163 avenue de Clichy),

- l'hôtel Campanile existant, à reclasser en 3 étoiles, environ 250 chambres, (4 boulevard Berthier),
- un hôtel futur, porte de Clichy, 3 étoiles, environ 650 à 700 chambres.

- Unités CNO (7 000 m²)

Les unités CNO sont disposées en rez-de-chaussée et comprennent le siège des délégations, les locaux des médecins et des masseurs de chaque délégation.

LES FONCTIONS ANNEXES

Les bureaux prévus le long du boulevard périphérique et des voies ferrées accueillent des fonctions annexes au logement des athlètes : entrepôts des délégations (12 000 m²), locaux pour le personnel de service (7 000 m²). L'excédent de surface peut également servir de réserve pour les besoins supplémentaires susceptibles d'apparaître.

LA ZONE INTERNATIONALE

La zone internationale est située au sud-ouest du village aux abords du quartier prestigieux de la plaine Monceau.

- Le centre commercial (2 400 m²)

Le centre commercial est placé dans la gare du RER E ou à proximité immédiate. Il accueille l'ensemble des services requis : une galerie marchande, un laboratoire photo, un fleuriste, un salon de coiffure, un nettoyage à sec, un bureau de poste, une agence bancaire, une agence de voyage et des offices de tourisme. Il garde une fonction commerciale après les Jeux.

- Le centre de logistique (12 000 m²)

Le centre de logistique comprend le contrôle d'accréditation, des services CNO, une zone de transport de matériel, un centre de sécurité, un centre de presse, un centre radio et TV, un espace protocole VIP et un parking de 1200 places pour les CNO. Il sera transformé en bureaux après les Jeux.

- La zone d'entreposage et d'entretien des véhicules (12 000 m²) est réalisée à proximité, en plein air.

LES SITES D'ENTRAÎNEMENT

Les nouveaux équipements sportifs bâtis sont situés le long du faisceau ferré de manière à constituer un écran phonique.

Les équipements sportifs de plein air – particulièrement la piste d'athlétisme – occupent le futur parc ; la zone de

lancers est placée au pied de l'ancien bastion. Les terrains de tennis, basket, volley sont disséminés dans l'ensemble du site en utilisant les futurs jardins et espaces libres.

En complément des équipements sportifs qui viennent d'être cités, et qui correspondent aux demandes du CIO, il est proposé de réserver également pour les athlètes, pour la période des Jeux, le centre sportif Léon Biancotto implanté de l'autre côté de l'avenue de la Porte de Clichy. Une passerelle piétonne relie directement le village à ce centre sportif.

Projet A

Le nouveau quartier est disposé autour d'un parc central d'environ 7 hectares relié au bastion de la porte de Clichy par l'intermédiaire du boulevard des Maréchaux dont la circulation est enterrée.

Le maillage de voirie est créé dans la continuité des voies bordant l'opération. Deux voies nord-sud parallèles au faisceau ferré permettent de connecter la zone internationale aux portes d'Asnières et de Clichy. Par ailleurs, les prolongements de la rue Lemerrier, de la rue Charles Fillon et de l'impasse Chalabre constituent l'ossature du maillage de voirie interne.

Les logements sont situés au cœur du site et les activités collectives (restaurants, centre d'information CNO, polyclinique...) sont placées généralement en bordure du

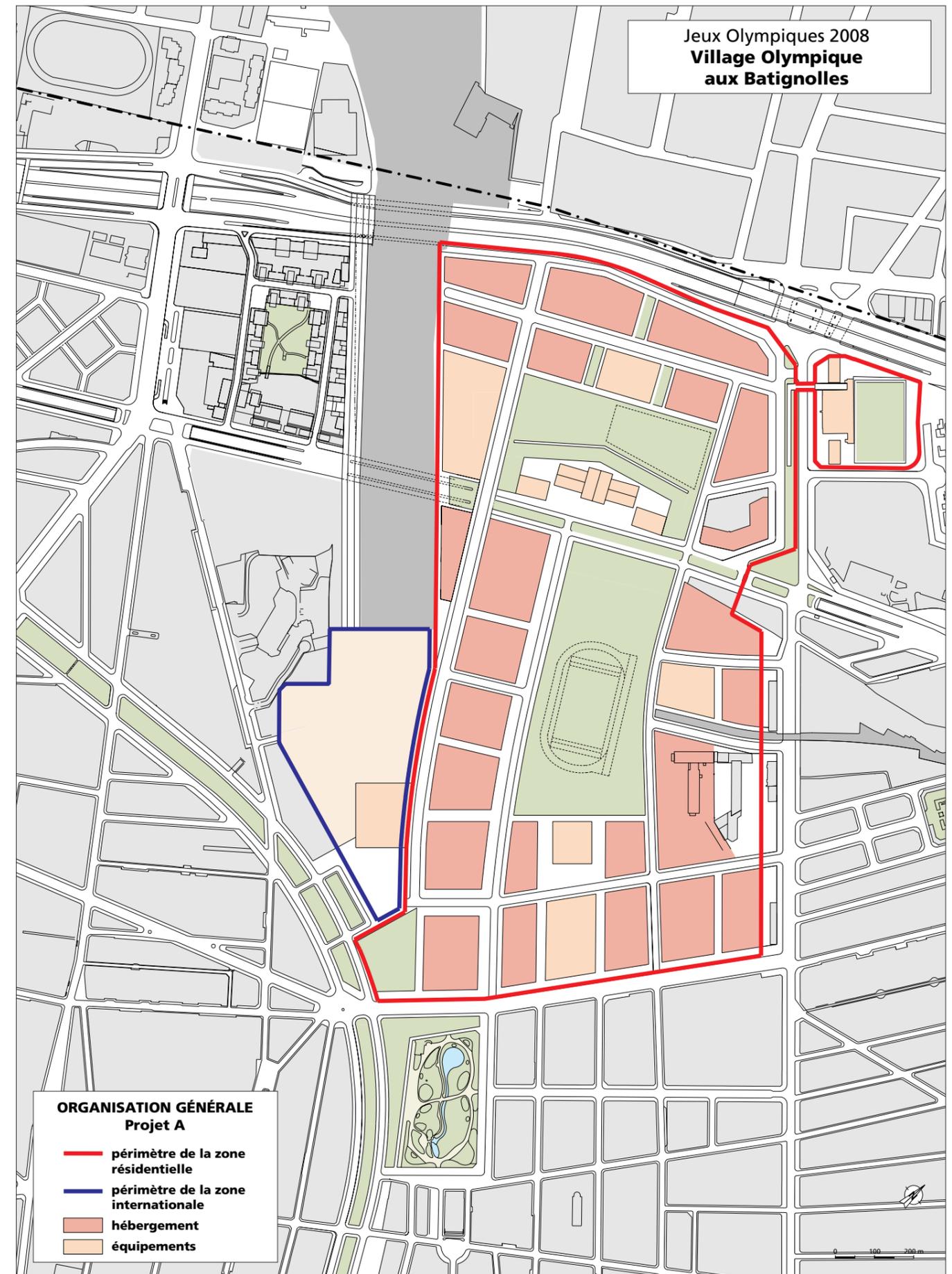
parc. Le centre de loisirs est en position centrale, dans les magasins des décors de l'Opéra.

Les restaurants (16 000 m²) sont répartis en plusieurs endroits sur deux sites, au nord et au sud du village. Ils sont implantés en rez-de-chaussée d'immeubles le long de l'impasse Chalabre prolongée, qui constituera ainsi l'une des voies animées du village et à proximité de cette voie, dans une structure éphémère, ainsi que dans un futur équipement au nord du bastion.

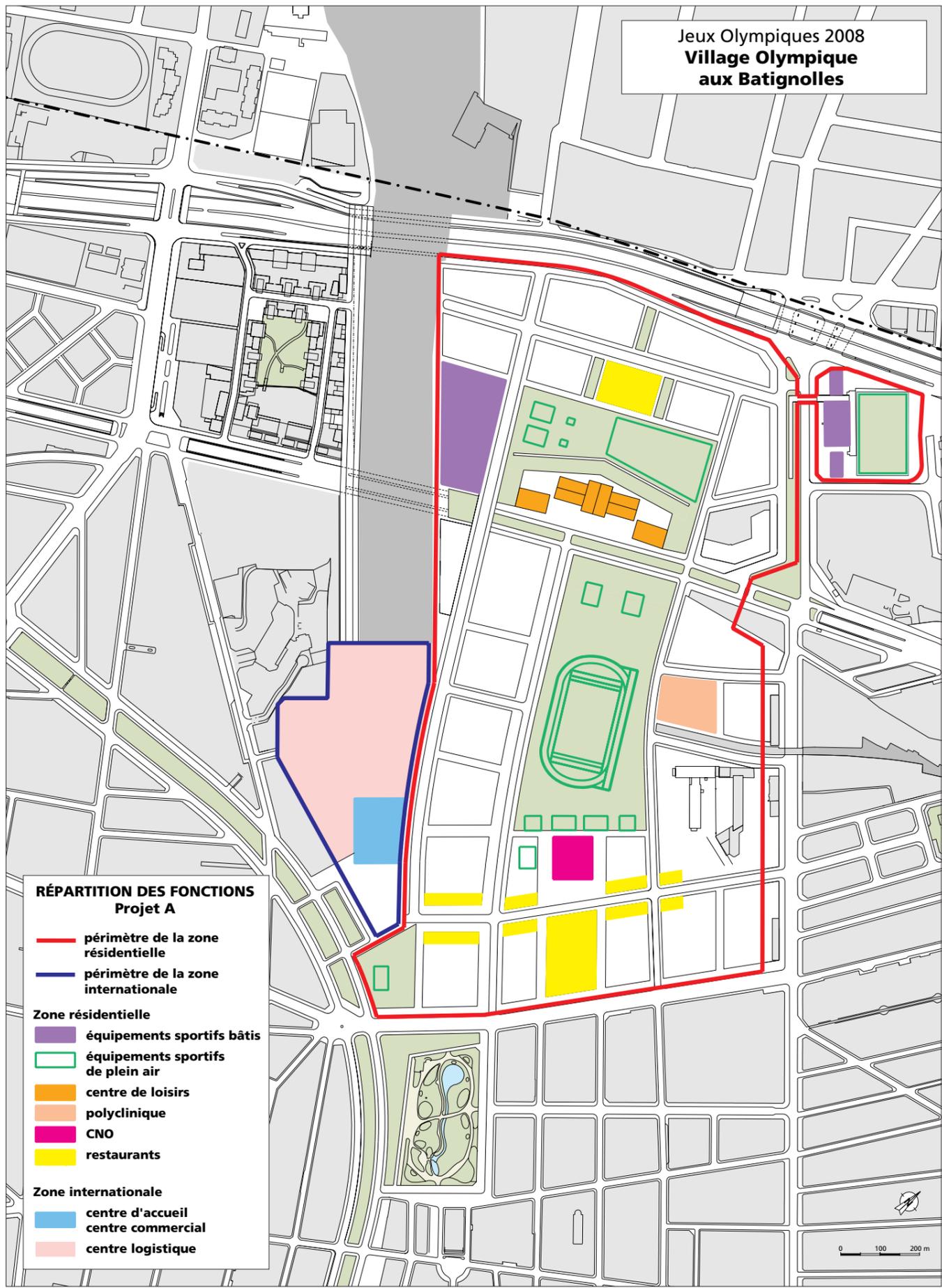
Les surfaces disponibles présentent un léger excédent par rapport aux besoins actuellement recensés pour le village : ceci autorise une certaine souplesse, et peut permettre de répondre à une éventuelle demande supplémentaire.

La programmation pendant et après les Jeux Olympiques peut être résumée comme suit.

Programme hors Jeux Olympiques		Programme du village olympique	
ZONE RESIDENTIELLE			
Hôtels	1660 chambres	Hôtels : 1900 athlètes et officiels	1660 chambres
hôtels Ibis et Campanile et extension de 60 chambres de l'hôtel Ibis	1010 chambres	chambres réservées aux athlètes et aux officiels	1010 chambres
nouvel hôtel porte de Clichy 3 étoiles 27 000 m ² HON	650 chambres	chambres réservées aux athlètes et aux officiels	650 chambres
Logement	270 500 m²	Logement : 17 100 athlètes et officiels	256 500 m²
		Restaurants dans des bâtiments éphémères : 7 000 m²	
logement libre	90 000 m ²		
logement aidé (PLUS et PLI)	121 500 m ²		
logement spécifique (étudiants, infirmières)	59 000 m ²		
Equipements	16 000 m²	Equipements	16 000 m²
équipement à vocation culturelle dans les magasins des décors de l'Opéra	7 000 m ²	centre de loisirs dans les magasins des décors de l'Opéra	7 000 m ²
équipement scolaire	3 x 3 000 m ²	polyclinique	3 000 m ²
		restaurants	3 000 m ²
		centre d'informations CNO	3 000 m ²
Bureaux	75 000 m²	Locaux pour le personnel de service, entrepôts des délégations	19 000 m²
Commerces	21 500 m²	Equipements collectifs	19 000 m²
commerces en rez-de-chaussée d'immeubles	21 500 m ²	unités CNO et médicales	13 000 m ²
		restaurants	6 000 m ²
Equipements sportifs couverts	8 000 m²	Equipements sportifs couverts	8 000 m²
ZONE INTERNATIONALE			
Commerces	2 400 m²	Centre commercial de la zone internationale	2 400 m²
Bureaux situés à proximité de la gare RER	12 000 m²	Centre de presse, services de la zone internationale	12 000 m²

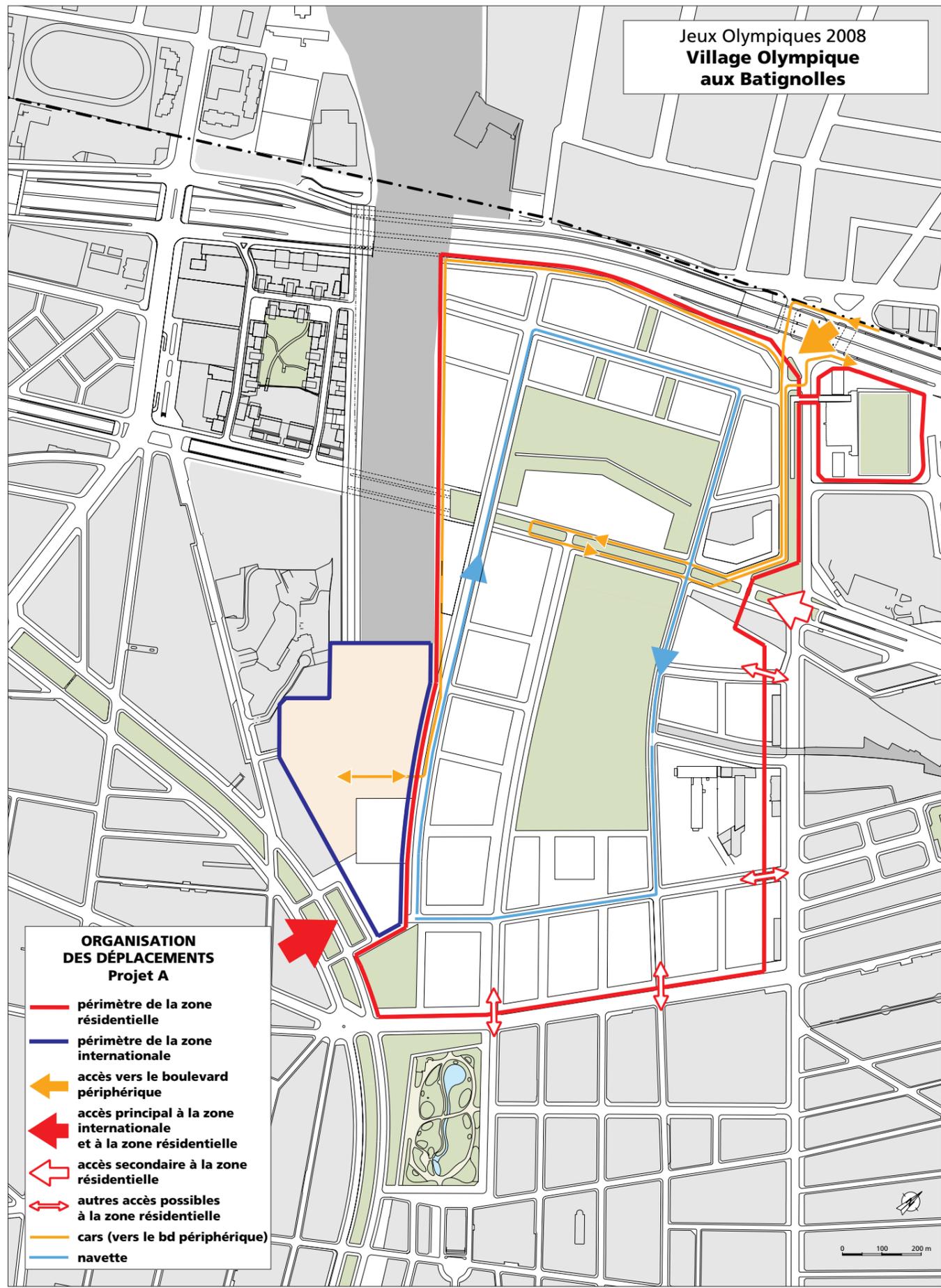


Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles



- RÉPARTITION DES FONCTIONS
Projet A**
- périmètre de la zone résidentielle
 - périmètre de la zone internationale
- Zone résidentielle**
- équipements sportifs bâtis
 - équipements sportifs de plein air
 - centre de loisirs
 - polyclinique
 - CNO
 - restaurants
- Zone internationale**
- centre d'accueil
centre commercial
 - centre logistique

Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles



- ORGANISATION
DES DÉPLACEMENTS
Projet A**
- périmètre de la zone résidentielle
 - périmètre de la zone internationale
 - accès vers le boulevard périphérique
 - accès principal à la zone internationale et à la zone résidentielle
 - ↪ accès secondaire à la zone résidentielle
 - ↔ autres accès possibles à la zone résidentielle
 - cars (vers le bd périphérique)
 - navette

Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles

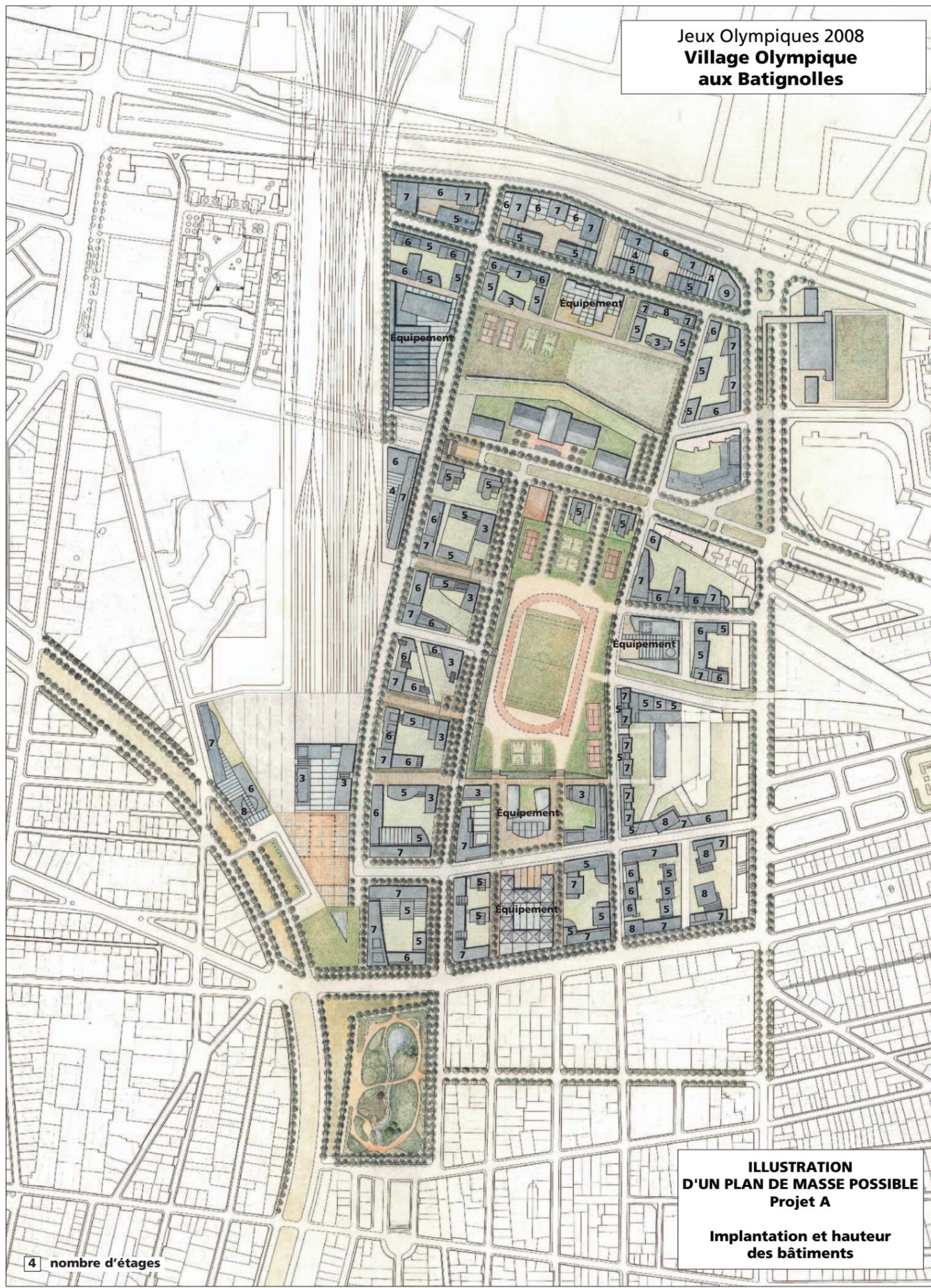
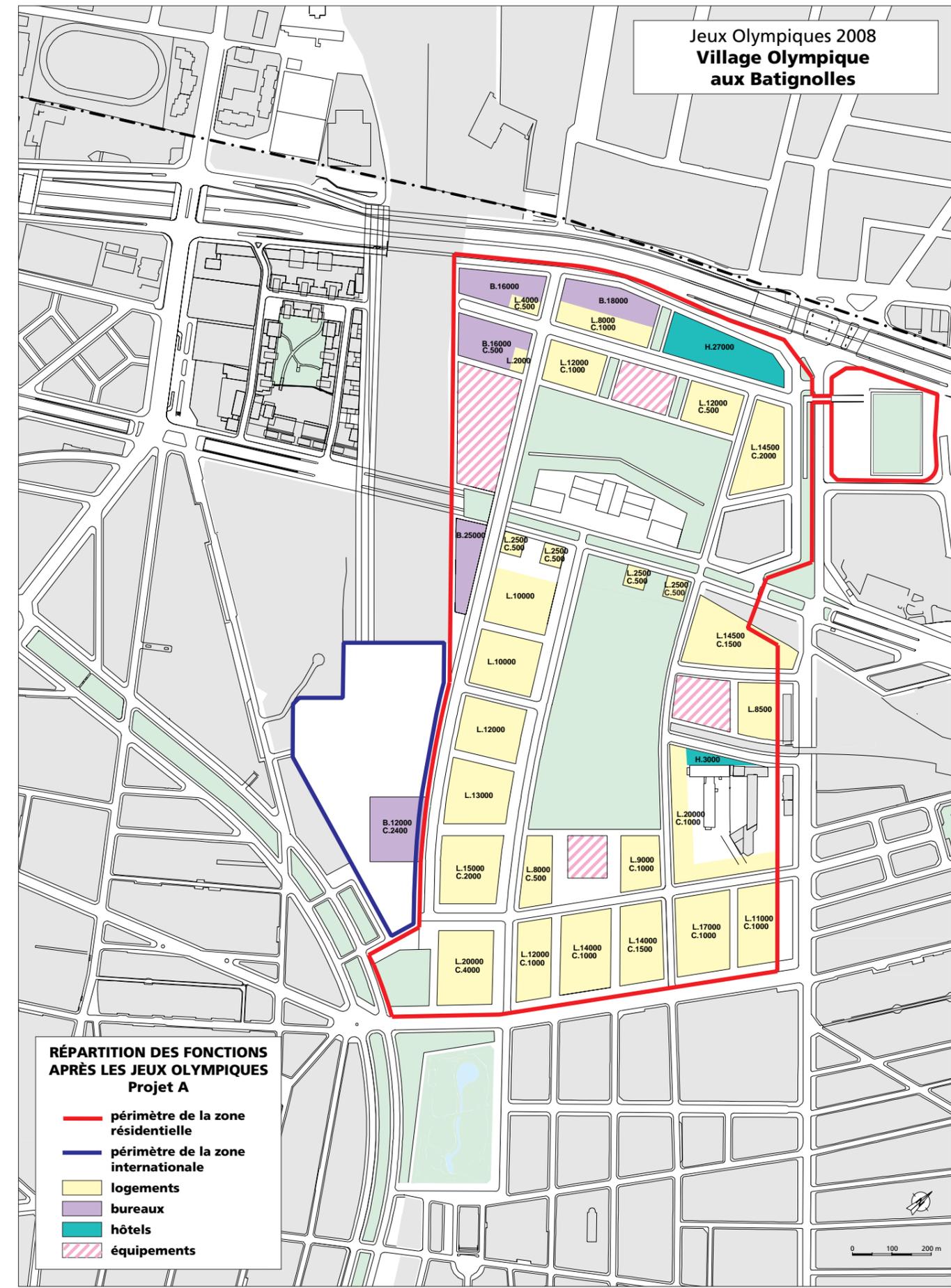


ILLUSTRATION
D'UN PLAN DE MASSE POSSIBLE
Projet A
Implantation et hauteur
des bâtiments

4 nombre d'étages

Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles



RÉPARTITION DES FONCTIONS
APRÈS LES JEUX OLYMPIQUES
Projet A

- périmètre de la zone résidentielle
- périmètre de la zone internationale
- logements
- bureaux
- hôtels
- équipements

0 100 200 m

Projet B

Le quartier s'organise à l'est du nouveau parc placé en bordure du boulevard Péreire; il se présente comme le prolongement du quartier prestigieux de la Plaine Monceau vers le quartier des Épinettes.

Les espaces verts d'une superficie supérieure à 8 ha sont répartis sur deux espaces reliés par une « épingle » verte. Une partie se trouve sur dalle.

Comme pour le projet A, l'originalité du quartier réside dans le développement des espaces plantés et le traitement des îlots ouverts.

Le maillage de voirie est créé dans la continuité des voies bordant l'opération. Deux voies nord-sud parallèles au faisceau ferré permettent de connecter la zone internationale aux portes d'Asnières et de Clichy. Le maillage interne s'appuie sur le prolongement de la rue Lemerrier et de la rue Charles-Fillon.

Le centre de loisirs est en position centrale dans le bâtiment des magasins de décors de l'Opéra.

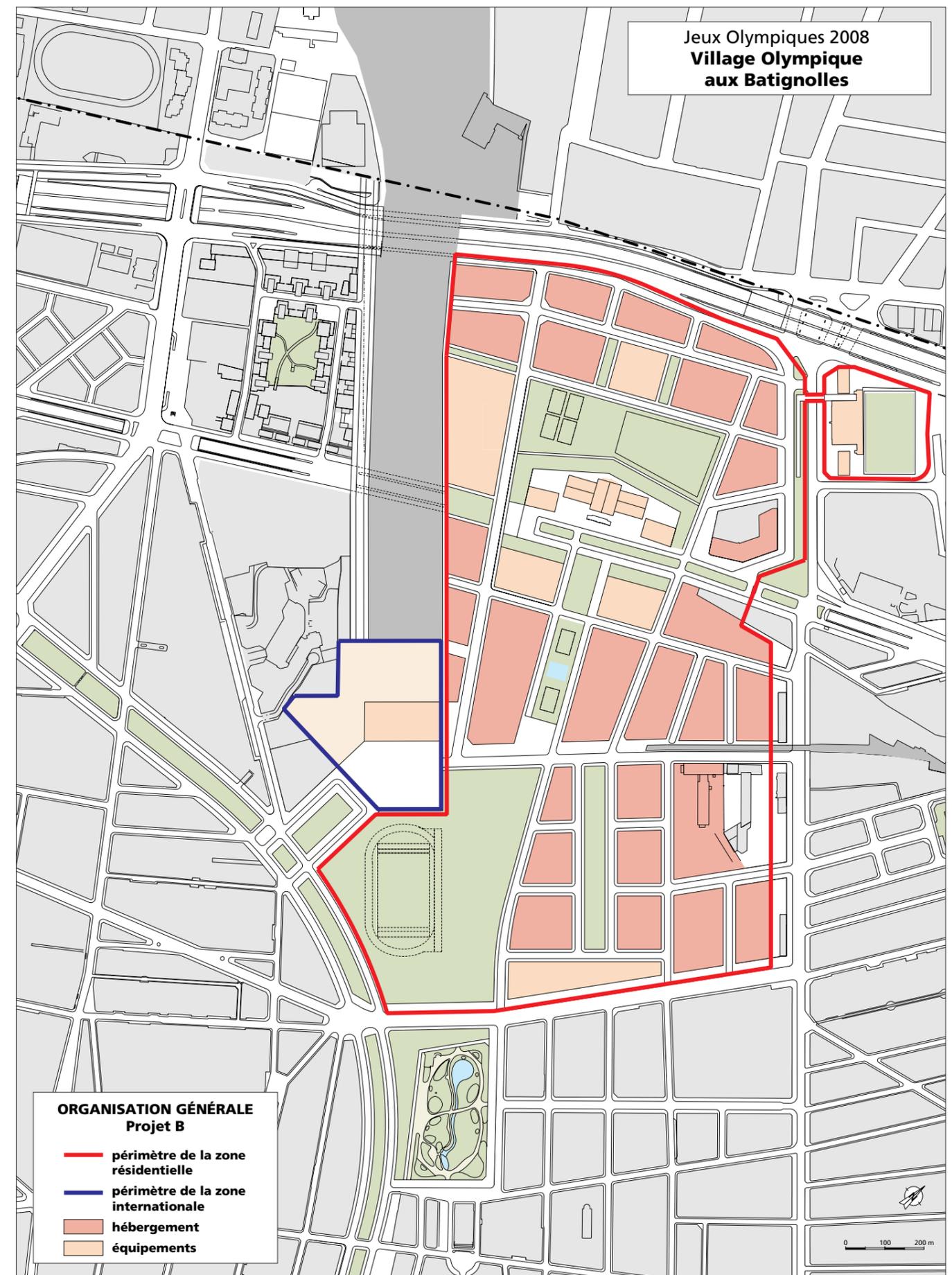
La polyclinique et le CNO se trouvent à proximité, au sud du boulevard Berthier. Les restaurants (16 000 m²) sont répartis sur deux sites au nord et au sud du village. Les restaurations collectives sont localisées dans une structure éphémère, le long de la rue Cardinet, ainsi que dans un futur équipement au nord du bastion.

Les restaurants des cuisines du monde occupent les rez-de-chaussée des immeubles, sur une grande place qui accueille des terrasses en plein air.

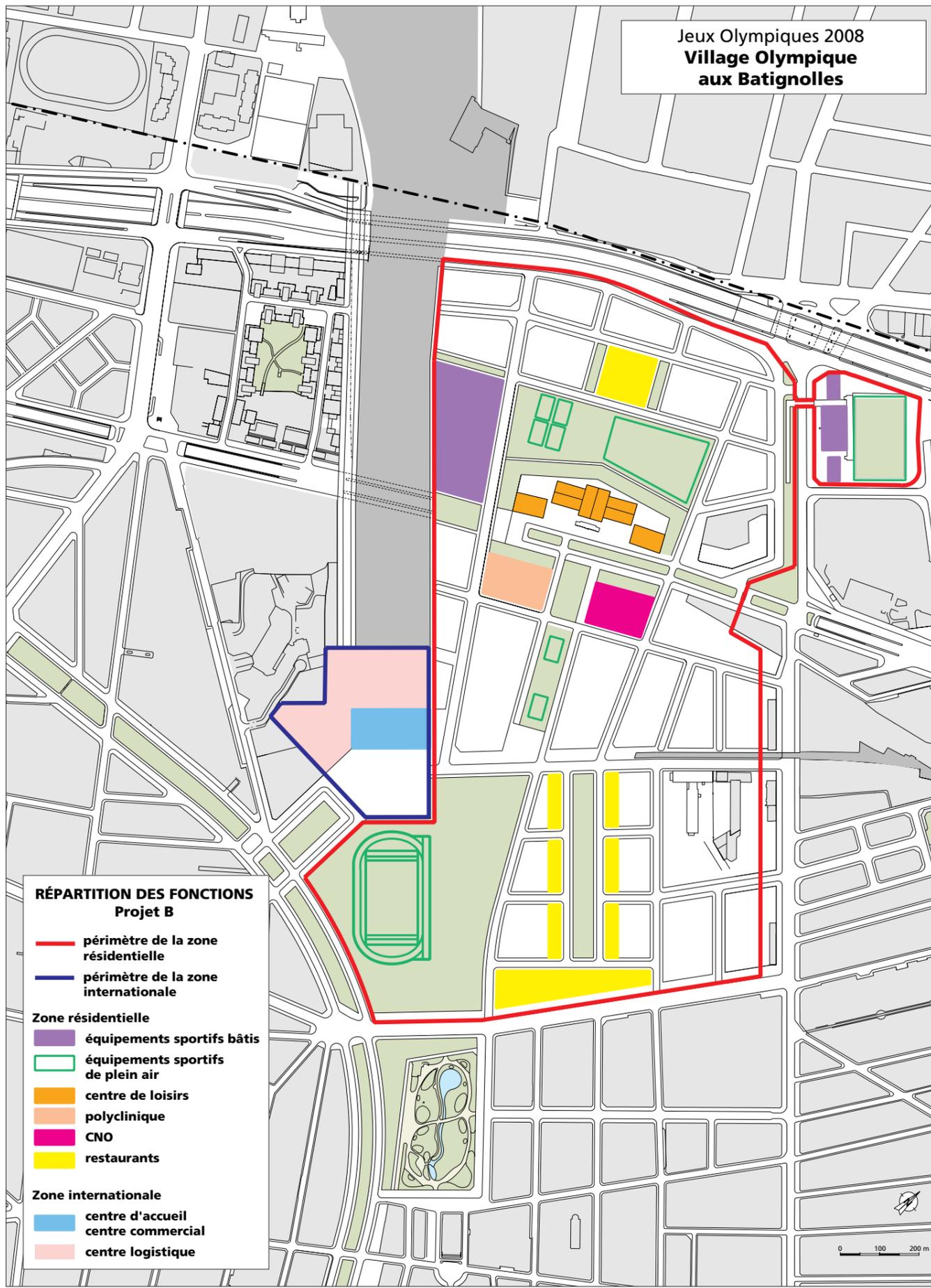
Les surfaces disponibles présentent un excédent plus important que celui du projet A; elles offrent la même souplesse pour l'accueil d'éventuelles demandes supplémentaires; les chambres d'hôtels, plus nombreuses, pourraient accueillir un nombre supérieur d'officiels.

La programmation pendant et après les Jeux Olympiques peut être résumée comme suit.

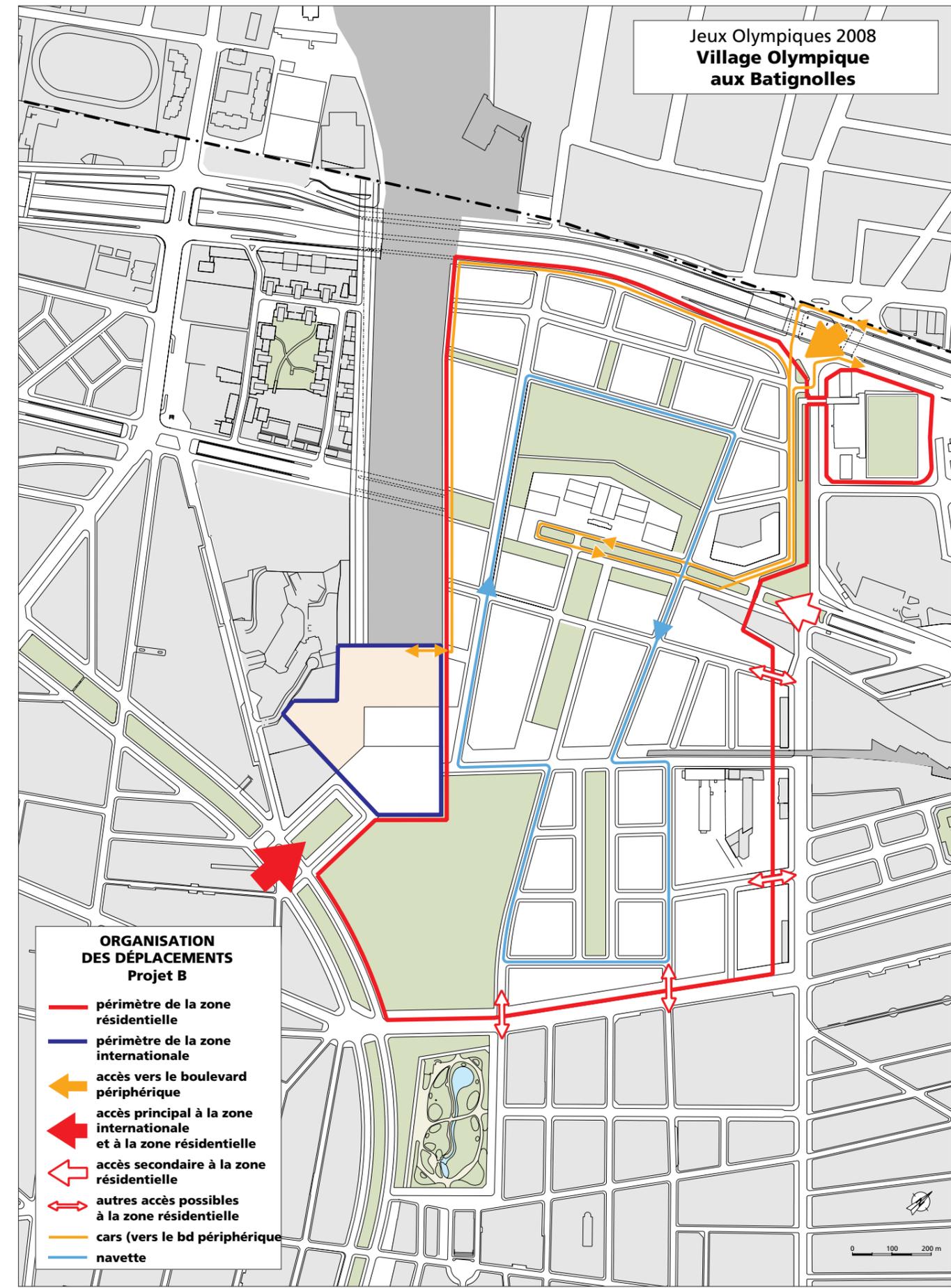
Programme hors Jeux Olympiques		Programme du village olympique	
ZONE RESIDENTIELLE			
Hôtels	1690 chambres	Hôtels : 1600 athlètes et officiels	1690 chambres
hôtels IBIS et Campanile retrouvent leur activité pré-olympique	950 chambres	chambres réservées aux athlètes et aux officiels	950 chambres
nouvel hôtel porte de Clichy 3 étoiles 31 000 m ² HON	740 chambres	chambres réservées aux athlètes et aux officiels	740 chambres
Logement	279 000 m²	Logement : 17 400 athlètes et officiels	261 000 m²
		Restaurants dans des bâtiments éphémères :	7 000 m²
logement libre non aidé	94 000 m ²		
logement aidé (PLUS et PLI)	121 000 m ²		
logement spécifique étudiants, infirmières)	64 000 m ²		
Equipements	16 000 m²	Equipements	16 000 m²
équipement à vocation culturelle dans les magasins de décors de l'Opéra	7 000 m ²	centre de loisirs dans les magasins des décors de l'Opéra	7 000 m ²
équipement scolaire	3 x 3 000 m ²	polyclinique	3 000 m ²
		restaurants	3 000 m ²
		centre d'informations CNO	3 000 m ²
Bureaux	88 000 m²	Locaux pour le personnel de service, entrepôts des délégations	19 000 m²
Commerces	19 000 m²	Equipements collectifs	19 000 m²
commerces en rez-de-chaussée	19 000 m ²	unités CNO et médicales	13 000 m ²
		restaurants	6 000 m ²
Equipements sportifs couverts	8 000 m²	Equipements sportifs couverts	8 000 m²
ZONE INTERNATIONALE			
Commerces	2 400 m²	Centre commercial de la zone internationale	2 400 m²
Bureaux situés à proximité de la gare RER	12 000 m²	Centre de presse, services de la zone internationale	12 000 m²



Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles



Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles



Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles

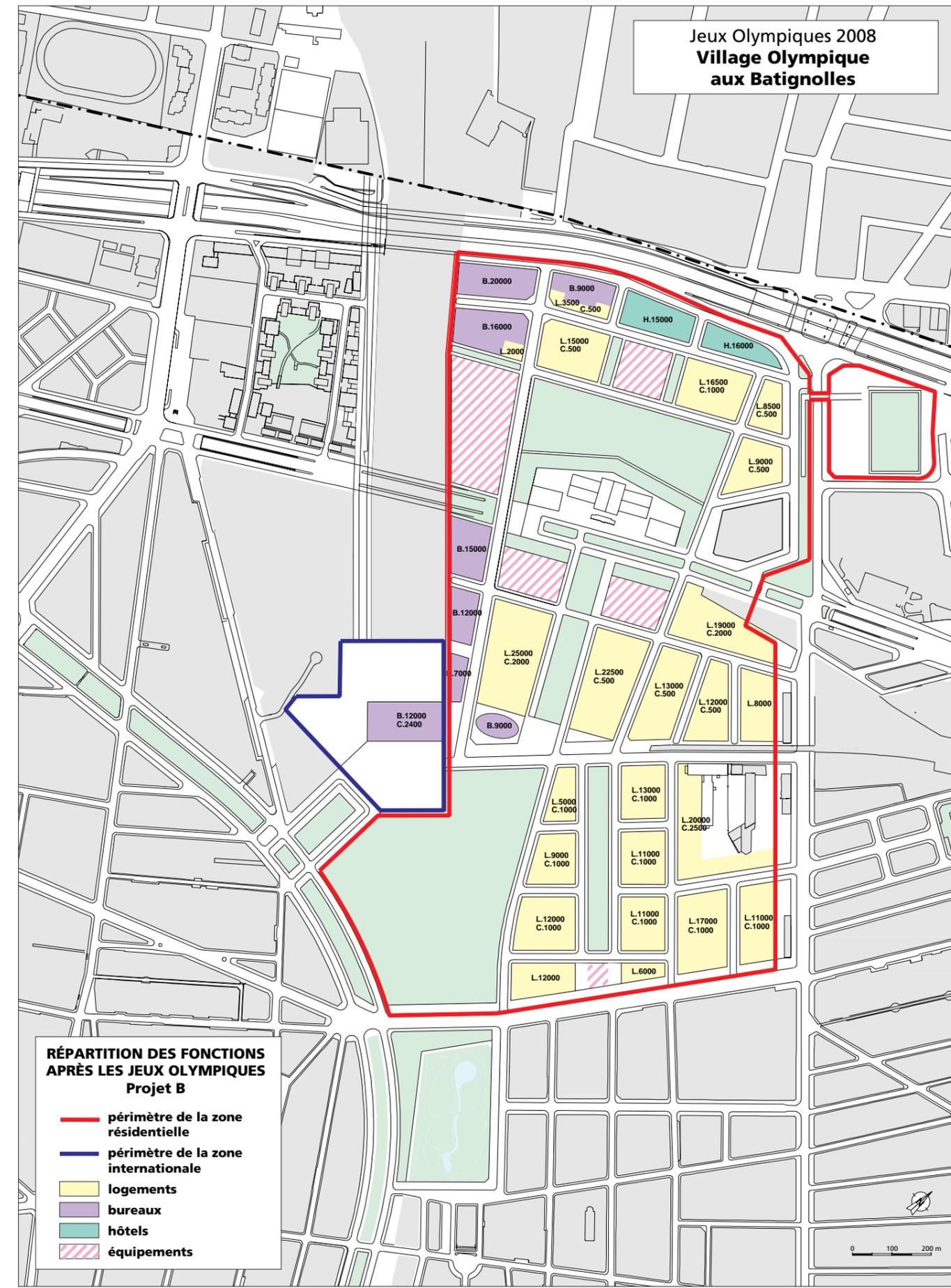


ILLUSTRATION
D'UN PLAN DE MASSE POSSIBLE
Projet B

Implantation et hauteur
des bâtiments

4 nombre d'étages

Jeux Olympiques 2008
Village Olympique
aux Batignolles



RÉPARTITION DES FONCTIONS
APRÈS LES JEUX OLYMPIQUES
Projet B

- périmètre de la zone résidentielle
- périmètre de la zone internationale
- logements
- bureaux
- hôtels
- équipements

0 100 200 m

- 3 -

**LOCALISATION
DU VILLAGE OLYMPIQUE
DANS LE DISPOSITIF D'ENSEMBLE
DES SITES OLYMPIQUES**

La carte ci-après présente la localisation du village olympique des Batignolles et des sites de compétition. Elle montre la position centrale du village olympique des Batignolles dans le dispositif général des sites des Jeux Olympiques.

Deux pôles majeurs d'équipements sportifs se dégagent, implantés tous deux à proximité du boulevard périphérique, l'un au nord-est à proximité des portes d'Aubervilliers et de la Villette, avec au nord le stade de France; l'autre au sud-ouest, du bois de Boulogne à la porte de Versailles.

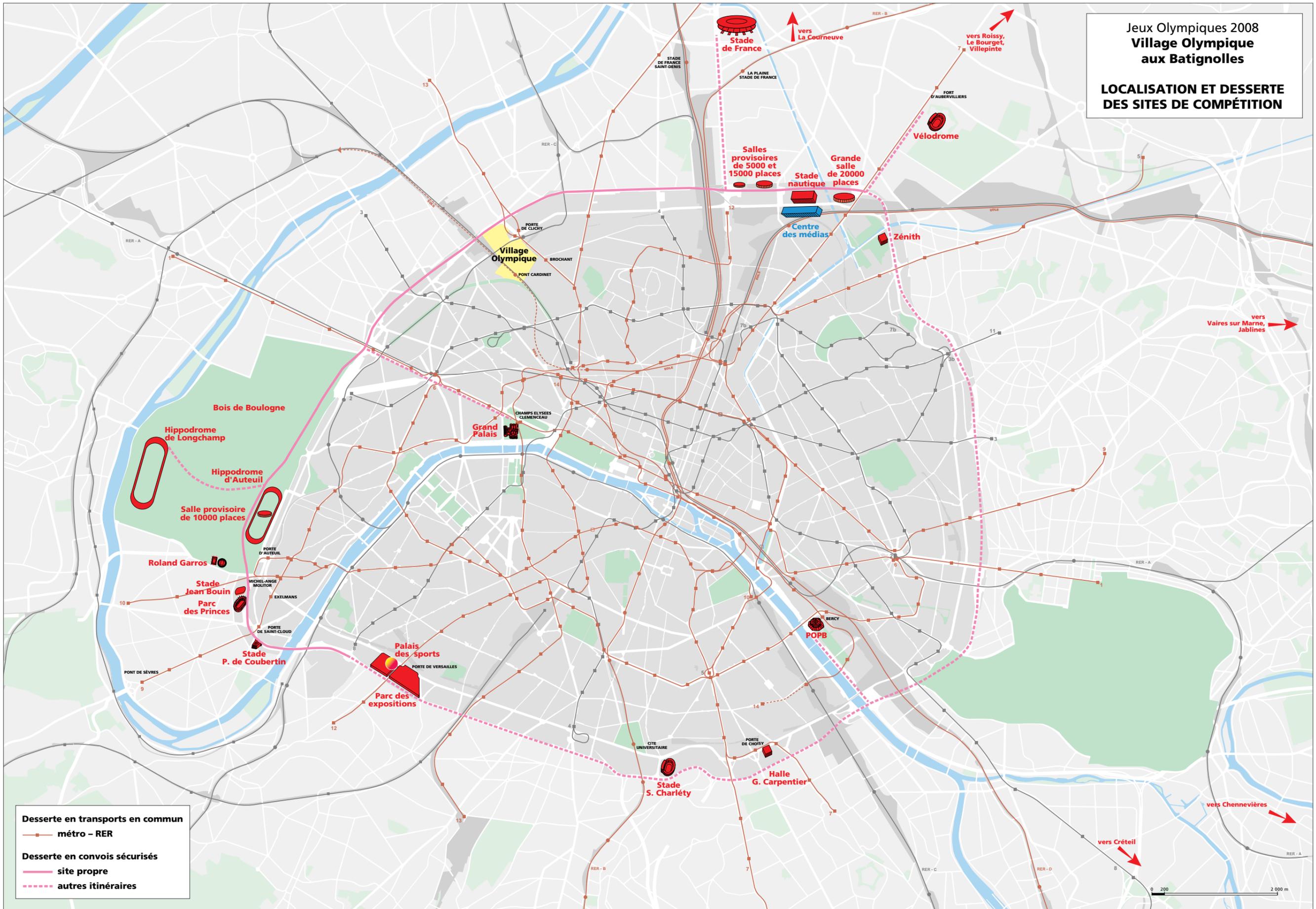
Le village olympique aux Batignolles est placé entre ces deux pôles, tout près du boulevard périphérique ce qui explique la courte durée des trajets pour les athlètes vers tous les sites de compétition.

La distance au stade de France est très faible (7 minutes). Les tableaux donnent les temps de parcours en autocar depuis la porte de Clichy, estimés en collaboration avec la Direction de la Voirie et des Déplacements. Ces temps sont calculés dans l'hypothèse de la réservation d'une file de circulation dans chaque sens sur le boulevard périphérique, de la porte de la Villette à la porte de Sèvres, et de priorités aux feux accordées aux convois escortés transportant les athlètes. La moyenne pondérée prend en compte le lieu de compétition pour les phases finales, sauf pour la voile, dont les épreuves se déroulent hors Ile-de-France.

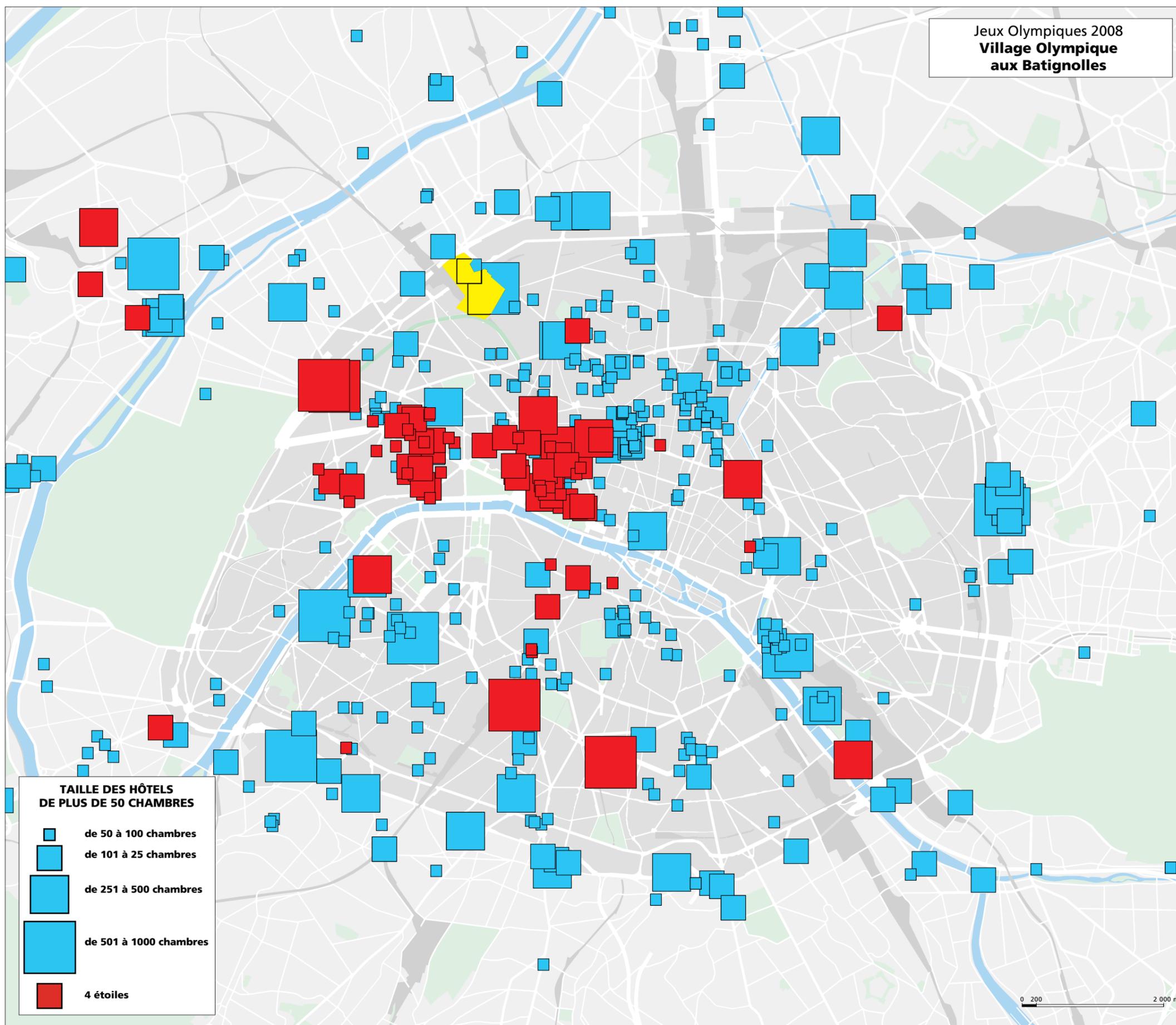
	Village aux Batignolles	Village dans la Plaine Saint-Denis
Durée du trajet moyen en min./athlète	10 min. 54 s.	11 min. 13 s.
Durée du trajet moyen en min./médaille	10 min. 49 s.	11 min. 29 s.

Sites de compétition	Epreuves (médailles d'or)	Nombre d'athlètes	Nombre de médailles d'or	Temps de trajet village aux Batignolles (village dans la Plaine St-Denis)
Stade de France	Athlétisme (44)	3000	44	7 (3,5)
Claude Bernard	Sports nautiques (38)	1100	38	5 (3,5)
Vaires sur Marne	Canoë-kayak (16) Aviron (14)	750	30	28,5 (27)
Parc de la Courneuve	Tir (15)	600	15	8,5 (9)
Parc des Princes	Football (2)	560	2	10 (15,5)
Roissy	Softball (1) Base Ball (1)	528	2	28,5 (27)
Porte de la Villette	Gymn. artistique (14) Basket-ball (2) Handball (2)	480	18	6 (5)
Coubertin	Lutte (20) (8) Taekwondo	470	28	7 (13)
POPB	Judo (14) GRS (2)	450	16	14 (14,5)
Stade Jean Bouin	Hockey (2)	432	2	9,5 (15)
Palais des Sports	Boxe (12)	364	12	9,5 (15)
Grand Palais	Escrime (10)	300	10	12 (17,5)
Zénith	Haltérophilie (10)	250	10	7,5 (6,5)
Roland-Garros	Tennis (4) Volley de plage (2)	224	6	7 (12,5)
Porte Dauphine	Triathlon (2)	200	2	4 (9,5)
Bois de Boulogne (Auteuil)	Equitation (complet)(2) Pentathlon moderne (1)	172	3	7,5 (13)
Paris Expo	Badminton (5)	172	5	9,5 (15)
Fort d'Aubervilliers	Cyclisme sur piste (8)	160	8	9,5 (9)
Longchamp (Mont Valérien)	Cyclisme sur route (4)	160	4	9,5 (15)
Jablins	Cyclisme (VTT) (2)	160	2	34 (32,5)
Auteuil	Equitation (4) (saut et dressage)	135	4	7,5 (13)
Chennevières/Marne	Tir à l'arc (4)	128	4	29 (29,5)
Halle Carpentier	Tennis de table (4)	128	4	15,5 (21)
Gare des Mines	Volley (2)	96	2	5,5 (1)
Totaux		11019	271	
Hors Ile-de-France	Voile (10)	420	10	

Jeux Olympiques 2008
**Village Olympique
 aux Batignolles**
**LOCALISATION ET DESSERTE
 DES SITES DE COMPÉTITION**



Le village Olympique aux Batignolles offre également une localisation exceptionnelle par rapport à la forte concentration hôtelière du quart nord-ouest de la capitale.



CONCLUSION

Le village olympique doit répondre aux besoins des athlètes et des organisateurs durant la période des Jeux et à ceux de la ville après les Jeux Olympiques.

La proposition d'implantation du village aux Batignolles correspond en fait à la création d'un nouveau quartier à dominante résidentielle, utilisé temporairement comme village olympique.

C'est un projet particulièrement ambitieux par son ampleur, exceptionnel dans la ville très constituée qu'est Paris. Il s'agit de transformer l'un des grands sites de frêt ferroviaire, aujourd'hui sous utilisé, qui constitue sans doute la plus grande emprise évolutive de la capitale.

Une telle mutation implique un accord préalable entre grands partenaires: RFF, la SNCF et les collectivités membre du GIP: État, Région Île-de-France et Ville de Paris.

Le site des Batignolles donnerait au village olympique des atouts importants:

- sa position dans Paris, à proximité immédiate du centre de la ville, d'un patrimoine historique et culturel unique et de nombreux grands équipements,
- sa situation au cœur du dispositif général des Jeux, en

position centrale vis-à-vis des sites de compétition,

- son accessibilité par la route comme par les transports en commun,
- sa configuration simple, au contact de grandes voies parisiennes.

Le projet proposé se caractérise par la recherche d'une grande qualité urbaine et environnementale dans la conception et le traitement des espaces publics, comme dans les bâtiments: logements, équipements et locaux d'activité.

Cette qualité est un atout pour le village olympique, et plus largement pour la candidature olympique de Paris: elle illustre l'attachement à la grande tradition parisienne qui marque les quartiers voisins; elle prolonge cette tradition sur un mode nouveau, à travers une réalisation ambitieuse, soucieuse de répondre aux questions posées à la ville d'aujourd'hui.

La qualité urbaine recherchée pour le village est aussi celle du quartier qui lui succédera et qui pourrait, demain, apporter une nouvelle facette contemporaine et originale à l'image de Paris.

ANNEXES

**ANNEXE 1 : LES DIRECTIVES DU CIO
POUR LE VILLAGE OLYMPIQUE (RAPPEL)**

Les directives du Comité International Olympique concernant le village olympique pour les Jeux de 2008 n'étaient pas encore connues au moment de la réalisation de ces études. Les éléments de programmation pris en compte sont issus du cahier des charges des Jeux de 2004, qui auront lieu à Athènes et des indications données par le GIP Paris 2008. Les modifications susceptibles d'intervenir pour les Jeux de 2008 ne devraient cependant pas être de nature à remettre en cause le choix des sites.

Le village olympique est un site unitaire et doit être aménagé pour une période débutant au moins deux semaines avant la cérémonie d'ouverture pour s'achever au plus tôt, trois jours après la cérémonie de clôture. Une partie du village accueillera également les athlètes et officiels des Jeux Paralympiques.

Il s'agit d'un complexe résidentiel sûr, bien protégé et confortable pour les athlètes et les accompagnateurs. Les temps de déplacement des athlètes entre le village et les principaux sites de compétition doivent être réduits au minimum.

La structure d'accueil du village olympique peut correspondre à une nouvelle zone résidentielle, à des quartiers d'habitation existants (résidences universitaires par exemple) ou à des installations temporaires pouvant être démontées.

Le village est divisé en une zone résidentielle où sont logées les délégations et une zone internationale qui regroupe les services, boutiques et le centre de logistique.

Les besoins en surface sont brièvement rappelés dans le

tableau ci-contre. Les surfaces minimales par athlète demandées par le CIO sont de 12 m² HON, mais elles se situent en fait pour tous les Jeux Olympiques antérieurs autour de 15 m² HON. C'est donc ce ratio qui a été retenu pour la présente étude.

Au total, l'implantation du village olympique nécessite près de 360 000 m² de surfaces hors œuvre :

- près de 345 000 m² HO pour la zone résidentielle (hébergement des délégations : 19 000 personnes au total, et services annexes, hors zones d'entraînement),
- près de 15 000 m² HO sans compter les aires de stationnement pour la zone internationale (services, boutiques, centre de logistique...).

Pour le transport, il est nécessaire de prévoir une zone pour charger, décharger, contrôler les 50 à 100 autocars nécessaires pour transporter les athlètes jusqu'aux lieux de compétition et d'entraînement.

* Les zones d'entraînement comprennent :

- en extérieur, une piste d'athlétisme de 400 m, un terrain engazonné de 120 x 74 m, une zone de lancer engazonnée de 120 x 80 m, un bassin extérieur de 25 x 20 m, 4 terrains de 40 x 20 m (handball, volley et basket), 6 courts de tennis de 36 x 18 m ;
- une salle d'environ 60 x 30 m, une salle de 40 x 20 m, 1500 m² d'espaces spécialisés (boxe, lutte, haltérophilie), des vestiaires, des bureaux et une salle de presse soit au total environ 8000 m².

Éléments de programme	Surfaces données par le CIO le (hypothèses : 16 000 athlètes et officiels et 12 m²/pers)	Surfaces retenues : (hypothèses : 19 000 athlètes et officiel et 15 m²/pers)
------------------------------	--	--

Zone résidentielle		en m ² HON
logement	192 000	285 000
unités CNO	6 000	7 000
centre d'information aux CNO	2 500	3 000
unités CNO / médical	5 000	6 000
polyclinique	2 700	3 000
restaurants	14 000	16 000
entrepôts des délégations	10 000	12 000
locaux pour le personnel de service	6 000	7 000
centre de loisir	6 000	7 000
sous-total (m ² HON)	244 200	346 000
zones d'entraînement* (m ² de terrain)	35 000	35 000

Zone internationale		en m ² HON
centre commercial	2 000	2 400
centre de logistique	10 000	12 000
sous-total (m ² HON)	12 000	14 400
entretien, entreposage des véhicules (m ² de terrain)	10 000	12 000

ANNEXE 2 : LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À PROXIMITÉ DES BATIGNOLLES

Les équipements sportifs situés à proximité du village (à une distance inférieure à 2000 m) et susceptibles d'être utilisés pour l'entraînement et la mise en forme des athlètes ont été recensés. Ils figurent sur les tableaux et le plan joints.

Les centres sportifs	
Centre sportif Bernard Lafay (17 ^e) 79, rue de la Jonquière	1 salle de gymnastique
Centre sportif Courcelles (17 ^e) 229, rue de Courcelles	1 gymnase 44 x 22 m (handball, basket-ball, tennis) 1 terrain d'éducation physique avec 1 hand-ball, 1 basket-ball, 3 volley-ball et 1 tennis
Centre sportif Léon Biancotto (17 ^e) 6, avenue de la porte de Clichy	1 gymnase 42 x 22 m (1 badminton, 1 hand-ball, 1 basket-ball, 1 rink hockey, 1 volley-ball) avec 490 places en gradins 1 salle de gymnastique 1 terrain de foot avec tribunes de 900 places 1 terrain de foot à 7 1 mur d'escalade 1 aire d'athlétisme pour les scolaires
Centre sportif Max Roussié (17 ^e) 28, rue André Bréchet	1 gymnase 44 x 22 m (1 handball, 1 volley-ball, 1 basket-ball, 4 badminton) avec gradins de 720 places 1 salle de gymnastique 1 terrain de Rugby en gazon naturel avec tribunes de 1050 places 1 terrain de foot en synthétique avec tribunes de 1180 places 1 terrain d'athlétisme avec 1 piste de 400m, 1 saut en hauteur et longueur et poids 1 plateau de handball en bitume avec 1 volley-ball 1 basket-ball 20 x12 m 1 volley-ball
Centre sportif Reims (17 ^e) 32-34, boulevard de Reims	1 salle de danse 1 salle de boxe 1 salle d'art martiaux
Centre sportif Championnet (18 ^e) 172, rue Championnet	1 plateau d'éducation physique avec 2 handball, 4 volley-ball, 1 basket-ball 1 terrain d'athlétisme avec 1 piste de 250m de 4 couloirs, 1 piste droite de 110m, 1 lancer de poids, 1 saut en hauteur et longueur

Les gymnases	
Gymnase Fragonard (17 ^e) 10, rue Fragonard	1 gymnase 42 x 22 m (1 handball, 1 basket-ball, 1 volley-ball, 1 tennis, 3 volley-ball d'entraînement) 1 salle de sport pour l'escrime
Gymnase Jean Leclaire (17 ^e) 22, rue Jean Leclaire	1 gymnase 30 x 20 m (1 basket-ball, 1 volley-ball, 1 badminton) 1 tir à l'arc
Gymnases du lycée Honoré de Balzac (17 ^e) 108, 120 boulevard Bessières	
Palais des sports Gabriel Péri (Levallois-Perret) 19bis, rue Gabriel Péri	1 salle omnisports 800 m ² (badminton, basket, handball, volley-ball, tennis...) 2 salles de 540 m ² , 1 salle de 205 m ² et 1 salle de 129 m ²
	1 salle de 44 x 24m (handball, basket-ball, boxe) 1 salle polyvalente de 750 m ² (tennis de table) des salles d'entraînement (boxe, danse...)

Les piscines	
Piscine Bernard Lafay (17 ^e) 79, rue de la Jonquière	1 bassin 25 x 12,5 m
Piscine Champerret (17 ^e) 36, boulevard de Reims	1 bassin 25m x 12,5 m
Piscine municipale (Levallois) 29, rue Pierre Brossolette	1 bassin de 25 x 12,5 m
Piscine municipale (Clichy) 34, rue Valiton	1 bassin de 25 x 15 m fosse à plongeon 12 x 12 m 3 plongeurs 1, 3 et 5 m

Les stades	
Stade Paul Faber (17 ^e) 17-19, avenue de la porte de Villiers	1 terrain de foot en synthétique sablé 1 terrain d'athlétisme avec 1 piste
Stade de la porte d'Asnières (17 ^e) 6, avenue Brunetière	1 terrain de foot en gazon-sable 2 football à 7 des aires de petits jeux avec 2 handball, 1 tennis, 1 volley-ball 1 aire d'athlétisme pour les scolaires
Stade Louison Bobet (Levallois-Perret)	1 aire de jeu de 105 x 68 m

Tennis	
Tennis d'Asnières (17 ^e) 1-11, boulevard de Reims	3 courts en béton perméable
Tennis Aurelle de Paladines (17 ^e) 10, rue Parmentier	3 courts en béton poreux
Tennis Courcelles (17 ^e) 229, rue de Courcelles	4 courts éclairés en béton perméable
Tennis Max Rousié (17 ^e) 28, rue André Bréchet	3 courts en synthétique sablé dont 1 avec tribune de 100 places
Tennis Péreire (17 ^e) 119, boulevard Péreire	
Tennis Reims (17 ^e) 32-34, boulevard de Reims	4 courts en résine synthétique 2 courts en béton perméable
Tennis Championnet (17 ^e)	3 courts découverts en béton perméable

Autre terrain d'éducation physique	
108 rue Lemerrier (17 ^e)	1 terrain de 44 x 22m (handball et tennis) 1 piste d'athlétisme

Jeux Olympiques 2008
**Village Olympique
 aux Batignolles**



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À PROXIMITÉ

- village olympique
- terrain d'athlétisme
- terrain de jeu en plein air
- salle de sport
- piscine
- court de tennis

Implantation du Village Olympique aux Batignolles

Illustrations des propositions

Avril 2000

Les documents suivants illustrent le projet d'implantation du village olympique aux Batignolles. Ils s'appuient sur l'une des deux des hypothèses d'aménagement étudiées correspondant au plan ci-contre.

Photos de maquette

- Vue aérienne depuis le sud; organisation générale des espaces p. 98
- Vue aérienne depuis le nord-ouest; localisation des principaux équipements p. 99
- Vue aérienne depuis l'est; organisation des déplacements p. 100

- Aspects particuliers: p. 101
 - entrée du village boulevard Péreire et zone internationale,
 - vue dans l'axe du boulevard Berthier: centre de loisirs, bureaux CNO, polyclinique et zone départ des transports,
 - mail olympique, perspective vers le centre de loisirs,
 - vue du sud-ouest sur les îlots ouverts.

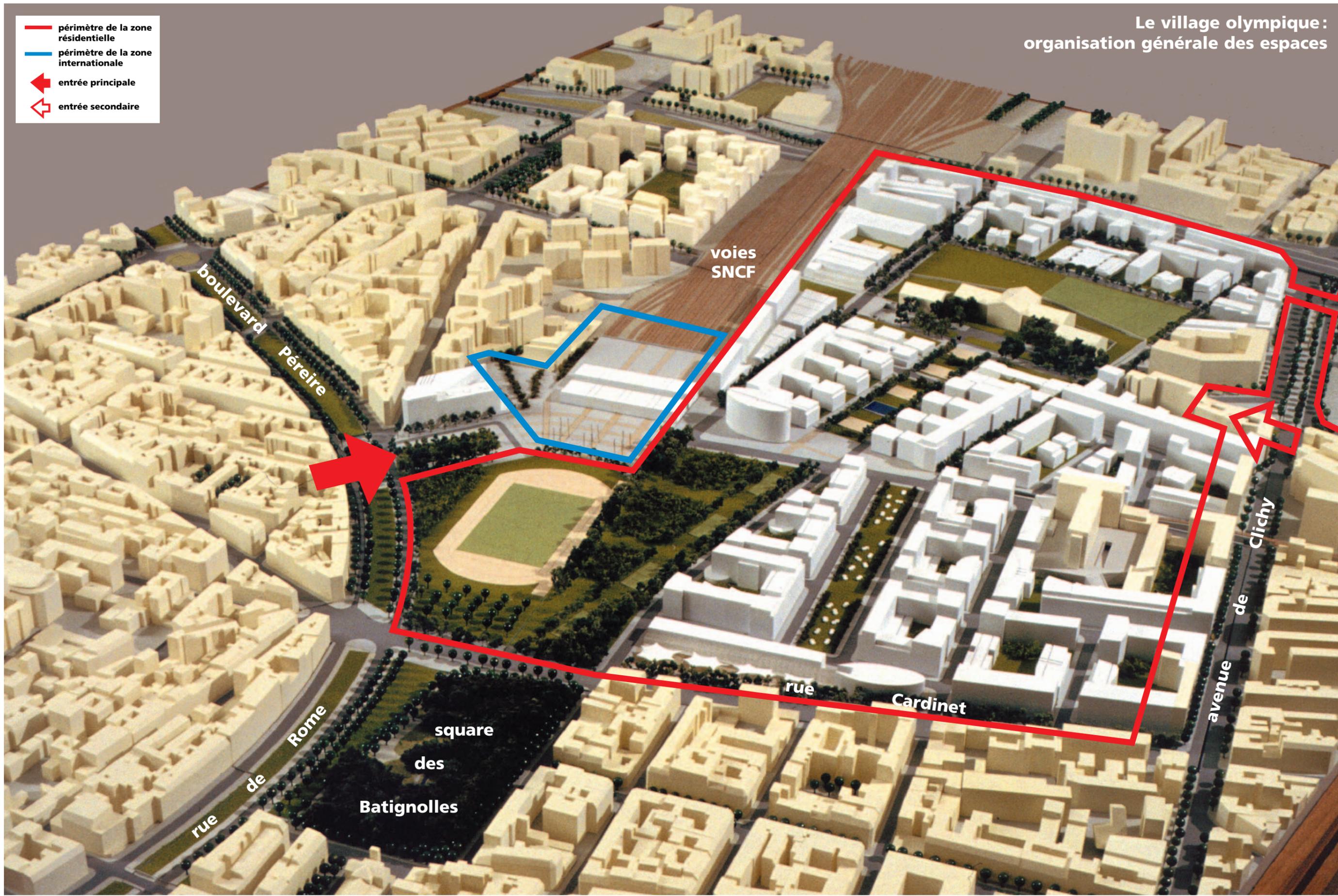
Perspectives d'ambiance

- Entrée du village, esplanade Pierre de Coubertin p. 102
- Le centre de loisirs et la zone de départ des transports p. 103
- Le mail olympique, vue vers le centre de loisirs p. 104
- La place des cuisines du monde (équipements de restauration) p. 105



Le village olympique :
organisation générale des espaces

- périmètre de la zone résidentielle
- périmètre de la zone internationale
- ← entrée principale
- ⇨ entrée secondaire



Le village olympique :
localisation des principaux équipements

- 1 Restaurants
- 2 place des cuisines du Monde
- 3 piste d'athlétisme terrain de football
- 4 centre logistique
- 5 entreposage entretien des véhicules
- 6 salles de sport
- 7 polyclinique
- 8 information CNO
- 9 centre de loisir
- 10 restaurants
- 11 aire de lancer
- 12 centre sportif complémentaire

square
des Batignolles

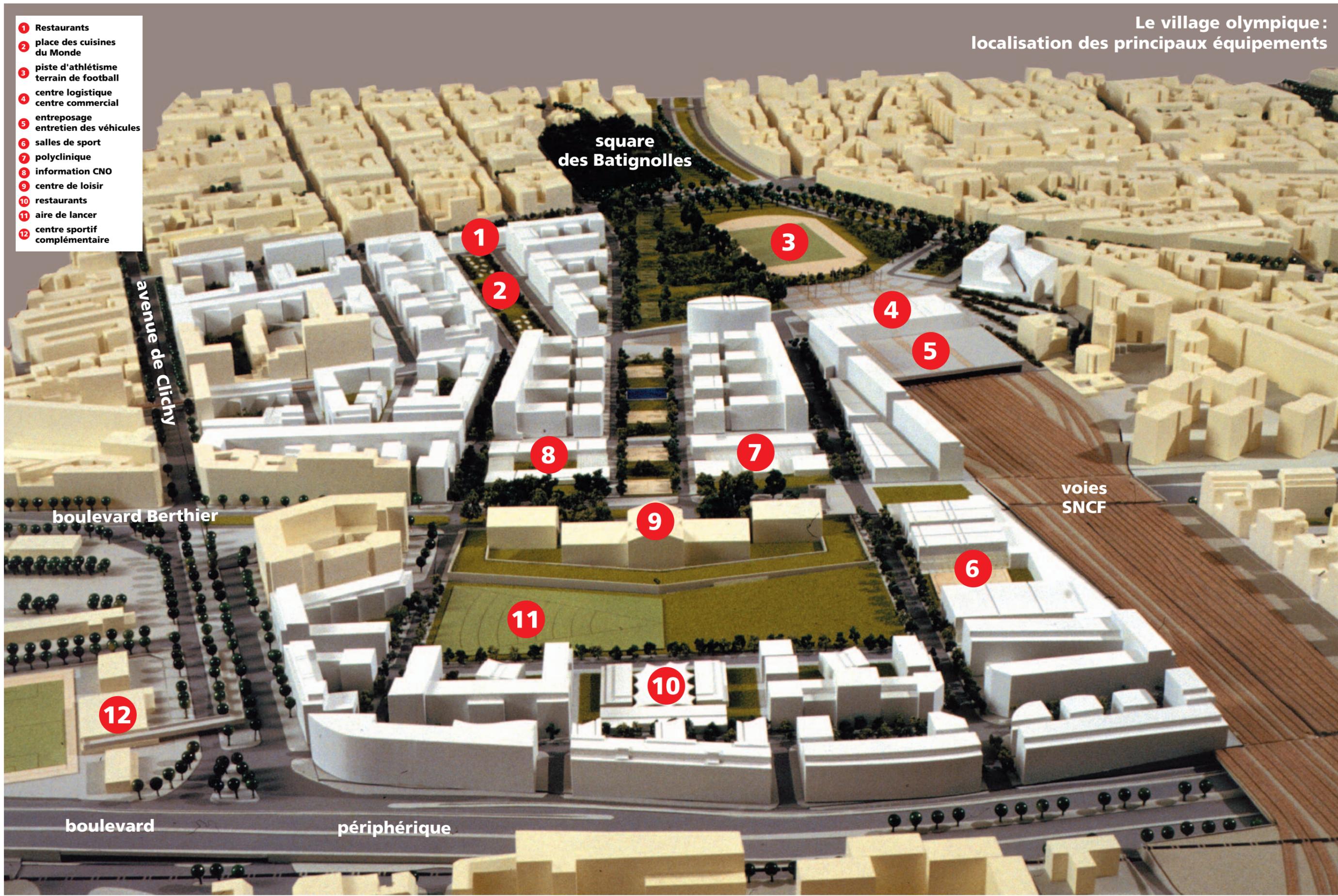
avenue de Clichy

boulevard Berthier

voies
SNCF

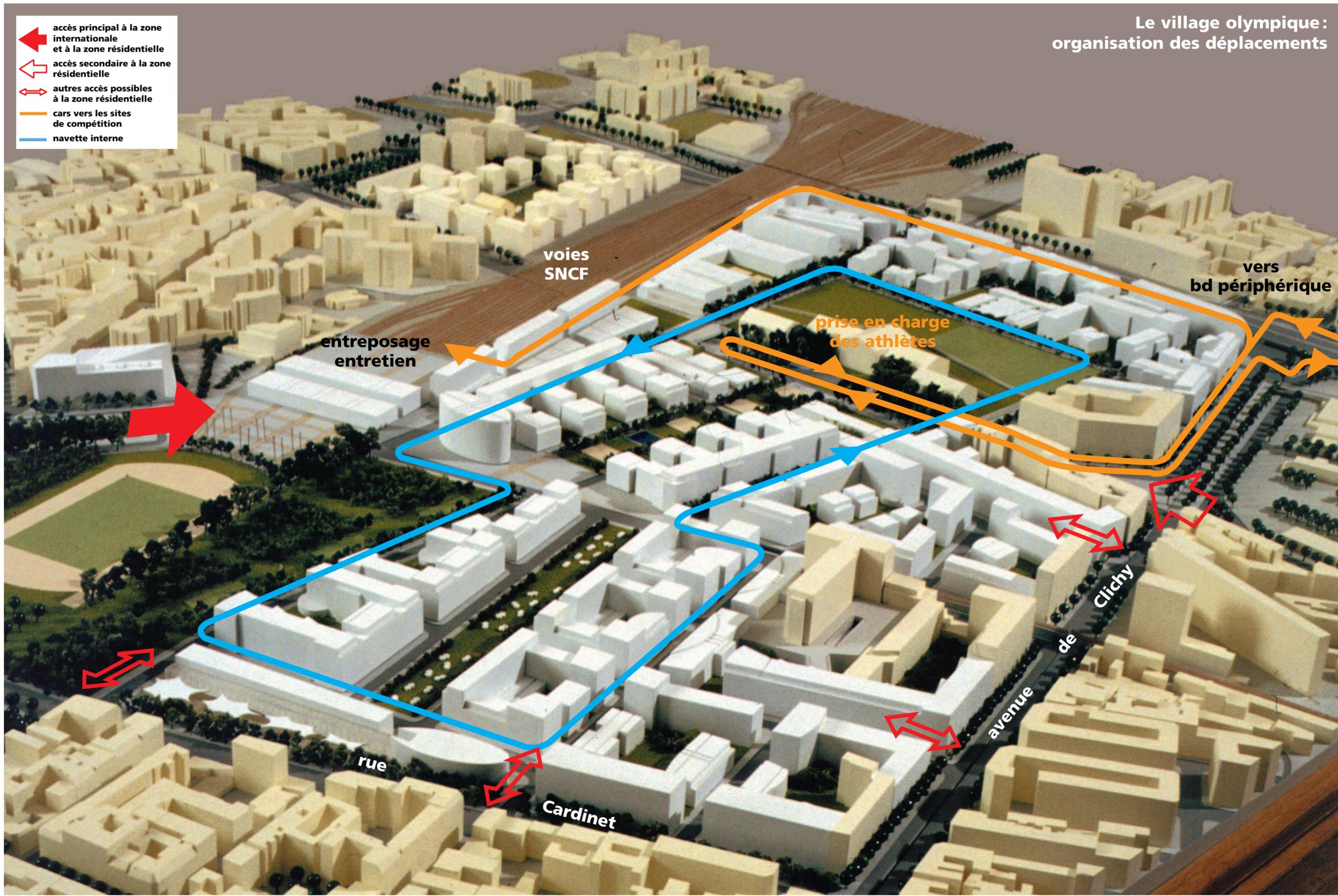
boulevard

périphérique



**Le village olympique :
organisation des déplacements**

- ← accès principal à la zone internationale et à la zone résidentielle
- ↔ accès secondaire à la zone résidentielle
- ↔ autres accès possibles à la zone résidentielle
- cars vers les sites de compétition
- navette interne





L'entrée du village boulevard Péreire et la zone internationale



Le cœur du village boulevard Berthier: le centre de loisirs, les bureaux CNO, la polyclinique et de départ des transports



Perspective du mail olympique vers le centre de loisirs



Vue du sud-ouest vers le village: des îlots largement ouverts sur les jardins



L'entrée du village olympique - l'esplanade Pierre de Coubertin, entre le centre d'accueil et le parc



Boulevard Berthier – la zone de départ des transports; à droite, le centre de loisirs (magasins de décors de l'Opéra) – à gauche, les équipements (unités CNO et polyclinique)



Le mail olympique, axe central du village; au fond le centre de loisir, à droite les résidences des athlètes



La restauration au sud du village – les terrasses en plein air sur la place des Cuisines du Monde et au fond un des deux grands restaurants en service continu

Études pour la très grande salle
à Paris

Juillet 2000

SOMMAIRE

UNE CONCEPTION POSSIBLE POUR LA TRÈS GRANDE SALLE

DESCRIPTION DU SITE

p. 108

DEUX ESQUISSES D'AMENAGEMENT

p. 112

UNE CONCEPTION POSSIBLE POUR LA GRANDE SALLE A PARIS

L'accueil des Jeux Olympiques à Paris en 2008 nécessite la réalisation d'une grande salle de sport destinée à accueillir la gymnastique artistique et les compétitions de basket-ball masculin.

Les contraintes quant à l'étude de l'implantation de cette grande salle à Paris sont les suivantes :

- la grande salle doit offrir une capacité de l'ordre de 20 000 à 25 000 spectateurs en configuration olympique.
- au lendemain des jeux, sa capacité doit être réduite à environ 12 000 places, de manière à pérenniser son existence au sein du parc des grands équipements parisiens sans en bousculer l'équilibre.

En raison des besoins spatiaux très importants qu'un tel équipement nécessite, la conception de grande salle exposée dans cette étude a principalement été dictée par le souci d'une compacité forte.

Les dimensions de la grande salle sont celles d'un octogone de 140 m d'envergure avec une hauteur maximale de 25 m. Une forme octogonale permet en effet de répartir également les spectateurs autour de la surface de jeu et donc de leur assurer une visibilité optimale, tout en minimisant l'emprise du bâtiment.

Le bâtiment est composée de deux parties :

- La structure principale du bâtiment est un octogone de 90 m d'envergure. Elle est portée par 8 piliers.
- 8 alvéoles ou extensions qui prolongent chaque face de la structure principale et portent ainsi l'emprise totale du bâtiment à 140 m d'envergure.

Un parking à 2 niveaux prend place sous une partie du bâtiment.

Le bâtiment présente deux configurations qui diffèrent en fonction des besoins relatifs à la capacité.

• Configuration olympique

En configuration olympique, la grande salle offre une capacité maximale de 22 200 sièges.

Le bâtiment compte un seul niveau de gradins aligné sur une pente de 18°. Les gradins sont disposés autour du plateau central (35 m x 35 m). La structure principale du bâtiment abrite 30 rangées de gradins totalisant 9 512 places. Les gradins sont disposés de manière octogonale à l'exception des dix premières rangées qui, elles, sont parallèles à la surface de jeu. A noter que les 6 premières rangées sont amovibles de manière à pouvoir libérer une surface de jeu autorisant la pratique de sports comme le handball qui nécessite une aire de jeu de 22 x 44 m. Dans ce cas de figure, la capacité maximale de la grande salle

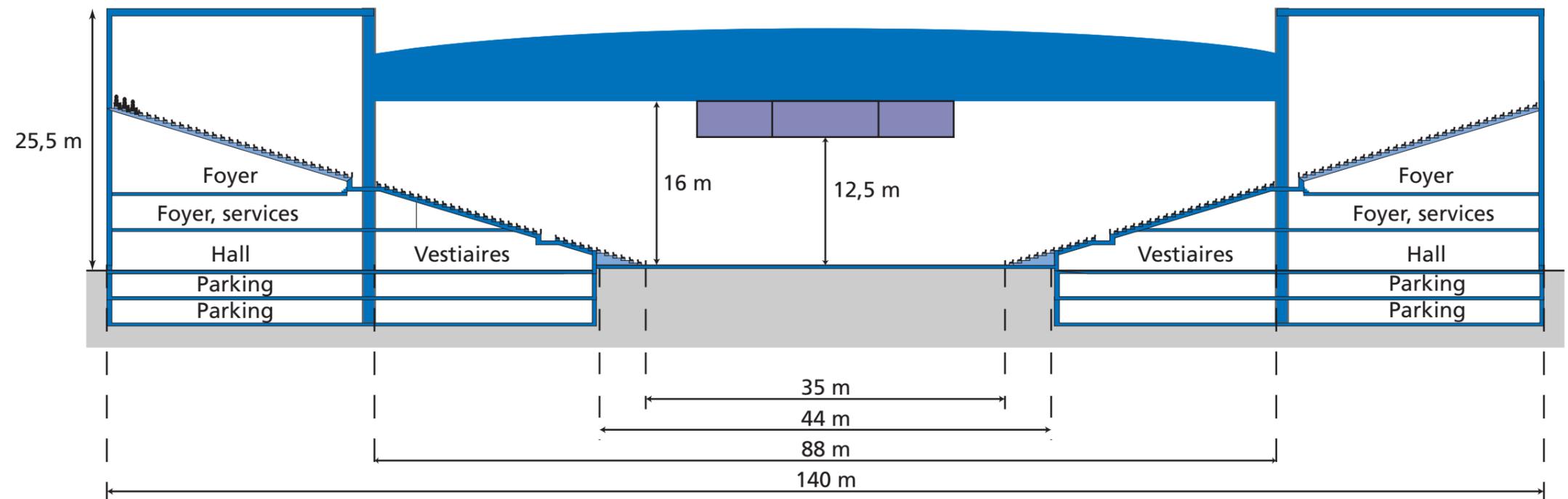
est de 21 496 places. Chaque alvéole comporte 29 rangées de sièges correspondant à un total de 1 564 places. Les 8 extensions offrent donc 12 612 fauteuils.

La hauteur libre au droit de la surface de jeu est au minimum de 12,5 m en accord avec les normes internationales concernant les sports de balle.

Les 3 niveaux situés sous les gradins abritent les locaux nécessaires au bon fonctionnement de la salle (vestiaires, hall d'accueil, services et foyers).

Grande salle - 22 024 places

Configuration Jeux Olympiques



• Configuration post-olympique

La moindre capacité attendue de la grande salle au lendemain des Jeux impose un réaménagement de celle-ci. La restructuration ne concerne toutefois que les alvéoles ou extensions situées autour de la structure principale. En effet, cette dernière conserve ses 9 512 places. Le principe consiste à ne garder que 2 ou 3 alvéoles dédiées à l'accueil des spectateurs, les autres étant soit démontées, soit affectées à d'autres usages.

Les alvéoles réaménagées voient disparaître les gradins qu'elles contenaient. Leur volume peut alors être reconverti en bureaux, commerces, salles de sports, etc. Chaque extension réaménagée libère une superficie d'environ 7 000 m² dans une hypothèse maximale de réalisation de 7 niveaux de bureaux (cf. coupe).

La variante A (cf. plan) ne conserve que deux extensions en l'état. Cette configuration de 12 640 places présente

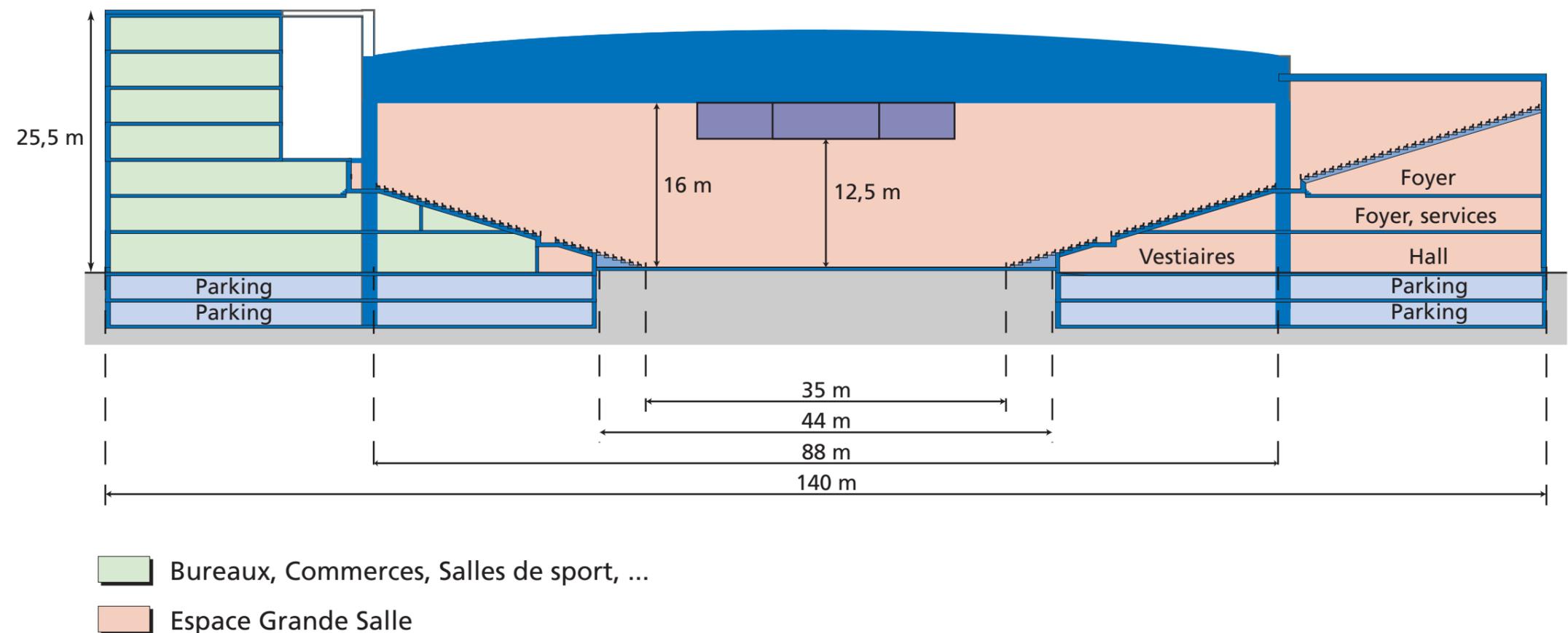
l'avantage de disposer les spectateurs situés dans les alvéoles de manière optimale puisqu'ils font face à la surface de jeu dans sa longueur. La superficie maximale générée par le réaménagement des extensions est de 42 000 m² (hypothèse 7 niveaux de bureaux).

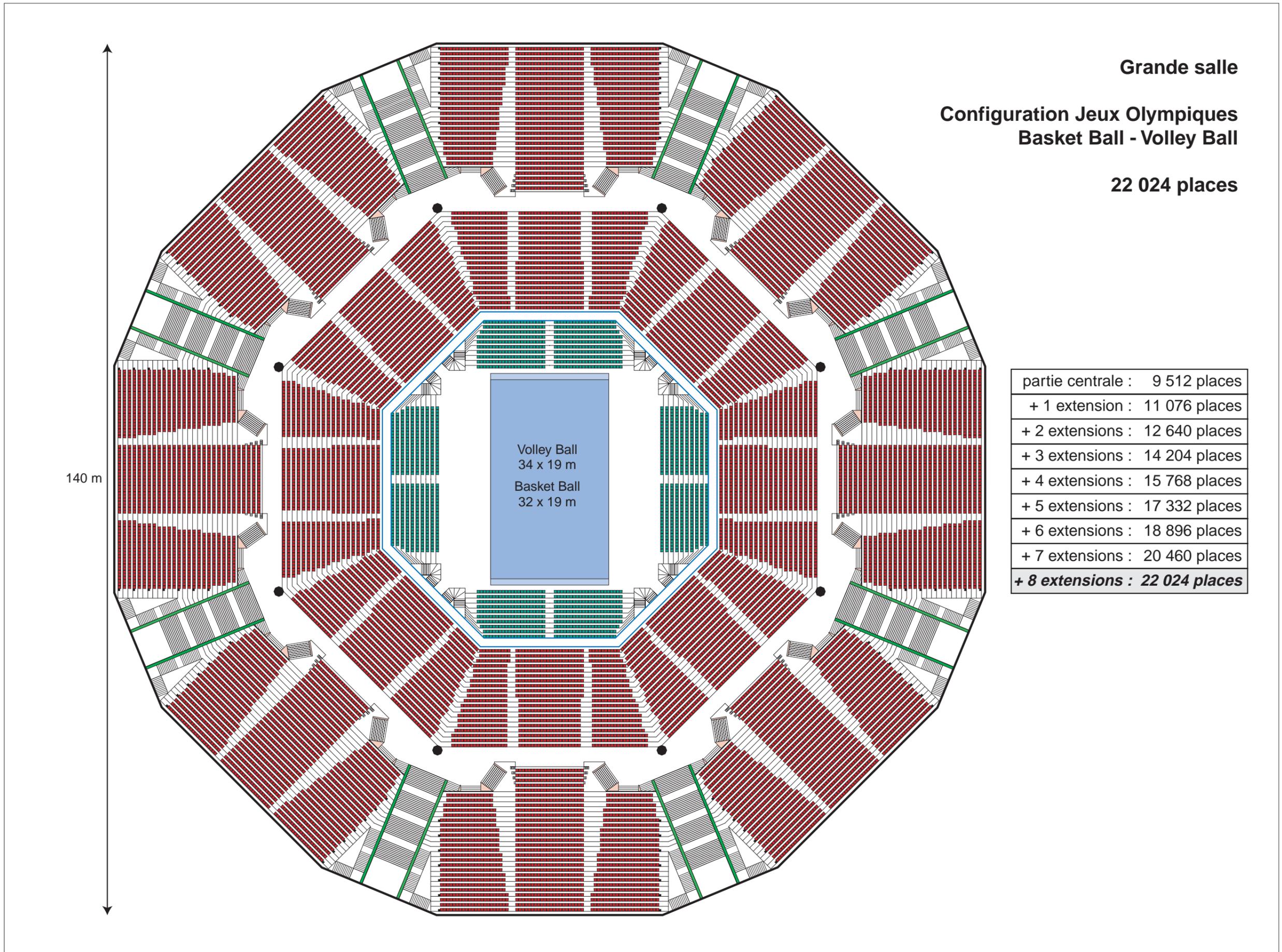
La variante B (cf. plan) conserve 3 alvéoles portant ainsi la capacité de la grande salle à 14 204 places. Son avantage est de regrouper les extensions d'un seul tenant. Les autres alvéoles, dans le cas où elles sont affectées à d'autres usages, sont elles aussi d'un seul tenant. La superficie maximale générée par le réaménagement des extensions est de 35 000 m² (hypothèse 7 niveaux de bureaux).

Dans les deux variantes, le choix de la localisation des alvéoles à conserver devra naturellement tenir compte de l'orientation de la salle par rapport au boulevard périphérique.

Grande salle

Configuration Post-olympique



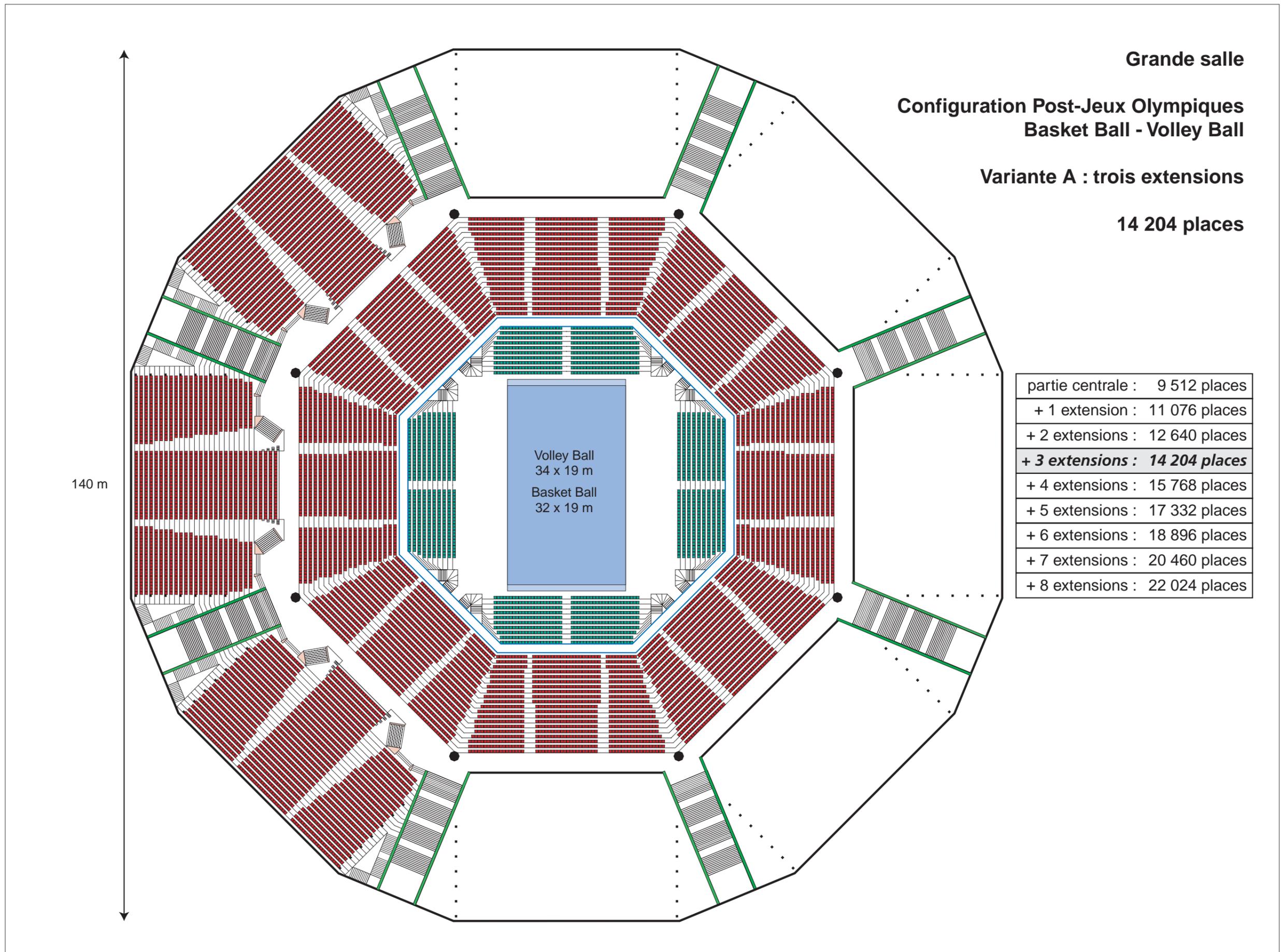


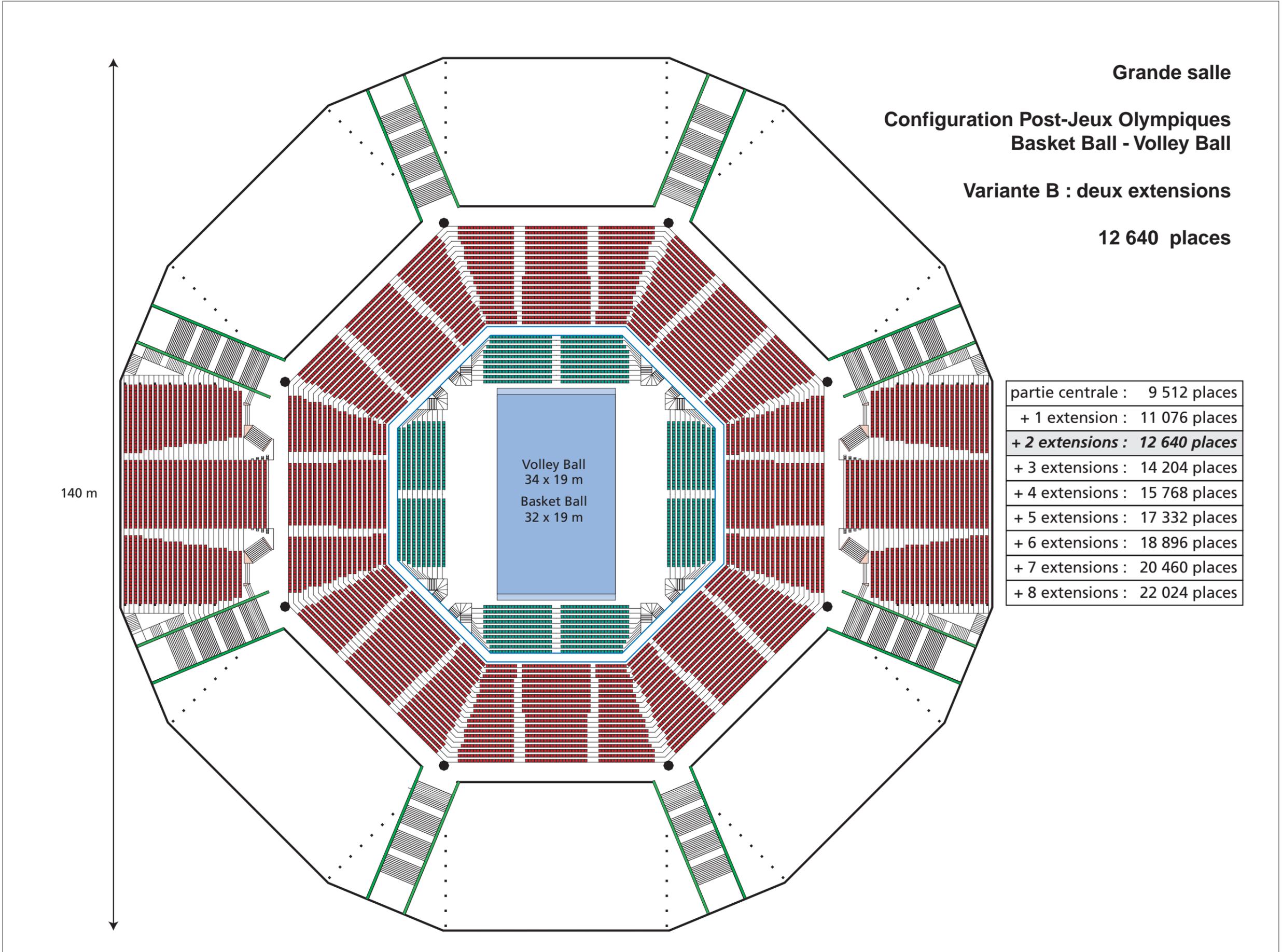
Grande salle

**Configuration Jeux Olympiques
Basket Ball - Volley Ball**

22 024 places

partie centrale :	9 512 places
+ 1 extension :	11 076 places
+ 2 extensions :	12 640 places
+ 3 extensions :	14 204 places
+ 4 extensions :	15 768 places
+ 5 extensions :	17 332 places
+ 6 extensions :	18 896 places
+ 7 extensions :	20 460 places
+ 8 extensions :	22 024 places





Grande salle

Configuration Post-Jeux Olympiques
Basket Ball - Volley Ball

Variante B : deux extensions

12 640 places

140 m

Volley Ball
34 x 19 m
Basket Ball
32 x 19 m

partie centrale :	9 512 places
+ 1 extension :	11 076 places
+ 2 extensions :	12 640 places
+ 3 extensions :	14 204 places
+ 4 extensions :	15 768 places
+ 5 extensions :	17 332 places
+ 6 extensions :	18 896 places
+ 7 extensions :	20 460 places
+ 8 extensions :	22 024 places

Le boulevard des sports

Septembre 2000

Immédiatement au sud de la Plaine Saint-Denis qui accueillera le Village Olympique les abords du boulevard Macdonald et du boulevard Ney s'inscrivent dans un territoire de projet qui s'étend de la porte de la Chapelle à la porte de Pantin. L'opportunité d'y implanter des équipements olympiques majeurs, dont l'évolutivité est en parfaite cohérence avec les objectifs d'aménagement de la Ville de Paris sur ce secteur, permet d'assurer la compacité et la bonne économie du projet olympique. Cette implantation linéaire, le boulevard des Sports, s'accompagne de la requalification d'espaces publics majeurs et de l'amélioration des liaisons Paris-Banlieue sur l'ensemble du quart nord-est de Paris.

Les équipements sportifs : **Le stade nautique**

Implanté sur les emprises aujourd'hui libres de l'ancien hôpital Claude Bernard cet équipement d'une capacité de 15 000 places comprendra deux bassins de compétition et un bassin d'entraînement. Il pourra recevoir l'ensemble des épreuves de natation, de plongeon, de natation synchronisée et les finales de Water-Polo.

Cet équipement accueillera après les jeux olympiques une patinoire et une piscine municipale. Sa capacité, qui pourra être ramenée à 6 000 places pour la piscine, et environ 4000 places pour la patinoire, maintiendra la possibilité d'organiser des rencontres sportives internationales de natation, aujourd'hui impossibles en Région Ile de France.

Le réaménagement des gradins pour en réduire la capacité libère la possibilité de réaffecter environ 2000 m² à, d'autres usages (bureaux, sièges de fédérations, centre de mise en forme, commerces orientés sur le sport...).

Son implantation en bordure du canal Saint-Denis permet non seulement un lien physique direct avec le Village Olympique et avec le Grand Stade, mais elle permettra aussi un aménagement du secteur sur le thème de l'eau. La desserte du stade nautique s'effectuera par le boulevard Macdonald le long duquel il sera implanté. L'accessibilité en transports en commun est assurée par la station du métro ligne 7 "Porte de la Villette", et la station de RER "Eole-Evangile" à laquelle l'accès sera facilité par un lien piétonnier traversant l'emprise des entrepôts Macdonald, transformés en Centre des Médias. La desserte automobile est assurée par le boulevard

périphérique aux deux portes d'Aubervilliers et de la Villette. Une partie de l'espace sous les gradins sera affectée aux places de stationnement nécessaires au fonctionnement de l'équipement.

La Grande Salle

La Grande Salle est destinée à recevoir les finales de basket et de gymnastique artistique. Sa capacité sera de 22 000 à 25 000 places. La salle sera implantée porte de la Villette, sur l'emprise actuelle d'un garage de la préfecture de police et de l'ancienne gare routière de la porte de la Villette. La position de cette emprise, à la frontière entre Paris, Aubervilliers et Pantin, permet de faire de la Grande Salle un événement dans le paysage et la vie du nord-est parisien.

Après les jeux olympiques, la capacité de cet équipement sera ramenée à une capacité de 10 000 à 12 000 places, nécessaire pour compléter le POPB sans le concurrencer. Il pourra de plus fonctionner en synergie avec l'ensemble des équipements présents sur le parc de la Villette et avec le Stade Nautique dont il sera le pendant de l'autre côté du canal Saint-Denis.

La desserte de la Grande Salle est naturellement assurée par la station de métro ligne 7 "Porte de la Villette", adjacente. Le complément de desserte s'effectue par la station de RER "Eole-Evangile", la desserte en rocade de Paris et par l'ensemble des lignes de bus convergeant au terminus de la Porte de la Villette.

Le boulevard périphérique assure, à l'échangeur complet de la porte de la Villette, la desserte automobile. Le stationnement pourra être en partie assuré par le parking existant et sous-exploité de la porte de la Villette.

Les salles provisoires

Le stade nautique et la grande salle couvrent les besoins parisiens en nouveaux équipements sportifs de grande taille. Aussi est-il envisagé d'accueillir une partie des événements sportifs dans des salles provisoires. Quatre salles sont nécessaires, une de 5 000 places, deux de 10 000 places et une de 15 000 places. Des études sont en cours pour vérifier la faisabilité de l'implantation de la plus grande partie d'entre elles sur le secteur de la gare des Mines et du stade des Fillettes. La gare des Mines, dont l'utilisation par le fret ferroviaire semble condamnée par l'aménagement d'un grand pôle logistique à l'ouest de

l'avenue du Président Wilson, est aujourd'hui quasiment inutilisée.

Ultérieurement, des débouchés économiques sont envisageables pour ce type de structures (grandes portées, grandes hauteurs sous plafond), dans le prolongement des nouveaux types d'activités s'implantant dans la Plaine Saint-Denis (par exemple studios de télévision ou de cinéma).

Outre la desserte routière complète fournie par le boulevard Périphérique et l'autoroute A1 aux portes de la Villette et de la Chapelle, l'accessibilité en transports en commun est assurée par le métro ligne 12 " Porte de la Chapelle ", et la desserte en rocade de Paris.

Les autres équipements olympiques :

Le centre des médias

L'ensemble des fonctions liées aux médias, studios, salles de presse et bureaux, nécessitent une surface d'environ 130 000 m² dont une grande partie se doit d'avoir de grandes hauteurs sous plafond et une forte résistance aux charges. Le site qui sera probablement retenu est le bâtiment des entrepôts Calberson, boulevard Macdonald.

Ce dernier bâtiment présente une surface totale de 130 000 m². Il appartient à la SNCF (ou à RFF) qui le concède à titre précaire à la société Calberson. Il a été vérifié que sa transformation était possible et que le bâtiment pouvait être segmenté. L'utilisation de ce bâtiment à deux étages pour le centre des médias permet une grande économie en terme de consommation d'espace.

Le centre des médias serait ensuite, dans ce cas, destiné à devenir un centre d'activités tertiaires dans sa partie Est, des logements dans sa partie Ouest aux abords de la porte d'Aubervilliers.

L'implantation du centre des médias au cœur du dispositif olympique et d'importantes infrastructures routières et de transports en commun permet d'envisager une grande économie dans les déplacements et une efficacité accrue dans la couverture de l'événement.

Le village des médias

La ville organisatrice des jeux olympiques doit héberger, en plus des athlètes, une partie des journalistes venus couvrir les jeux. Une partie de cet hébergement pourrait se faire à l'emplacement actuel de la gare de

marchandises de Pantin (entrepôts Bertrand) et éventuellement à la porte d'Aubervilliers, au nord de la future gare de RER Eole.

Ces aménagements seraient parfaitement adaptés à une utilisation ultérieure comme logement, hôtels ou résidences étudiantes, voire bureaux pour les bâtiments localisés dans des zones de nuisances. L'implantation d'équipements d'hébergement sur une partie de ce secteur participe à une mixité des fonctions nécessaire à l'évolution ultérieure du quartier.

La proximité du centre des médias et des équipements sportifs est un atout en terme d'efficacité de fonctionnement.

Les aménagements d'espace public : **La porte de la Villette**

La réalisation de la grande salle et la possible utilisation de la gare de marchandises de Pantin pour le village des médias conduisent à envisager l'adaptation des espaces publics de la porte de la Villette, aujourd'hui en mauvais état, peu lisibles et envahis par la circulation automobile. L'esquisse présentée conduit à adapter certains des principes qui ont conduit à l'aménagement de la porte d'Aubervilliers. L'aménagement comprend une simplification de la circulation dans ce secteur, une meilleure lisibilité et un meilleur agrément des piétons pour la liaison de Paris avec Pantin et Aubervilliers.

Cet aménagement nécessite en outre la reconstruction de trois des quatre bretelles d'accès au périphérique.

En concertation avec les services de la Ville de Pantin, un nouveau plan de circulation est proposé sur ce secteur pour rationaliser les liaisons entre les deux villes.

Le boulevard Macdonald

Au sud de la Porte de la Villette, le boulevard Macdonald passe en dessous des voies ferrées du faisceau Est, en baïonnette le long de l'avenue Corentin Cariou. Ce doublement des fonctions est aujourd'hui compensé par un passage souterrain routier. Cette configuration est un obstacle important à la lisibilité du lieu et au confort des piétons, elle pénalise aussi la réalisation d'un tramway en rocade Nord de Paris.

Il est donc proposé de dévier le boulevard Macdonald afin de reporter à l'est le franchissement, cette fois aérien, des voies ferrées. Ce dispositif permet en outre de dégager une extension possible du parc de la Villette vers Pantin

et ainsi d'améliorer son rapport avec le boulevard Macdonald et avec Pantin.

Ce dispositif s'inscrit dans le projet d'ensemble de réaménagement de la porte de la Villette.

La porte d'Aubervilliers

La réalisation de la gare Eole et celle du tramway conduiront à améliorer les liaisons entre la future gare et la porte d'Aubervilliers. Cette amélioration pourrait prendre la forme d'un prolongement au sud de la figure de la porte d'Aubervilliers, récemment réalisée au nord du boulevard Macdonald. Un aménagement cohérent de la liaison entre Paris et les villes limitrophes de Saint-Denis et d'Aubervilliers s'inscrirait alors dans une échelle dépassant celle des boulevards des Maréchaux pour s'étendre de la gare de RER E à l'entrée de la Plaine Saint-Denis.

La couverture du boulevard périphérique

La rue des Fillettes est un axe principal de composition du futur Village Olympique et de l'ensemble du grand projet urbain de la Plaine Saint-Denis. Mais cette voie, tout comme l'ensemble des emprises de la Plaine, bute sur la gare des Mines et le boulevard périphérique dont les implantations font obstacle, entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers à toute liaison entre Paris et les Villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers.

La reprise de l'ensemble du nivellement du boulevard périphérique entre les deux portes permettrait de réaliser une couverture du boulevard périphérique sur près de 500 m et, ainsi, l'instauration d'une continuité entre le Village Olympique et le Nord de Paris. Cette couverture, aujourd'hui à l'étude à la demande du GIP Paris 2008, participerait du projet d'évolution de la gare des Mines sur laquelle s'implanteraient les salles provisoires, futures activités économiques en liaison avec la Plaine.

Ce projet permet en outre le désenclavement et l'amélioration de la qualité de vie du quartier Charles Hermite, zone urbaine sensible.

L'amélioration des transports en commun

La gare Eole – Evangile

Inscrite partiellement au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, la gare du RER E "Eole-Evangile" trouve sa pleine justification avec le développement du boulevard des Sports. Elle en assure une desserte à l'échelle régionale et constitue un moteur du développement économique ultérieur du quartier.

Implantée le long de la rue Gaston Tessier entre la rue d'Aubervilliers et la rue de Tanger, cette station desservira non seulement l'ensemble des équipements olympiques du Nord-Est de Paris, mais elle offrira aussi une façade et une desserte à la cité Michelet, elle aussi zone urbaine sensible.

Le tramway T3

Actuellement non financé au contrat de plan 2006, le tronçon sud du tramway T3 pourrait constituer le fil rouge des équipements olympiques. Depuis le Stade de France jusqu'à la station "Eole-Evangile" du RER E, il desservirait le Village Olympique, le stade nautique, le centre des médias et les salles provisoires. Son utilisation durant les jeux sera limitée aux athlètes et officiels accrédités pour des raisons de sécurité.

Son prolongement sur les actuelles emprises de la Petite Ceinture ferroviaire au moins jusqu'à la station de métro "Corentin Cariou" de la ligne 7 est actuellement à l'étude par le Syndicat des Transports Parisiens.

La desserte en rocade de Paris

Enfin, le boulevard des Sports est le lieu même de la redistribution des espaces publics en faveur des circulations peu ou non polluantes. La desserte en rocade de Paris y est déjà initiée par l'aménagement d'un site propre pour autobus. Cette réduction de l'emprise de la chaussée et l'amélioration des transports en commun préfigurent la réalisation d'un tramway sur l'ensemble des boulevards des Maréchaux.

